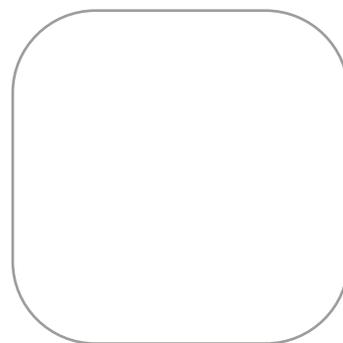
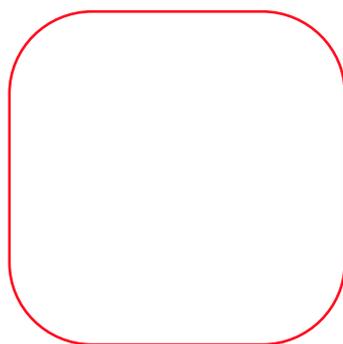
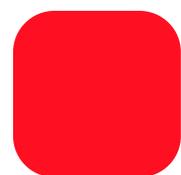
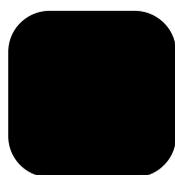
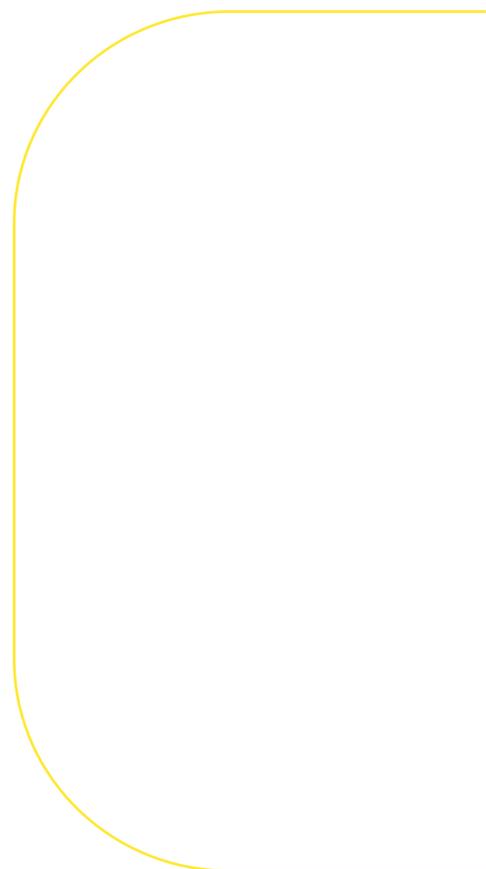


Conseil National  
de la Productivité



Rapport annuel

2020



## Table des matières

<b>Executive summary</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Importance de la croissance de la productivité</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Impact potentiel de la crise de la COVID-19 sur la productivité</b> .....	<b>7</b>
2.1 Description de la situation de départ .....	7
2.2 Impact de la crise de la COVID-19 sur la croissance de la productivité .....	18
2.2.1 Impact de la crise sur la composition du travail .....	18
2.2.2 Impact de la crise sur la quantité et le type de capital par heure travaillée .....	20
2.2.3 Impact de la crise sur la PTF .....	23
<b>3. Une politique adaptée focalisée sur la croissance de la productivité</b> .....	<b>29</b>
3.1 Mesures potentielles pour augmenter la croissance de productivité : recommandations du Conseil européen .....	30
3.2 Priorités du CNP .....	32
3.2.1 Investir davantage dans les STEM et dans l'apprentissage permanent .....	32
3.2.2 Importance des investissements tant publics que privés dans la transition écologique et numérique .....	34
3.2.3 Accroître les efforts de numérisation .....	35
3.2.4 Importance d'une dynamique entrepreneuriale suffisante .....	37
<b>Rapport d'activités</b> .....	<b>40</b>
Le Conseil .....	40
Activités 2020.....	41
<b>Sources</b> .....	<b>42</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>47</b>
Annexe 1. Méthodologie.....	47
Annexe 2. Evaluation de la mise en œuvre des recommandations pays en lien avec la productivité à partir de la base de données CeSar de la Commission européenne .....	49
Annexe 3. Avis du Conseil central de l'économie .....	51

*Le Conseil National de la Productivité est une institution indépendante chargée du suivi de la productivité et de la compétitivité. Il est opérationnel depuis mai 2019 et réunit des experts fédéraux et régionaux. Il a été mis sur pied à l'invitation du Conseil de l'Union européenne afin de comprendre les raisons du déclin de la croissance de la productivité au cours des dernières décennies et d'identifier des pistes de solution.*

## Executive summary

Ce rapport a été clôturé le 21 octobre 2020. Il ne tient donc pas compte du début de la seconde vague de la COVID-19 ni des nouvelles mesures sanitaires et économiques prises en conséquence.

La crise de la COVID-19 est avant tout une crise sanitaire, mais la pandémie et les mesures destinées à contrer la propagation du virus ont aussi un impact sans précédent sur l'économie. Cette crise entraîne donc d'importants défis de politique économique à court terme. Toutefois, il s'avère également essentiel de veiller à ce que, à plus long terme, la croissance de la productivité, déjà faible avant la crise, ne s'érode davantage. En effet, la croissance de la productivité est le principal moteur de la croissance économique, qui, à son tour, détermine l'évolution des niveaux de vie et la marge de manœuvre de l'action politique. Ainsi, la viabilité des finances publiques et de la sécurité sociale est largement influencée par le niveau de la croissance économique.

Comme le montre l'analyse de la section 2.1, le ralentissement de la croissance de la productivité en Belgique n'est pas récent, mais cette tendance a été exacerbée par la crise financière et économique de 2008-2009. L'affaiblissement de la croissance de la productivité s'est produit dans tous les grands groupes d'activités économiques, mais il est plus prononcé dans le secteur manufacturier, où les branches d'activité les plus performantes ont connu un fort ralentissement. Ce profil contraste avec le fléchissement de l'accroissement de la productivité dans les services marchands, qui s'explique principalement par une nouvelle baisse de la croissance de la productivité dans les branches d'activité les moins productives.

L'impact de la crise de la COVID-19 sur la croissance de la productivité est encore très difficilement quantifiable. Par conséquent, la section 2.2 offre un aperçu des différents canaux par lesquels la crise peut avoir une incidence sur la croissance de la productivité. Sur la base du modèle de comptabilité de la croissance, cette section examine successivement les retombées potentielles de la crise sur la composition du travail (par exemple, les effets d'hystérèse possibles dans le cas du chômage de longue durée, les effets possibles sur les résultats scolaires et sur l'éducation), sur l'intensification capitaliste (effets possibles sur l'investissement public et privé, sur la nature des investissements et sur les investissements directs étrangers) et sur la productivité totale des facteurs (effets possibles sur la numérisation, la recherche et l'innovation, la dynamique entrepreneuriale, la concurrence, l'organisation des chaînes de valeur et la mondialisation).

Cet inventaire des canaux de transmission offre un aperçu des risques potentiels à gérer, mais aussi des possibilités de remédier à la faiblesse persistante de la croissance de la productivité. En tenant compte de cette analyse, les membres du Conseil national de la Productivité (CNP) ont identifié dans la section 3 un certain nombre d'axes stratégiques à l'intervention des autorités publiques. Les recommandations adressées chaque année à la Belgique par le Conseil européen dans le cadre du Semestre européen ont constitué le point de départ de cet exercice. Une motivation importante au choix de ce point de départ est l'obligation de la Commission européenne de répondre à ces recommandations pour obtenir un soutien européen dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Pour la première fois, la Commission européenne peut se tourner vers les marchés financiers pour lever les fonds nécessaires en vue de soutenir la reprise économique des États membres. Afin de bénéficier de cette aide, les États membres doivent présenter un plan national pour la reprise et la résilience (PRR) conforme aux objectifs de la nouvelle stratégie européenne, "Next Generation EU". La FRR prévoit également un rôle pour les conseils nationaux de la productivité, et le présent rapport vise à y répondre.

Comme l'indiquait clairement le précédent rapport du CNP, de nombreux facteurs exercent une incidence sur la croissance de la productivité, et tous méritent d'être pris en considération. Cependant, dans le contexte actuel, les membres du CNP demandent une attention prioritaire, tant au niveau fédéral que régional, pour les quatre axes suivants :

**Un engagement encore plus fort en faveur des STEM et de l'apprentissage tout au long de la vie** La crise de la COVID-19 a un impact majeur sur le marché du travail. Le chômage a déjà augmenté et devrait encore croître dans un avenir proche. En outre, l'inadéquation des compétences sur le marché du travail risque de s'accroître car ce sont les personnes peu qualifiées qui sont les plus touchées, alors que la transition numérique - qui a pour effet de faire évoluer rapidement les besoins en compétence - pourrait être accélérée par la crise. Compte tenu notamment du vieillissement de la population, et donc de la diminution de la part de la population en âge de travailler, il est essentiel de prendre des mesures pour garantir que le moins de talents possible soient perdus.

Cela exige avant tout que la génération actuelle de jeunes soit correctement préparée au marché du travail de demain. Mais le renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie est aussi crucial pour faciliter la transition des emplois en déclin, du chômage ou de l'inactivité vers les métiers émergents.

**L'importance des investissements verts et numériques, tant publics que privés** Déjà avant la crise de la COVID-19, un certain nombre d'évolutions structurelles (en particulier, la dynamique du vieillissement de la population et des soins de santé) menaçaient la viabilité à long terme des finances publiques. Ces problèmes n'ont pas disparu du fait de la crise actuelle. En outre, la Belgique a un niveau élevé de dette publique, qui continue d'augmenter fortement en raison de la crise. Sans une trajectoire de dette publique crédible pour les marchés financiers, l'Etat belge court le risque de voir les taux d'intérêt augmenter. Il est donc nécessaire, dès que la situation économique le permettra, d'élaborer une stratégie pour équilibrer structurellement les finances publiques. Toutefois, et contrairement à ce qui s'est passé les dernières années, le rééquilibrage des finances publiques ne doit pas se faire au détriment de l'investissement public qui est déjà beaucoup plus faible que celui de nos principaux partenaires européens.

Lors du choix des investissements, il est important de se concentrer sur les domaines importants pour soutenir la croissance de la productivité. Les investissements doivent aussi s'inscrire dans la transition numérique et écologique. Cette dernière est importante non seulement en raison de l'impact direct de l'environnement sur le bien-être de la population et des opportunités qu'une telle transition offre pour la croissance économique, mais la transition verte est également nécessaire pour améliorer la gestion des risques. En effet, les catastrophes environnementales telles que sont le changement climatique et la perte de biodiversité peuvent avoir des conséquences sociales et économiques majeures. Sans être exhaustif, il est donc nécessaire de prévoir des investissements publics et privés supplémentaires dans les domaines de l'efficacité énergétique, des transports durables, de la protection contre les risques climatiques et des infrastructures numériques.

Les investissements dans la recherche et l'innovation seront également importants pour rendre possible la transition verte et numérique. Il s'avère donc nécessaire de maintenir les investissements dans la R&D, tout en augmentant l'efficacité des dépenses publiques de R&D. Plus généralement, sur la base de l'examen des dépenses et de l'évaluation des politiques, il convient d'étudier les moyens de promouvoir l'efficacité des dépenses existantes à tous les niveaux de gouvernement.

**Renforcer la numérisation** La crise de la COVID-19 a donné un élan supplémentaire au processus de numérisation. L'utilisation des technologies numériques est un puissant moteur de croissance de la productivité. En outre, la poursuite de la numérisation peut également contribuer à résoudre un certain nombre de défis complexes auxquels la société est confrontée (par exemple, les défis liés aux soins de santé, la réalisation de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, la transition vers la production d'énergie renouvelable...). Il est donc important de profiter de cette dynamique pour soutenir et accélérer davantage la transition numérique en encourageant tous les acteurs économiques à investir dans l'utilisation de ces technologies. Cela nécessite des compétences, des innovations organisationnelles et des capacités de gestion, une infrastructure à large bande rapide, sûre et fiable, une culture numérique (y compris dans les PME et au sein du gouvernement) et une réglementation suffisamment adaptée à l'économie numérique. Par ailleurs, il convient aussi d'accorder une attention suffisante aux effets potentiellement négatifs des technologies numériques (par exemple, les problèmes de sécurité et de respect de la vie privée) et de poursuivre une transition juste.

**Importance de la dynamique entrepreneuriale.** Un dynamisme suffisant des entreprises est un déterminant important de la croissance de la productivité. Avant la crise, de nombreux pays développés connaissaient déjà une baisse de leur dynamisme entrepreneurial et la crise actuelle pourrait encore aggraver ce phénomène. Il est donc essentiel de garantir des conditions et des incitations favorables aux jeunes entreprises innovantes et à leur développement. Un élément important à cet égard est une nouvelle réduction de la charge administrative et, plus généralement, une amélioration de la qualité de la réglementation, qui devrait également assurer, entre autres, le bon fonctionnement du marché. En plus de stimuler la création et la croissance des entreprises, il importe également de supprimer autant que possible les obstacles à la sortie des entreprises non viables. Cela implique, entre autres, d'éviter que le gouvernement continue à soutenir des entreprises structurellement non viables en période de hausse du chômage. Une telle politique serait équivalente à un impôt implicite sur les entreprises saines.

## Introduction

Il est un fait que la COVID-19 a engendré une crise sanitaire, mais la pandémie et les mesures élaborées pour prévenir la propagation du virus ont également un impact sans précédent sur l'économie. En terme d'offre, nous avons notamment vu à court terme, l'arrêt de certaines activités ; des perturbations dans les chaînes de valeur (internationales) qui ont causé des problèmes d'approvisionnement ; des mesures alourdissant les charges qui ont dû être prises afin de garantir la *distanciation sociale* ; des investissements qui ont été reportés ou réduits et des perturbations dans l'offre de main-d'œuvre en raison de maladie ou de la quarantaine des employés ou de la présence d'écoliers à la maison. En matière de demande, les craintes d'infection, les fermetures de magasins, l'incertitude grandissante et la baisse des revenus et des attentes en matière de revenus entraînent une baisse de la consommation et de la demande d'investissement, tant dans le pays qu'à l'étranger. Ces effets ont déjà entraîné une diminution de 8 % de l'activité économique au cours du premier semestre de 2020 par rapport à la même période l'année précédente.

L'économie reprendra à mesure que la situation sanitaire s'améliorera. Toutefois, la nature et l'ampleur du choc auront probablement pour conséquence que l'économie connaîtra des changements structurels importants associés à des fermetures d'entreprises et à des pertes d'emplois. Si le capital humain et physique libéré ne peut être facilement réaffecté à de nouvelles activités, le stock de capital (humain et physique) sera irrémédiablement atteint, de sorte que la contraction économique qui se produira en 2020 ne sera pas entièrement compensée les années suivantes. C'est ce que prévoient le BFP et la BNB dans leurs prévisions de juin 2020. Même si la consommation et les investissements reprennent au milieu de l'année 2022, la valeur ajoutée du secteur privé reste inférieure de 4 points de pourcentage à ce qu'elle aurait été sans une pandémie. Le caractère mondial de la crise économique est un élément qui pèse sur les perspectives de reprise.

Pour établir ces projections, il a été supposé que l'économie reviendrait progressivement sur le chemin de la croissance et que la croissance de la production ne serait donc pas affectée à terme. Toutefois, le choc engendre également un certain nombre de risques à cet égard. La section 2.2 du présent rapport présente un aperçu des différents canaux par lesquels la crise peut avoir un impact sur la croissance de la productivité. L'incertitude considérable qui règne rend actuellement impossible d'estimer l'ampleur de ces effets, mais en établir la liste est néanmoins utile d'un point de vue politique. En effet, elle donne une estimation des risques potentiels qui doivent être gérés, ainsi que des possibilités de remédier à la faible croissance potentielle de la production.

En tenant compte de ces éléments, le chapitre 3 identifie un certain nombre d'axes stratégiques auxquels la politique devrait donner la priorité. Le point de départ de cet exercice a été les recommandations annuelles adressées par le Conseil européen à la Belgique dans le cadre du Semestre européen. Une motivation importante de ce choix, est l'obligation de répondre à ces recommandations pour obtenir un soutien européen dans le cadre de la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (FRR). Pour la première fois, la Commission est autorisée à utiliser les marchés financiers pour fournir des fonds nécessaires au soutien de la relance des États membres. Pour bénéficier de cette assistance, les pays doivent déposer un plan national pour la reprise et la résilience qui intègre aussi les objectifs de la nouvelle stratégie européenne, la Next Generation EU. La mise en œuvre de la FRR par la Commission européenne appelle les conseils nationaux de productivité à y jouer un rôle, et le présent rapport vise à y répondre.

Mais tout d'abord, le chapitre 1 ci-dessous met une nouvelle fois en exergue l'importance de la croissance de la productivité. La section 2.1 établit ensuite un état des lieux de l'évolution de la productivité avant la crise sur la base des chiffres révisés des comptes nationaux et en intégrant la dimension sectorielle à l'analyse de l'évolution de la productivité.

## 1. Importance de la croissance de la productivité

Deux facteurs déterminent la croissance économique d'un pays : l'augmentation du volume de travail (nombre d'heures travaillées par habitant) et la croissance de la productivité. Le premier peut se produire à la fois en augmentant la part de la population en âge de travailler (par exemple en relevant l'âge de la retraite), en augmentant le taux d'emploi de la population en âge de travailler et en augmentant le nombre d'heures travaillées par personne employée. Cependant, ces stratégies se heurtent toutes à des limites physiques. La seule façon pour l'économie d'un pays de continuer à se développer est d'augmenter la productivité des facteurs de production, c'est-à-dire la valeur ajoutée créée par unité de travail et par unité de capital.

La croissance économique est importante à plusieurs égards. Par exemple, la croissance détermine l'évolution de notre niveau de vie. En effet, le PIB/habitant détermine le revenu/habitant qui peut être réparti entre les travailleurs et les investisseurs. La croissance économique est également importante pour le financement de la sécurité sociale et donc pour le revenu des malades, des personnes en incapacité de travail, des chômeurs et des retraités.

En outre, une forte croissance économique augmente les possibilités de choix politiques des autorités. Elle entraîne une augmentation des recettes fiscales et une diminution des dépenses sociales, ce qui crée une marge de manœuvre pour des dépenses supplémentaires dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des investissements dans les infrastructures, ... et/ou pour réduire la charge fiscale. Une croissance suffisante est également une condition préalable pour que les autorités soient en mesure de répondre aux récessions et aux chocs asymétriques futurs par la politique budgétaire. Une détérioration temporaire de la situation budgétaire n'est financièrement viable que si des recettes fiscales suffisantes (et donc une croissance suffisante) peuvent être garanties à long terme.

La stimulation de la croissance de la productivité est donc nécessaire, mais elle ne peut être considérée indépendamment des autres objectifs politiques. La crise actuelle démontre, par exemple, l'importance de la gestion des risques. Les risques pour notre économie/société ne se limitent pas aux pandémies, mais se situent également, par exemple, dans le domaine environnemental, politique, financier et technologique. La maîtrise de ces risques exige une politique qui minimise à la fois le risque de chocs futurs et limite leurs conséquences si de tels chocs se produisent.

L'attention portée à la durabilité et à l'inclusivité de la croissance est donc importante non seulement en tant que valeurs en soi, mais aussi dans le contexte de la gestion des risques. Dans ce sens, la croissance économique ne peut se reposer sur un endettement interne et externe excessif, car cela augmenterait le risque de chocs financiers et limiterait la possibilité d'absorber d'autres chocs. La croissance doit également être durable sur le plan environnemental. En effet, les catastrophes environnementales mondiales incontrôlées telles que le changement climatique et la perte de biodiversité peuvent avoir des conséquences sociales et économiques majeures. Cependant, il importe aussi d'accorder une attention suffisante au caractère inclusif de la croissance. Il est certain que dans un contexte de transformations économiques de grande ampleur - dues à la crise, mais aussi pour assurer la transition vers une économie caractérisée par des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles en 2050<sup>1</sup> et le découplage de la croissance économique de l'utilisation des ressources - il existe de nombreux défis sociaux qui doivent être relevés, non seulement d'un point de vue éthique mais aussi en vue d'assurer la stabilité politique et sociale.

Enfin, la crise à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui soulève pour certains groupes la question de savoir si l'économie de marché ne devrait pas être réduite au profit de pouvoirs publics plus présents. La réponse à cette question nécessite un débat qui va bien au-delà de la productivité. Mais, de manière générale, on peut affirmer que le marché et les pouvoirs publics sont tous deux importants et ont besoin l'un de l'autre. Il est vrai que sans pouvoirs publics – qui, dans notre modèle socio-économique, fournissent l'éducation, les soins de santé, les infrastructures, la réglementation... – il serait difficile d'établir une économie de marché. Mais les pouvoirs publics ne peuvent fournir des biens et des services publics que s'il existe également un secteur de marché fort, qui constitue toujours la base de leur financement et de leurs infrastructures. Étant donné la grande

<sup>1</sup> Afin d'atteindre la neutralité climatique en 2050, la CE a annoncé son intention de porter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre de 40 % à 55 % d'ici 2030 (déclaration politique de Ursula Von der Leyen, 16 septembre 2020).

interdépendance entre les deux, la force du secteur marchand dépend également de l'efficacité (productivité) des secteurs non marchands. Cette dernière n'est actuellement pas correctement reflétée dans les comptes nationaux (encadré 2 de la section 2.1). Il est donc nécessaire de disposer d'autres indicateurs pour suivre cette évolution.

## 2. Impact potentiel de la crise de la COVID-19 sur la productivité

### 2.1 Description de la situation de départ

#### Avant-propos

2019 a été une année particulière pour les comptes nationaux car elle a été l'année de la révision méthodologique (benchmark revision) des séries.

#### Encadré 1. La révision méthodologique des comptes nationaux

Selon la publication de l'Institut des Comptes Nationaux (2019), « les révisions occasionnelles sont des révisions plus importantes que les révisions ordinaires. Elles permettent d'intégrer de nouvelles sources et méthodes dans les estimations qui régissent l'établissement des comptes nationaux. De manière générale, leur intégration permet de garantir le maintien de la qualité des statistiques produites, voire de l'accroître. Les révisions occasionnelles offrent aussi l'opportunité de renforcer la pertinence des statistiques par la prise en compte de nouveaux phénomènes économiques. Ainsi, la présente révision a permis de mieux mesurer l'e-commerce, d'introduire une mesure de la production d'électricité par les ménages et de développer un cadre comptable pour l'enregistrement des certificats verts. Par ailleurs, une autre ligne directrice de la présente révision a été d'améliorer la cohérence des comptes nationaux avec d'autres statistiques macroéconomiques, et notamment avec celles de la balance des paiements et des comptes financiers ».

Les principaux changements portent sur la mesure de l'activité des administrateurs de sociétés indépendants, des sociétés d'assurance et fonds de pension, de la santé et de l'action sociale. Les services de logement, la recherche et développement et la classification marchand/non-marchand ont également été revus en profondeur. De nouvelles activités qui n'étaient pas encore mesurées dans les comptes nationaux ont aussi été intégrées. Il s'agit essentiellement de la production d'électricité par les ménages, des transactions d'e-commerce avec des non-résidents et des bénéficiaires réinvestis d'investissements indirects étrangers. Pour une description plus détaillée de cette révision méthodologique, voir <https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux/revision-methodologique-des-comptes-nationaux-en-octobre>.

Le lecteur familier des agrégats des comptes nationaux se rendra rapidement compte que cette révision a davantage modifié les données de valeur ajoutée, nominale et en volume, que les données d'emploi. Les évolutions de la productivité ont donc aussi été revues, particulièrement au niveau sectoriel. La comparaison de l'évolution de la productivité sur la période 2000-2017 des branches d'activité entre la comptabilité nationale publiée en octobre 2018 et celle publiée en octobre 2019 est consultable à l'annexe 1.

Les séries de données de 1995 jusqu'à 2015 sont désormais figées. En revanche, les années 2016, 2017 et 2018 peuvent faire l'objet d'une révision ordinaire lors de la publication des comptes annuels au cours des prochaines années. Les tendances récentes doivent dès lors être interprétées avec toute la prudence de rigueur.

#### Ralentissement généralisé de la croissance de la productivité

Sur la période 2000-2018, le taux de croissance de la productivité du travail de l'économie belge, bien que supérieur à celui de la zone euro, a été inférieur à celui des principaux pays voisins (tableau 1).

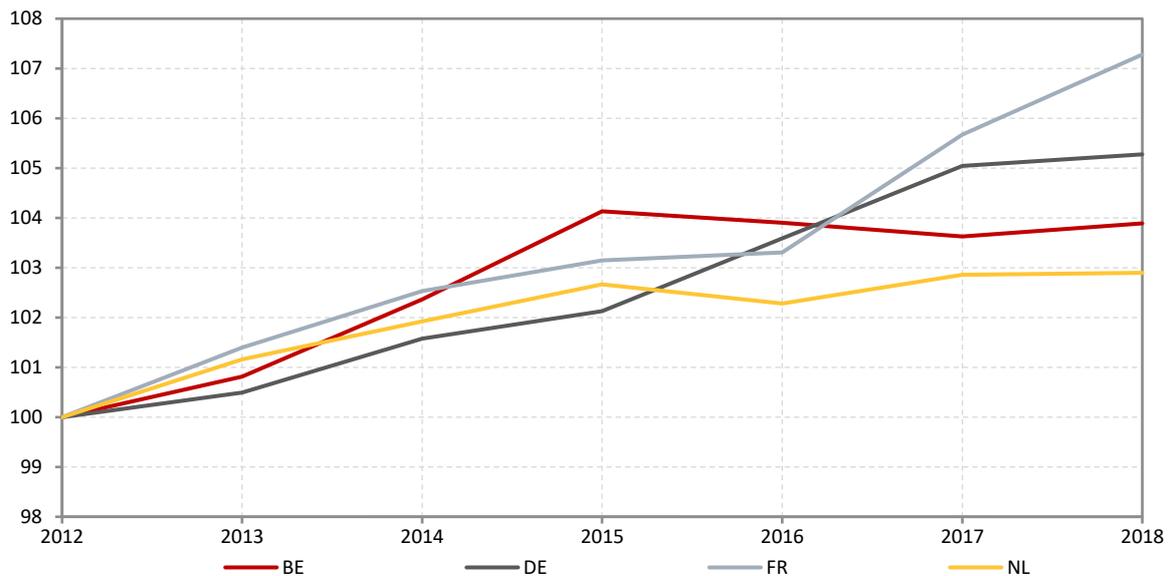
**Tableau 1 : Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail, Economie totale**  
En %

	2000-2018	2000-2007	2012-2018
Union européenne	1,2	1,6	1,0
Zone euro	0,6	0,7	0,6
Belgique	0,8	1,3	0,6
Allemagne	1,0	1,6	0,9
France	1,0	1,3	1,2
Italie	0,1	0,1	0,3
Pays-Bas	0,8	1,4	0,5
Finlande	0,9	2,1	0,8
Royaume-Uni	1,0	2,1	0,5

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

Sur la période récente, 2012-2018, le taux de croissance annuel moyen de la productivité belge continue de diminuer. Il est légèrement supérieur à celui des Pays-Bas et nettement inférieur à celui enregistré par la France, l'Allemagne ou la Finlande. Mais c'est depuis 2015 que la productivité belge connaît une croissance particulièrement faible (graphique 1).

**Graphique 1 : Evolution de la productivité du travail**  
Indice, 2012=100



Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

La décélération de la croissance de la productivité sur la période 2012-2018 comparativement à la période 2000-2007 visible en Belgique est une caractéristique partagée avec les trois grands pays voisins, même si elle est nettement moins marquée en France que dans les autres pays. Cette caractéristique est aussi commune, en Belgique, aux trois grands groupes d'activités que sont l'industrie manufacturière, les services marchands et les services non-marchands<sup>2</sup> (tableau 2). Mais c'est l'industrie manufacturière qui enregistre le plus fort ralentissement du rythme de croissance de la productivité, même si ce rythme reste supérieur à celui enregistré par les services marchands.

<sup>2</sup> L'industrie manufacturière correspond au code C de la nomenclature des comptes nationaux, les services marchands regroupent les codes de G à N et les services non-marchands de O à U.

**Tableau 2 : Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail***En %*

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
	2000-2018			
Economie totale	0,8	1,0	1,0	0,8
Industrie manufacturière	2,1	2,0	2,6	2,6
Services marchands	0,9	0,8	0,8	0,9
Services non marchands	-0,1	0,2	0,8	0,0
	2000-2007			
Economie totale	1,3	1,6	1,3	1,4
Industrie manufacturière	3,4	3,6	3,6	4,1
Services marchands	1,3	1,5	1,0	1,4
Services non marchands	0,0	-0,2	0,8	-0,2
	2012-2018			
Economie totale	0,6	0,9	1,2	0,5
Industrie manufacturière	1,8	1,6	2,0	2,2
Services marchands	0,9	0,7	1,0	0,3
Services non marchands	-0,2	0,4	0,8	-0,1

Remarque : l'industrie manufacturière correspond à la rubrique C, les services marchands couvrent de la rubrique G à N et les services non-marchands couvrent de la rubrique O à U de la NACE- rev2.

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

### Réduction de la contribution des principaux groupes d'activité, particulièrement marquée pour l'industrie manufacturière

L'impact de l'évolution de la productivité des principales activités sur l'évolution de la productivité de l'ensemble de l'économie dépend de la structure de chaque économie et de son évolution dans le temps. Les économies européennes partagent des évolutions communes : montée en puissance de l'importance des services, tant marchands que non-marchands, et diminution de l'importance de l'industrie manufacturière. Cependant, ces évolutions s'effectuent à des rythmes différents d'un pays à l'autre. Ainsi, par exemple, l'industrie manufacturière reste relativement importante, tant en termes de valeur ajoutée qu'en termes d'heures travaillées, en Allemagne où sa part ne diminue que très légèrement sur la période considérée alors qu'en Finlande, France, Royaume-Uni et Belgique, cette part se réduit fortement (tableau 3).

**Tableau 3 : Part dans la valeur ajoutée nominale et dans les heures travaillées de l'économie totale***En %*

	Industrie manufacturière				Services marchands				Services non-marchands			
	Valeur ajoutée		Emploi		Valeur ajoutée		Emploi		Valeur ajoutée		Emploi	
	2000	2018	2000	2018	2000	2018	2000	2018	2000	2018	2000	2018
UE	18,7	16,0	18,1	14,4	49,3	51,8	39,4	44,9	20,7	22,0	24,1	26,8
Zone euro	19,6	16,9	17,8	13,7	48,4	51,1	41,2	46,1	21,2	22,3	25,9	27,9
BE	19,7	13,6	16,3	10,6	48,9	54,7	45,8	49,3	21,8	23,5	28,5	30,5
DE	22,8	22,7	20,1	18,1	46,7	46,5	40,3	42,6	21,4	22,1	27,2	29,7
FR	16,1	11,1	13,7	9,5	50,3	53,8	41,6	47,2	23,6	25,1	30,8	31,2
IT	19,6	16,8	20,2	15,8	50,2	53,3	41,5	46,1	19,8	20,7	23,8	24,7
NL	14,9	12,4	12,9	9,5	53,3	55,0	50,0	52,0	20,0	23,2	24,1	27,9
FI	27,6	17,5	18,4	12,6	39,8	45,9	36,1	39,5	20,7	22,9	28,5	32,1
UK	15,0	9,9	15,1	8,9	54,7	57,9	48,6	52,1	18,6	21,7	24,9	27,5

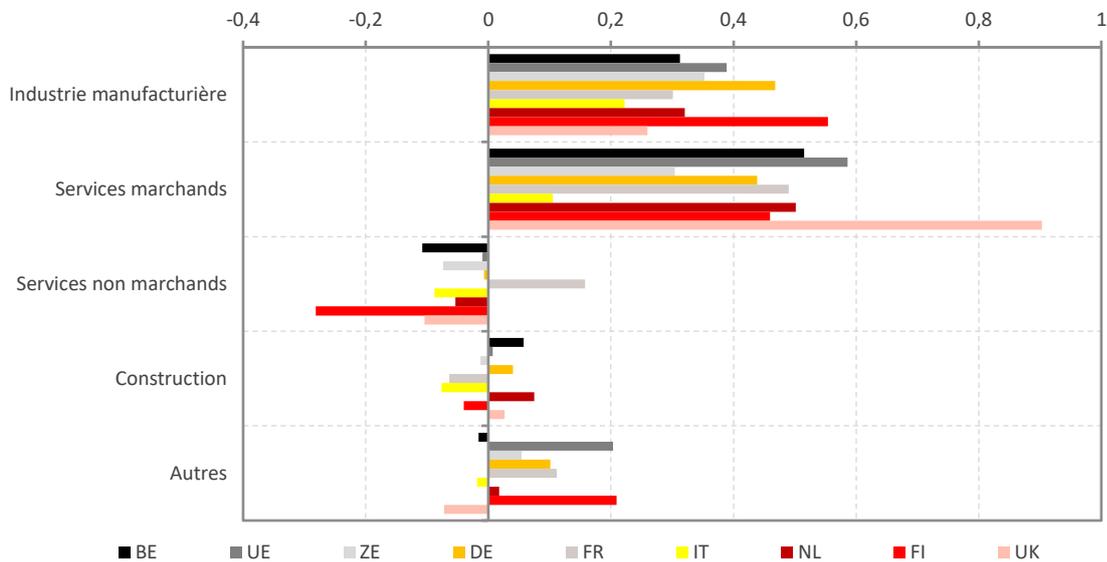
Remarque : l'industrie manufacturière correspond à la rubrique C, les services marchands couvrent de la rubrique G à N et les services non-marchands couvrent de la rubrique O à U de la NACE- rev2.

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

Combinées entre elles, ces évolutions de productivité et de parts dans l'économie des différentes activités débouchent sur des contributions à la croissance de la productivité de l'économie totale assez différentes d'un pays à l'autre. La contribution à la croissance de la productivité de l'économie des principales catégories d'activité, illustrée par le graphique 2, montre qu'en Belgique comme dans les autres pays de comparaison, la croissance de la productivité repose essentiellement sur deux catégories d'activité : l'industrie manufacturière et les services marchands. Généralement, la contribution des services marchands est importante parce que leur poids économique est important alors que la contribution de l'industrie manufacturière est importante parce que la croissance de la productivité y est plus élevée que dans le reste de l'économie. Ce graphique met aussi en lumière la spécialisation des pays dans certaines activités. Ainsi, la contribution des services marchands est particulièrement élevée au Royaume-Uni alors que c'est la contribution de l'industrie manufacturière qui ressort pour la Finlande et l'Allemagne. En Belgique, comme en France ou aux Pays-Bas, la contribution des services marchands est supérieure à celle de l'industrie manufacturière (0,5 point de pourcentage pour les services marchands contre 0,3 point de pourcentage pour l'industrie manufacturière dans chacun des pays mentionnés).

### Graphique 2 : Contribution sectorielle à la croissance de la productivité : Belgique et autres pays UE, 2000-2018

Moyenne annuelle en points de pourcentage



Remarque : l'industrie manufacturière correspond à la rubrique C, les services marchands couvrent de la rubrique G à N, les services non-marchands couvrent de la rubrique O à U, la construction la rubrique F et Autres les rubriques A, B, D et E de la NACE- rev2.

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, janvier 2020.

La contribution du secteur de la construction dépend de l'ampleur de la crise immobilière qui a touché le pays. Cette contribution est légèrement positive en Belgique, Allemagne et Pays-Bas, pays peu ou pas touchés par l'éclatement de la bulle immobilière alors qu'elle est négative en Italie, en France et dans une moindre mesure en Finlande.

A l'exception de la France, la contribution des services non-marchands est négative. Il convient cependant de prendre en considération que pour la majorité de ces activités, la productivité du travail ne constitue pas un indicateur d'efficacité ni d'efficience. En effet, le système des comptes nationaux<sup>3</sup> qui doit inclure les activités des producteurs non-marchands, c'est-à-dire les producteurs qui fournissent la totalité ou l'essentiel de leur production à d'autres, gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, est confronté à un problème de mesure de cette production en volume (encadré 2). C'est pour cette raison que l'analyse du secteur non-marchand n'est pas développée plus avant. Mais l'efficacité et l'efficience de ces activités sont très

<sup>3</sup> Cadre comptable permettant de décrire de façon systématique et détaillée l'économie totale selon trois optiques (production, revenus et dépenses).

importantes pour le fonctionnement de l'économie et font l'objet d'une attention grandissante dans les analyses de productivité.

**Encadré 2. Problème dans l'estimation du volume de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux - deux exemples : services de santé et éducation**

L'institution d'un système global d'indices de prix et de volume couvrant tous les emplois et les ressources de biens et services se heurte à une difficulté particulière lorsqu'il s'agit de mesurer la production de services non-marchands en volume. Ces derniers diffèrent des services marchands en ce qu'ils ne sont pas vendus aux prix du marché. Il n'est donc pas possible de déterminer un déflateur conforme au marché pour ces services. L'estimation du volume est donc réalisée sur la base d'un indicateur de volume.

Dans les comptes nationaux en Belgique, la valeur ajoutée des services de santé est estimée sur la base de données administratives, telles que la comptabilité des hôpitaux. Toutefois, le secteur de la « santé humaine » se caractérise également par un certain degré d'intervention de l'État (indirecte, par le biais de remboursements), ce qui signifie souvent qu'il n'existe pas de prix du marché pour ce type de service. Selon les recommandations d'Eurostat dans le "Manuel sur la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux", il est préférable d'établir des indices de volume directs dans ce cas. En Belgique, ces indicateurs de volume sont basés sur le nombre de services fournis par type de service. Le manuel interdit également de procéder à des ajustements explicites supplémentaires en fonction des variations de qualité dans cette estimation du volume. Cela est dû à l'absence de consensus au niveau européen quant à la méthodologie à utiliser. Ceci peut avoir pour conséquence que certains ajustements liés à la qualité soient reflétés dans le déflateur et non dans l'estimation du volume.

Un raisonnement similaire s'applique également aux services d'éducation. En Belgique, ce type de services est principalement produits par l'État. Par conséquent, selon les définitions du SEC 2010, la production de services d'éducation non marchands est égale à la somme de ses coûts. Pour arriver à une estimation du volume, on estime un indicateur direct de volume, basé sur le nombre d'élèves. Pour ce secteur, le déflateur est donc également une estimation dérivée entre la valeur et le volume. Le problème de la mesure de l'ajustement liés à la qualité se pose également dans ce cas.

En termes dynamiques, pour tous les pays à l'exception de l'Italie, l'industrie manufacturière comme les services marchands présentent une contribution à la croissance de la productivité totale qui se réduit sur la période 2012-2018 comparativement à la période d'avant crise, 2000-2007 (tableau 4), mais cette réduction est surtout marquée en Belgique, comme en France et en Finlande.

**Tableau 4 : Contribution au taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail de l'économie totale**

*En points de pourcentage*

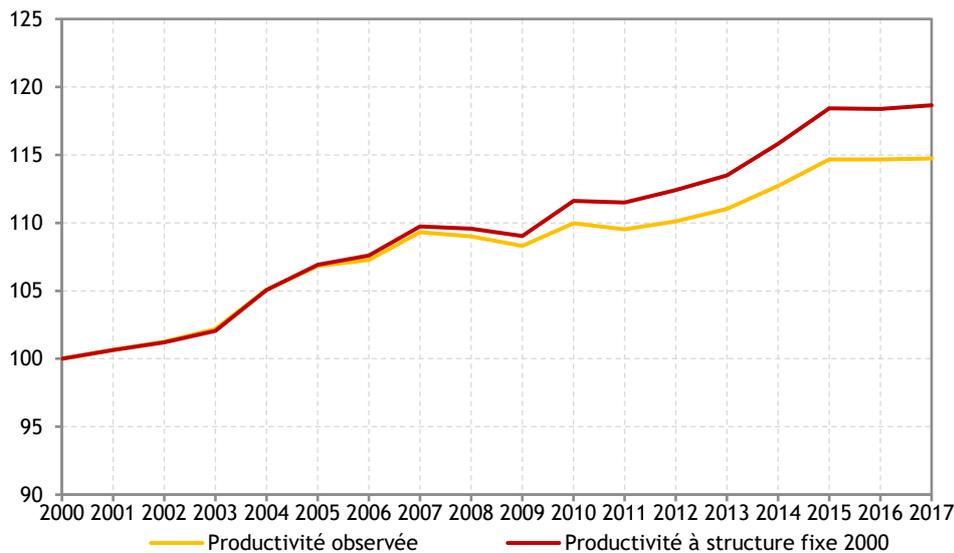
	Industrie manufacturière		Services marchands		Services non-marchands		Construction		Autres	
	2000-2007	2012-2018	2000-2007	2012-2018	2000-2007	2012-2018	2000-2007	2012-2018	2000-2007	2012-2018
UE	0,6	0,3	0,9	0,5	0,0	-0,1	-0,1	0,1	0,3	0,1
Zone euro	0,5	0,4	0,4	0,3	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,0
BE	0,6	0,2	0,7	0,5	-0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1
DE	0,8	0,4	0,8	0,4	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
FR	0,5	0,2	0,6	0,6	0,2	0,2	-0,1	0,1	0,2	0,1
IT	0,2	0,3	0,1	0,2	0,0	-0,2	-0,2	0,0	-0,1	-0,1
NL	0,5	0,3	0,8	0,3	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	-0,2
FI	1,6	0,6	0,7	0,2	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	0,2	0,3
UK	0,6	0,0	1,7	0,5	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarque : l'industrie manufacturière correspond à la rubrique C, les services marchands couvrent de la rubrique G à N, les services non-marchands couvrent de la rubrique O à U, la construction la rubrique F et Autres les rubriques A, B, D et E de la NACE- rev2.

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

La croissance de la productivité plus faible dans les services que dans l'industrie manufacturière associée à l'importance croissante des services dans l'économie peut en partie expliquer le ralentissement de la croissance de la productivité au niveau de l'économie dans son ensemble. A structure sectorielle de l'économie inchangée<sup>4</sup>, la croissance cumulée de la productivité de l'économie belge aurait été de 3,2 points de pourcentage plus élevée que la croissance effectivement observée sur la période 2000-2017 (19,3 % au lieu de 16,1 %). L'effet de structure est en Belgique légèrement plus élevé que celui observé dans les trois pays voisins (Pays-Bas 3,3 pp., Allemagne 2,6 pp. et France 2,3 pp.). Comme l'illustre le graphique, le changement dans la structure de l'économie pèse de façon visible sur l'évolution de la productivité surtout après la crise. Mais l'évolution de la structure de l'économie ne permet pas d'expliquer à elle seule le ralentissement de la productivité agrégée. Celui-ci est aussi à analyser à l'intérieur des branches d'activité.

**Graphique 3 : Evolution de la productivité observée et de la productivité à structure économique inchangée**  
*Indice, 2000=100*



Source : Eurostat, Comptes Nationaux, janvier 2020, calculs propres BFP.

Pour mieux comprendre l'origine de la décélération de la croissance de la productivité, il est donc intéressant d'analyser plus en détail l'évolution de la productivité dans l'industrie manufacturière et les services marchands. Cette analyse s'effectue au niveau de la nomenclature A38 des comptes nationaux, niveau de détail sectoriel le plus fin pour lequel les données des heures travaillées sont disponibles en Belgique. Elle s'effectue principalement en comparaison avec les trois grands pays voisins.

#### *L'industrie manufacturière*

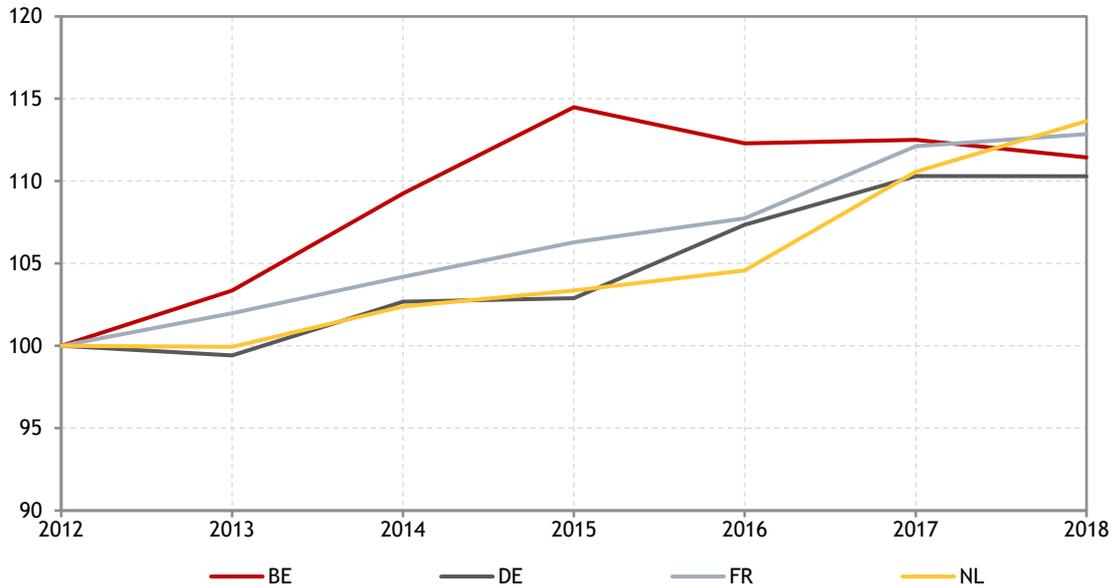
Comme dans la majorité des économies avancées, le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie belge diminue continuellement. La part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale en Belgique est ainsi passée de 20 % en 2000 à 14 % en 2018. En termes d'heures travaillées, le même constat peut être dressé : la part des heures travaillées dans l'industrie manufacturière dans le total des heures travaillées en Belgique est passée de 16 % en 2000 à 11 % en 2018. L'importance de l'industrie manufacturière en Belgique reste cependant supérieure à celle observée aux Pays-Bas et en France tant en termes de part dans la valeur ajoutée qu'en termes de part dans le volume de travail (tableau 3).

Au niveau de la dynamique de productivité de l'ensemble de l'économie, cette diminution de l'importance relative de l'industrie manufacturière est généralement compensée par une croissance de la productivité plus soutenue que dans le reste de l'économie. Mais à partir de 2015, la croissance de la productivité de l'industrie manufacturière belge devient négative. Un tel ralentissement n'est pas visible dans les pays voisins (graphique 4). Sur l'ensemble de la période 2012-2018, la croissance de la productivité de l'industrie manufacturière reste

<sup>4</sup> Les parts de chaque branche d'activité dans les heures travaillées et la valeur ajoutée observées en 2000 sont maintenues constantes sur l'ensemble de la période considérée.

positive mais avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8 %, elle est en nette décélération, comme en Allemagne avec 1,6 %, en France avec 2,0 % et aux Pays-Bas avec 2,2 %.

**Graphique 4 : Evolution de la productivité du travail de l'industrie manufacturière**  
*Indice, 2012=100*



Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

Au niveau de détail A38 de la nomenclature des comptes nationaux, l'industrie manufacturière se compose de 13 branches d'activité. En 2018, en termes de valeur ajoutée nominale, les quatre branches les plus importantes, créant ensemble plus de la moitié de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, sont l'industrie chimique (16,4 %), l'industrie alimentaire (15,2 %), l'industrie pharmaceutique (14,6%) et l'industrie métallurgique (12,5 %). Le degré de concentration des activités en termes de valeur ajoutée est proche de celui observé en Allemagne (57,8 %) et aux Pays-Bas (57,9 %), supérieur à celui de la France (56,9 %)⁵. En termes de volume de travail, les quatre branches les plus importantes sont l'industrie alimentaire (19,1 %), l'industrie métallurgique (15,6 %), l'industrie du caoutchouc et des plastiques (10,2 %) et les autres industries manufacturières (9,4 %). Ces quatre branches d'activité représentent plus de la moitié du volume de travail mobilisé dans l'industrie manufacturière belge. Le degré de concentration des activités en termes de volume de travail est plus important dans les trois pays voisins avec 56,1 % pour l'Allemagne, 63,9 % pour la France et 64,1 % pour les Pays-Bas⁶.

En comparant les performances de productivité avant la crise de 2008, sur la période 2000-2007, à celles après la crise de 2008, sur la période 2012-2018, des branches de l'industrie manufacturière (tableau 5), il ressort que trois branches d'activité enregistrent une diminution de la productivité sur la période récente et que six branches dont l'industrie pharmaceutique, l'industrie alimentaire et l'industrie du caoutchouc et des plastiques enregistrent une décélération marquée de la croissance de la productivité. A l'opposé, l'industrie chimique, l'industrie métallurgique, la fabrication de véhicules à moteur et les autres industries manufacturières voient la

<sup>5</sup> Les branches les plus importantes en Allemagne sont : fabrication de véhicules à moteur, fabrication de machines et d'équipements, industrie métallurgique et industrie chimique. Les mêmes branches se retrouvent aux Pays-Bas mais l'industrie alimentaire remplace la fabrication de véhicules à moteur. En France, l'industrie alimentaire, la fabrication de véhicules à moteur, les autres industries manufacturières et l'industrie métallurgique sont les plus importantes.

<sup>6</sup> En Allemagne, les branches les plus importantes en termes de volume de travail sont les mêmes qu'en termes de valeur ajoutée à l'exception de l'industrie chimique qui est remplacée par l'industrie alimentaire. L'industrie alimentaire, les autres industries manufacturières et l'industrie métallurgique se trouvent dans le top 4 de la France et des Pays-Bas. En France, cette liste est complétée par l'industrie du caoutchouc et des plastiques et aux Pays-Bas, par la fabrication de machines et d'équipements.

croissance de la productivité s'accélérer. Ces quatre branches sont aussi les seules à connaître une accélération de la croissance de la valeur ajoutée en volume entre les deux périodes considérées.

**Tableau 5 : Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée en volume, des heures travaillées et de la productivité horaire dans l'industrie manufacturière belge**

En %

	Valeur ajoutée			Heures travaillées			Productivité		
	00-18	00-07	12-18	00-18	00-07	12-18	00-18	00-07	12-18
Industrie manufacturière	0,6	1,8	1,1	-1,5	-1,5	-0,7	2,1	3,4	1,8
Industrie alimentaire	1,5	2,3	1,2	-0,2	-0,4	0,5	1,7	2,8	0,7
Industrie textile	-4,0	-0,9	-2,1	-5,0	-4,9	-2,1	1,0	4,3	-0,1
Industrie du bois et du papier	-0,1	2,8	-1,7	-1,8	-1,7	-1,6	1,7	4,5	0,0
Raffinage de pétrole	1,7	10,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,9	1,8	10,3	-1,0
Industrie chimique	0,2	-1,9	2,2	-1,5	-2,1	-0,8	1,7	0,2	3,0
Industrie pharmaceutique	6,3	9,5	5,7	2,0	2,7	2,8	4,2	6,6	2,9
Industrie du caoutchouc et plastiques	1,3	3,0	0,9	-0,9	-0,9	-0,6	2,2	4,0	1,5
Industrie métallurgique	-0,6	1,4	-0,1	-2,0	-0,5	-2,3	1,4	2,0	2,2
Fabrication de produits électroniques	1,0	5,5	2,3	-4,1	-4,9	-0,1	5,4	11,0	2,4
Fabrication d'équipements électriques	-3,9	-2,4	-5,8	-3,1	-4,1	-3,2	-0,8	1,8	-2,7
Fabrication machines et équipements	-0,6	2,9	-1,6	-1,4	-0,1	-2,1	0,8	3,0	0,5
Fabrication de véhicules à moteur	-2,4	-2,1	0,3	-3,5	-3,1	-2,2	1,2	1,0	2,5
Autres industries manufacturières	1,5	-2,4	2,4	0,9	-1,4	1,7	0,6	-1,0	0,7

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

L'évolution du volume de travail dans l'ensemble de l'industrie manufacturière reste orientée à la baisse sur la période 2012-2018 mais à un rythme nettement moins soutenu que celui observé sur la période 2000-2007. Alors que sur la période d'avant crise, seule l'industrie pharmaceutique augmentait les heures travaillées, sur la période d'après crise, elle est rejointe par les autres industries manufacturières, le raffinage de pétrole et l'industrie alimentaire.

La dispersion des performances de productivité diminue en Belgique sur la période 2012-2018 en comparaison avec la période 2000-2007 sous l'effet d'une forte réduction des meilleures performances et d'une augmentation du nombre de branches d'activité dont la productivité diminue. La dispersion augmente, cependant, en Allemagne et en France.

En comparaison avec les trois pays voisins, sur la période après crise de 2008, cinq branches enregistrent la moins bonne performance en termes de productivité (industrie alimentaire, industrie du textile, industrie du bois et du papier, raffinage de pétrole et fabrication d'équipements électriques) et seule une branche (autres industries manufacturières) enregistre la meilleure performance alors que quatre branches dominaient la comparaison lors de période 2000-2007.

En conclusion, le ralentissement marqué du rythme de progression de la productivité de l'industrie manufacturière belge s'explique surtout par le ralentissement de la productivité des branches qui étaient les plus performantes dans ce domaine avant la crise économique et financière de 2008.

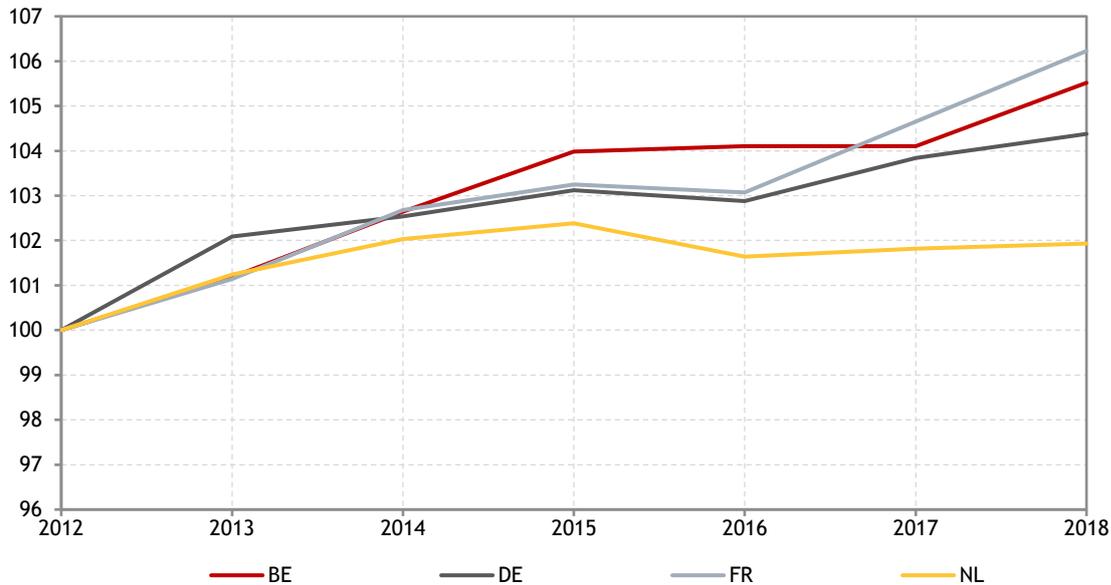
#### *Les services marchands*

Comme dans la majorité des économies avancées, l'économie belge se tertiarise à un rythme soutenu. En 2018, les services marchands créent plus de la moitié de la valeur ajoutée belge en mobilisant presque la moitié des heures travaillées. La part des services marchands dans l'économie belge est plus élevée que la part dans l'économie allemande et française mais reste inférieure à la part aux Pays-Bas (tableau 3).

Au niveau de la dynamique de la productivité de l'ensemble de l'économie, les services marchands présentent des niveaux et des gains de productivité généralement plus faibles que ceux des branches de l'industrie

manufacturière car certains d'entre eux demandent des contacts personnels offrant moins de possibilité d'automatisation et d'économies d'échelle, les activités y sont aussi moins standardisées et certains services sont davantage soumis aux réglementations nationales dont certaines débouchent sur des entraves de concurrence. Comme pour l'industrie manufacturière, la crise financière de 2008 a été suivie d'une décélération de la croissance de la productivité. Le taux de croissance annuel moyen de la productivité sur la période 2012-2018 est ainsi revenu à 0,9 % après 1,3 % sur la période 2000-2007 (tableau 2).

**Graphique 5 : Evolution de la productivité du travail des services marchands**  
*Indice, 2012=100*



Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

Au niveau de détail A38 de la nomenclature des comptes nationaux, les services marchands se composent de 12 branches d'activité. En 2018, en termes de valeur ajoutée nominale, les quatre branches les plus importantes, créant ensemble près de 67 % de la valeur ajoutée des services marchands, sont le commerce (21,3 %), les services juridiques et comptables (16,8 %), les activités immobilières (16,7 %) et les activités financières et d'assurances (11,9 %). La concentration dans les quatre branches les plus importantes est, en Belgique, un peu plus élevée que dans chacun des trois pays voisins (64,9 % en Allemagne, 64,1 % en France et 63,6 % aux Pays-Bas)<sup>7</sup>. En termes d'heures travaillées, la concentration dans les quatre branches les plus importantes est relativement élevée en Belgique : 79 % contre 74 % aux Pays-Bas, 71 % en Allemagne et seulement 68 % en France. En termes de volume de travail, les quatre branches les plus importantes sont les activités juridiques et comptables (25,7 %), le commerce (24,9 %), les services administratifs (17,3 %) et les transports et entreposage (10,7 %). Ces quatre branches sont aussi les plus importantes dans les pays voisins mais le commerce occupe systématiquement la première place et les services administratifs la deuxième. La particularité de la Belgique tient dans l'obligation faite aux administrateurs de société de se doter du statut d'indépendant et d'être répertoriés par les comptes nationaux dans la branche 70 qui est une composante des activités juridiques et comptables, gonflant ainsi l'importance relative de cette branche en termes d'emploi.

Il ressort de la comparaison du tableau 6 avec le tableau 5 que les performances en termes de productivité des branches des services marchands sont plus hétérogènes que les performances des branches industrielles. Sur la période récente, 2012-2018, quatre branches des services connaissent une contraction de la productivité (hébergement et restauration, édition, cinéma et vidéo, activités immobilières et publicité et services techniques). En comparant les périodes avant et après crise de 2008, quatre branches dont les télécommunications, les activités juridiques et comptables et les services administratifs enregistrent une

<sup>7</sup> Les quatre branches les plus importantes en France, en Allemagne et aux Pays-Bas sont les mêmes : les services immobiliers, le commerce, les services administratifs et les services juridiques et comptables mais l'ordre est un peu différent aux Pays-Bas car le commerce arrive en première position.

accélération de la croissance de la productivité. L'ampleur de la dispersion des performances des branches des services marchands belges augmente sur la période récente en comparaison avec la période d'avant crise sous l'effet d'une amélioration des meilleures performances. Cette augmentation de la dispersion n'est visible dans aucun des trois pays voisins.

**Tableau 6 : Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée en volume, des heures travaillées et de la productivité horaire dans les services marchands belges**

En %

	Valeur ajoutée			Heures travaillées			Productivité		
	00-18	00-07	12-18	00-18	00-07	12-18	00-18	00-07	12-18
Services marchands	2,2	2,9	2,0	1,3	1,6	1,1	0,9	1,3	0,9
Commerce	1,4	3,5	0,3	-0,1	0,5	-0,4	1,4	2,9	0,7
Transports et entreposage	0,8	0,7	0,7	-0,3	-0,7	0,3	1,1	1,4	0,4
Hébergement et restauration	0,7	2,0	1,2	0,9	0,3	1,6	-0,2	1,7	-0,4
Edition, cinéma, vidéo	0,5	0,5	-0,6	0,0	0,7	0,3	0,5	-0,2	-1,0
Télécommunications	6,2	5,9	6,3	-1,3	-0,9	-2,9	7,7	6,9	9,5
Services informatiques	5,2	5,3	4,8	4,4	3,8	4,8	0,7	1,5	0,0
Activités financières et d'assurances	-0,2	1,0	-1,1	-1,3	-1,4	-1,5	1,2	2,5	0,5
Activités immobilières	2,7	2,1	2,0	2,6	2,6	3,2	0,0	-0,5	-1,1
Activités juridiques et comptables	3,7	4,8	3,7	3,0	4,1	1,2	0,7	0,7	2,5
R&D scientifique	6,6	5,8	12,6	2,9	3,5	4,5	3,7	2,3	7,8
Publicité, services techniques	2,0	4,4	2,8	2,2	1,5	3,0	-0,2	2,8	-0,2
Services administratifs et de soutien	3,2	3,2	5,8	3,5	4,5	3,7	-0,3	-1,2	2,0

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

En comparaison avec les trois pays voisins, entre 2012 et 2018, cinq branches dont le commerce, les activités financières et d'assurances et les services informatiques, enregistrent la plus faible croissance de la productivité et cinq branches (télécommunications, transports et entreposage, services juridiques et comptables, R&D scientifique et services administratifs et de soutien) enregistrent la plus forte croissance de la productivité alors qu'elles n'étaient que deux (hébergement et restauration et R&D scientifique) sur la période avant la crise.

En conclusion, la décélération de la croissance de la productivité des services marchands s'expliquent surtout par le ralentissement de la productivité dans des branches déjà peu performantes à ce niveau avant la crise économique et financière de 2008.

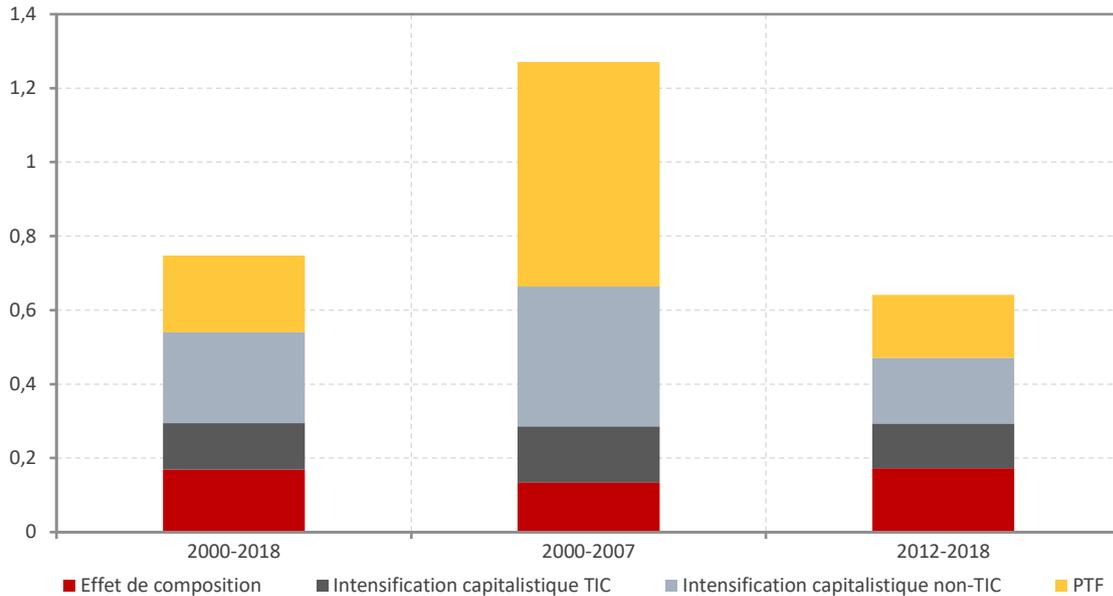
#### **Décomposition de la croissance de la productivité : capital et progrès technique réduisent leur contribution après la crise de 2008**

Comme expliqué dans le rapport annuel 2019, la croissance de la productivité est influencée par trois éléments : la composition de la main-d'œuvre, l'intensification capitaliste du processus de production (*capital deepening*) et l'innovation au sens large qui est mesurée par la productivité totale des facteurs (PTF).

Par rapport au rapport précédant qui se basait sur les données de l'OCDE, le graphique suivant qui se base sur les données EUKLEMS, distingue l'effet de composition de la main d'œuvre de la PTF. Sur la période 2000-2018, la croissance de la productivité du travail est principalement expliquée par la contribution de l'intensification capitaliste, c'est-à-dire l'accroissement du capital par heure travaillée et, en particulier, le capital non lié aux TIC (bâtiments, équipements, infrastructure). L'amélioration de la productivité totale des facteurs ainsi que l'amélioration de la combinaison des caractéristiques des travailleurs ont contribué de façon plus limitée à la croissance de la productivité du travail.

### Graphique 6 : Contribution à la croissance de la productivité totale

En %



Source : EUKLEMS database, June 2020 release, BFP.

Sur la période 2000-2007, la contribution de la PTF était légèrement supérieure à celle de l'intensification capitalistique. Après la crise économique et financière de 2008, les contributions de la PTF et du capital non-TIC se sont fortement réduites. La contribution du capital TIC a aussi diminué mais de façon plus limitée. La contribution de l'amélioration des qualifications des travailleurs n'a pas été impactée par la crise et a même augmenté.

### Conclusion

- Les principaux constats de cette section consacrée à l'analyse sectorielle de la croissance de la productivité sont les suivants :
- Ralentissement généralisé de la croissance de la productivité visible avant la crise économique et financière de 2008 mais renforcé par cette dernière, en particulier en Belgique.
- Ralentissement commun aux trois grands groupes d'activité en Belgique, industrie manufacturière, services marchands et services non-marchands mais particulièrement marqué pour l'industrie manufacturière.
- En Belgique comme en France et aux Pays-Bas, contribution à la croissance de la productivité globale des services marchands supérieure à la contribution de l'industrie manufacturière.
- En Belgique, ralentissement marqué de la croissance de la productivité de l'industrie manufacturière expliqué surtout par le ralentissement de la croissance de la productivité des branches les plus performantes dans ce domaine (fabrication de produits électroniques, raffinage de pétrole, industrie pharmaceutique).
- En Belgique, décélération de la croissance de la productivité des services marchands expliquée surtout par le ralentissement de la productivité des branches déjà peu performantes dans ce domaine (activités immobilières, édition, cinéma et vidéo, Horeca, publicité et services techniques).

- Ralentissement de la croissance de la productivité belge après la crise économique et financière de 2008 expliqué par la réduction de la contribution de la productivité total des facteurs et de l'intensification capitalistique non lié aux technologies de l'information et la communication (TIC).

## 2.2 Impact de la crise de la COVID-19 sur la croissance de la productivité

La pandémie à laquelle nous sommes confrontés et les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus provoqueront en 2020 la plus grande récession depuis la Seconde Guerre mondiale. Le BFP<sup>8</sup> et la BNB<sup>9</sup> s'attendent à une baisse du PIB respectivement de 7 % et 9 %. L'amélioration de la situation sanitaire entraînera également une reprise de l'économie. Entre-temps, l'économie aura subi des dommages irréparables. Si les mesures prises par les gouvernements ont pu préserver une grande partie des capacités de l'économie, les fermetures d'entreprises et les pertes d'emploi dans les secteurs les plus touchés par le confinement seront inévitables. Dans leurs prévisions de juin, le BFP<sup>10</sup> et la BNB prévoient que, malgré une reprise de la consommation et de l'investissement à la mi-2022, la valeur ajoutée du secteur privé restera inférieure d'environ 4 points de pourcentage à ce qu'elle aurait été dans la situation où la pandémie n'aurait jamais eu lieu. Ainsi, la contraction économique de 2020 ne sera jamais entièrement compensée par la suite et le niveau de la production potentielle sera également inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence de la crise.

Ces projections sont basées sur l'hypothèse que la croissance de la production ne serait pas affectée à long terme par la crise. C'est une hypothèse qui ne sera confirmée qu'a posteriori. Comme le démontre la section précédente, cela n'a pas été le cas, par exemple, après la crise économique et financière de 2008-2009 à la suite de laquelle la croissance de la productivité s'est fortement ralentie. Il est impossible à ce stade d'estimer l'ampleur de l'impact de la crise actuelle sur la croissance de la productivité en raison du degré élevé d'incertitude. Toutefois, nous tentons ci-dessous d'identifier les effets possibles sur la croissance de la productivité en mettant l'accent sur les effets à long terme.

Cet exercice est basé sur le modèle de comptabilité de la croissance, qui examine successivement les effets possibles de la crise sur la composition du travail, sur l'intensification capitalistique et sur la PTF (graphique 5). La liste n'est pas exhaustive et, comme déjà indiqué, l'ampleur exacte de bon nombre des effets ne sera connue que dans les mois à venir. Cependant, l'exercice donne un aperçu des risques et des opportunités potentiels pour le développement de la productivité et fournit ainsi un cadre de réflexion sur les mesures politiques nécessaires pour garantir la croissance de la productivité à long terme (chapitre 3).

### 2.2.1 Impact de la crise sur la composition du travail

Comme l'indique la section 2.1, la contribution de la composition du travail à la croissance de la productivité après la crise économique et financière de 2008-2009 a été positive et est restée relativement constante, mais la crise actuelle pourrait changer cette donne.

À court terme, l'impact de la crise sur la composition du travail est relativement limité. D'une part, une proportion importante de la population active a pu continuer à travailler grâce au télétravail - depuis avril, environ un tiers des employés du secteur privé travaillent à temps plein ou à temps partiel grâce au télétravail<sup>11</sup>. L'influence du télétravail sur la productivité peut être interprétée de différentes manières (voir ci-dessous), mais le télétravail a progressivement familiarisé les employés avec un certain nombre d'applications numériques telles que les réunions en ligne, les workshops, les webinaires... qui ont pu avoir un effet positif sur leurs compétences en matière de TIC. D'autre part, une proportion importante des travailleurs se sont retrouvés à court terme au chômage temporaire, ce qui n'a pas modifié le niveau d'emploi tel qu'il est traditionnellement mesuré. Au cours de la première moitié du mois d'avril, plus de 30 % des travailleurs du secteur privé ont été touchés par ce chômage, bien qu'il soit fortement concentré sur certains secteurs tels que l'hôtellerie et la restauration, les événements et les divertissements et le commerce de détail (non alimentaire)<sup>12</sup>. Cette mesure a permis de garantir le maintien du potentiel de production à court terme. En effet, (i) grâce à ce système,

<sup>8</sup> Budget économique 2021, septembre 2020.

<sup>9</sup> « Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2020 », BNB, Revue Economique, juin 2020.

<sup>10</sup> Prévisions économiques 2020-2025, juin 2020.

<sup>11</sup> Cette proportion est restée relativement constante, mais il y a eu un glissement important du télétravail à temps plein vers le télétravail à temps partiel. (ERMG, 7 octobre 2020)

<sup>12</sup> A partir de mai, nous constatons une diminution systématique de cette proportion pour atteindre 6% en août. En septembre, cette proportion était toujours de 6 %. (ERMG, 7 octobre 2020)

l'employeur évite les coûts de licenciement et d'embauche de nouveaux employés une fois que la production peut être relancée, et (ii) les compétences des employés propres à l'entreprise ne sont pas perdues pendant la période d'activité réduite. Dans le même ordre d'idées, les indépendants qui ont dû arrêter ou réduire drastiquement leurs activités pouvaient faire appel à un soutien financier (le droit passerelle) afin de maintenir leur potentiel de production à court terme et d'assurer un redémarrage rapide par la suite. Toutefois, la valeur ajoutée ayant fortement diminué, ces mesures ont entraîné à court terme une forte baisse de la productivité du travail par travailleur (ce qui est beaucoup moins le cas lorsqu'on examine la productivité par heure travaillée).

Mais à quoi pouvons-nous nous attendre à long terme ? Les mesures de soutien temporaires du gouvernement n'empêcheront pas la disparition de certaines entreprises et la perte d'emplois. L'incertitude est grande et les chiffres dépendent des évolutions attendues au moment où les prévisions sont faites, mais l'impact estimé sur l'emploi est considérable<sup>13</sup>. Si le chômage temporaire donne une prévision correcte du chômage futur, on peut penser que les personnes ayant un faible niveau d'éducation y seront surreprésentées étant donné qu'elles représentent une part importante de l'emploi dans certaines des activités les plus touchées par la crise (comme par exemple l'Horeca ou le commerce de détail non alimentaire). Même si cela peut conduire à une augmentation du niveau d'éducation moyen des travailleurs, ce qui aurait un impact positif sur la croissance de la productivité (effet de composition), ce n'est pas indiqué pour la production potentielle et pour d'autres objectifs sociétaux (tels que l'inclusion). Il est donc important que les personnes qui se retrouvent au chômage puissent retrouver un emploi le plus rapidement possible, ce qui ne va pas de soi puisque les profils des secteurs les plus touchés (par exemple, l'Horeca, l'événementiel, etc.) ne correspondent pas vraiment à ceux demandés par les secteurs en croissance (par exemple, les TIC et les soins de santé).

Si le chômage devient de longue durée, il peut avoir des effets durables sur les compétences des travailleurs concernés (hystérèse). Tout d'abord, pendant la période de chômage, on acquiert généralement moins de compétences que lorsqu'on travaille. Mais il existe également le risque que les chômeurs commencent à perdre des compétences parce qu'ils ne les utilisent pas. En outre, des effets plus psychologiques sont également possibles. Dans certains cas, les chômeurs se considèrent également comme moins compétents, ce qui peut limiter leurs chances sur le marché du travail (voir Vansteenkiste et al., 2020). L'impact de ces effets est considérable. Plusieurs études montrent que le revenu des travailleurs qui perdent leur emploi reste nettement inférieur pendant de nombreuses années à celui d'une situation sans perte d'emploi (voir par exemple Eliasson et Storrie, 2006 ; Arulampalam et al. 2003, Tumino 2015). Le fait que les travailleurs peu qualifiés soient plus durement touchés par cette crise peut augmenter le risque d'hystérèse, car ce groupe reste en moyenne au chômage plus longtemps.

L'impact à long terme de la crise actuelle est également déterminé par l'impact sur l'éducation et la formation. Pendant la période de confinement, une grande partie de la formation (des salariés, mais aussi des chômeurs) a été supprimée ou remplacée par l'enseignement à distance quand c'était possible, bien que ce dernier ne soit bien sûr pas aussi facile à organiser pour tous les types de formation. À l'heure actuelle, les exigences de *distanciation sociale* influencent encore l'organisation de nombreuses activités de formation. D'autre part, des actions spécifiques ont également été développées en réponse à la crise, telles que l'offre de cours en ligne gratuits par un certain nombre d'organisations publiques et privées. En outre, la crise actuelle peut entraîner une évolution positive durable dans le domaine de l'apprentissage en ligne, qui peut être favorable si, par exemple, elle permet à un plus grand nombre de personnes de suivre une formation ou si elle permet d'offrir des cours de formation plus personnalisés.

Des effets similaires se font également ressentir dans l'enseignement. Pendant la période de confinement, les écoles ont été fermées pendant plusieurs semaines et la réouverture qui a suivi n'a souvent pas eu lieu à plein temps. Et tant qu'il n'y aura pas de vaccin, il pourrait y avoir des interruptions (locales) à l'avenir. La fermeture des écoles a été en partie couverte par l'enseignement à distance. Les effets de cette situation sont encore incertains et dépendront de la mesure dans laquelle le retard accumulé pourra être rattrapé, mais des études antérieures ont démontré que même une interruption relativement courte dans l'éducation peut avoir des conséquences potentiellement majeures (voir par exemple Burgess, 2020 ; Carlson et al., 2005 ; Lavy, 2015). Une première étude de la KULeuven sur l'effet de la crise COVID-19 et de la fermeture des écoles en Flandre fait

<sup>13</sup> Par exemple, dans ses prévisions de juin, la BNB suppose qu'environ 160.000 emplois seront perdus d'ici fin 2020/début 2021. Dans leur budget économique de septembre, le BFP et l'ICN partent du principe que l'emploi intérieur diminuera de 128.000 personnes d'ici-là mi-2021.

déjà état de pertes d'apprentissage substantielles équivalent à ce qu'un élève apprend généralement en une demi-année scolaire<sup>14</sup> (De Witte et al., 2020).

L'enseignement professionnel et technique a été particulièrement touché par la crise. La formation même de ces élèves passe par la pratique et ne peut être remplacée par des cours théoriques. Il en va de même pour les branches de l'enseignement supérieur focalisées sur la pratique. Dans certains cas, la formation pratique a été simulée à distance, mais l'expérience d'apprentissage est plus limitée dans ce cas (Schleicher, 2020). En raison des exigences de *distanciation sociale* et de la fermeture des entreprises, l'apprentissage en milieu professionnel (une composante importante de l'apprentissage en alternance) a également connu un certain temps d'arrêt, affectant dans une large mesure les apprenants les plus vulnérables. En outre, la situation financière difficile dans laquelle se trouvent de nombreuses entreprises risque de rendre les entreprises d'apprentissage moins enclines à investir dans les stages/espaces d'apprentissage à long terme (Montacue, 2020).

Outre un impact négatif sur les performances moyennes d'apprentissage, le risque d'accroître les inégalités entre les élèves augmente également. Dans l'enseignement à distance, la qualité de l'environnement d'apprentissage à la maison (comme l'accès à un ordinateur, une connexion Internet, un environnement calme pour travailler...) et la capacité des parents à aider deviennent prépondérantes, ce qui pénalise particulièrement les enfants issus de ménages en état de précarité sociale. En outre, ces familles sont également plus exposées à d'autres défis qui ont un impact indirect sur les résultats scolaires, tels que l'augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. En effet, l'étude susmentionnée de la KULeuven souligne une augmentation substantielle des inégalités dans l'enseignement, qui s'accroît à mesure que l'école accueille davantage d'élèves issus de groupes socio-économiques défavorisés<sup>15</sup> (De Witte et al., 2020). Cela peut avoir un impact négatif sur la mobilité sociale (Montacue, 2020) qui est non seulement indésirable d'un point de vue moral, mais aussi néfaste économiquement. Dans ces circonstances, de nombreux talents seront perdus, ce qui finit par porter atteinte à la croissance de la productivité et donc à la croissance économique (OCDE, 2018). En outre, il est de plus en plus reconnu qu'une inégalité économique excessive s'accompagne d'une méfiance croissante des citoyens à l'égard de leurs concitoyens et des hommes politiques (voir par exemple Piketty, 2014, Ostry et al., 2014), ce qui est non seulement problématique pour la démocratie, mais impacte également l'économie.

À l'inverse, l'enseignement peut également s'attendre à un certain nombre d'effets positifs de la crise. Premièrement, cette situation exceptionnelle crée une opportunité d'intégrer davantage et mieux les outils numériques dans le processus d'apprentissage. En Belgique, leur utilisation avant la crise de la COVID-19 était relativement faible : en 2018, moins de 30 % des enseignants du secondaire inférieur utilisaient fréquemment ou toujours les TIC pour des projets ou des travaux de classe, contre 53 % en moyenne dans l'OCDE et 90 % au Danemark (Schleicher, 2020). La crise a obligé les enseignants et les élèves à s'adapter rapidement et à utiliser les TIC. Les autorités compétentes ont offert leur soutien à cet égard (par exemple, la plateforme Happi de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; le portail sur l'enseignement à distance en Flandre). Une utilisation judicieuse de l'enseignement à distance peut accroître à l'avenir l'efficacité de l'enseignement et aussi augmenter considérablement les possibilités d'apprentissage des élèves en dehors de l'école.

### **2.2.2 Impact de la crise sur la quantité et le type de capital par heure travaillée**

La crise économique et financière de 2008-2009 a clairement eu un impact négatif sur la contribution du capital - en particulier du capital non-TIC - à la croissance de la productivité et le ralentissement du capital deepening s'est maintenu au-delà de la période de crise puisqu'il est visible sur la période 2012-2018 (voir section 2.1). La crise actuelle pourrait encore renforcer cette tendance.

#### ***Impact sur les investissements privés***

Nous constatons actuellement un impact négatif important de la crise de la COVID-19 sur les investissements des entreprises. Les données de l'enquête de l'ERMG (7 octobre 2020) montrent que les entreprises ayant des

<sup>14</sup> Les résultats des tests validés pour la sixième année de l'enseignement catholique ont été utilisés pour cette recherche. Étant donné que les élèves de sixième année étaient le groupe qui a été autorisé à retourner à l'école le plus rapidement (à temps partiel), qu'ils sont déjà à la fin de leur parcours d'enseignement secondaire et que les écoles participant au IDP ont une population d'élèves légèrement plus privilégiée que la moyenne flamande, on peut supposer qu'il s'agit d'une estimation optimiste des pertes d'apprentissage réelles pour toutes les écoles flamandes et leurs élèves (De Witte et al., 2020).

<sup>15</sup> Les pertes d'apprentissage et les inégalités augmentent également lorsque l'école est située dans une zone plus urbanisée et a obtenu des résultats inférieurs aux tests en quatrième année.

plans d'investissement s'attendent à une diminution moyenne non pondérée de leurs investissements de 20 % en 2020 et 2021 par rapport à ce qui était prévu avant cette crise, ce qui mettra la pression sur les capacités de production futures. Toutefois, il existe de grandes disparités entre les secteurs.

La grande incertitude quant à l'avenir est l'une des principales causes de la baisse des investissements. En effet, les recherches menées par la BEI dans le sillage de la crise économique et financière de 2008 montrent qu'une incertitude accrue réduit les investissements des entreprises qui reportent leurs plans (*attentisme*) et les rééchelonnent. Plus l'investissement est irréversible, plus l'effet est fort. Toutefois, ces recherches montrent aussi que la flexibilité accrue (travail et capital) atténue l'*attentisme* des entreprises. En outre, les très grandes entreprises et les entreprises ayant une part élevée d'actifs *intangibles* ont tendance à réagir moins négativement à l'incertitude (Revoltella, 2020).

L'effet de l'incertitude est encore plus fort en période de récession : la baisse des flux de trésorerie renforce l'impact négatif (Revoltella, 2020). Le lockdown a déjà eu un effet négatif sur la trésorerie de nombreuses entreprises : dans de nombreux secteurs, le chiffre d'affaires a fortement diminué, voire complètement baissé, tandis que les coûts fixes continuaient à s'accumuler. Avec la levée des mesures de confinement, la situation s'est améliorée, mais la reprise lente et incomplète des chiffres d'affaires s'est arrêtée en septembre et aucune amélioration majeure n'est attendue pour 2021 (ERMG, 7 octobre 2020). La faiblesse de la demande reste la principale raison de la perte du chiffre d'affaires en septembre, à laquelle viennent s'ajouter la distanciation sociale, les problèmes d'approvisionnement et les fermetures forcées. Plusieurs secteurs doivent également tenir compte de la faiblesse de la demande à moyen terme. Non seulement la demande intérieure, mais aussi le commerce international - crucial pour une économie ouverte comme la Belgique - resteront probablement faibles pendant un certain temps encore (cf. ci-dessous). Les autres problèmes peuvent également persister. Il est possible, par exemple, que les coûts des entreprises continuent à être plus élevés pendant un certain temps (peut-être même de façon permanente pour certains), par exemple en raison des ajustements nécessaires pour travailler en toute sécurité ; du déploiement du personnel de sécurité ; d'une éventuelle transition d'une politique de « juste-à-temps » à une politique « juste au cas où » ... Les perspectives économiques du BFP et de la BNB prévoient donc un impact significativement négatif de la crise sur l'excédent brut d'exploitation des entreprises, ce qui affecte leur capacité de financement interne des investissements.

Outre l'impact sur les possibilités de financement interne, la crise peut également impacter négativement les possibilités de financement externe des entreprises. Il existe tout d'abord un lien entre ces deux sources de financement : une détérioration du chiffre d'affaires et de la rentabilité peut constituer un obstacle à l'obtention de financements externes par les entreprises, en particulier pour les PME et les micro-entreprises (Baňkowska et al., 2020a). Toutefois, une crise prolongée peut également entraîner des problèmes dans le secteur financier, ce qui a un impact négatif sur le financement des investissements des entreprises et peut donc conduire à un double creux. Par exemple, la crise peut avoir un impact sur la disponibilité du financement bancaire, qui reste la plus importante source externe de financement pour les entreprises en Belgique<sup>16</sup>. Le moratoire sur les prêts et la garantie sur les nouveaux prêts ont été des mesures utiles à cet égard. Toutefois, si, à long terme, les entreprises et les ménages devaient rencontrer des difficultés de paiement et que les banques devaient donc faire face à davantage de créances irrécouvrables, cela pourrait avoir un impact négatif sur le crédit bancaire. Il convient toutefois de noter que les réserves de capital et de liquidités accumulées semblent actuellement suffisantes pour absorber les pertes de crédit et continuer à garantir les prêts à l'économie réelle (BNBa, 2020).

Outre son impact sur le montant total des investissements, la crise est également susceptible d'influencer le type d'investissements réalisés. Par exemple, certains investissements risqués (par exemple, la R&D) peuvent être reportés (voir ci-dessous). Ces investissements étant importants pour le progrès technologique - et donc pour l'évolution de la PTF - cela aurait un impact négatif sur la croissance à long terme. D'autre part, on peut s'attendre à ce que la COVID-19 accélère également certains investissements, comme ceux dans les TIC notamment. Le lockdown a encouragé l'adoption des TIC, en particulier des produits faciles à acheter, à installer et à utiliser et ne nécessitant pas d'interaction physique (par exemple, les logiciels de vidéoconférence, les outils de collaboration numérique, les outils d'apprentissage en ligne...) (OCDE, 2020a). Si cette tendance se poursuit et que d'autres formes de numérisation s'accroissent, elle pourrait renforcer la croissance de la productivité.

<sup>16</sup> Selon une enquête réalisée par la Banque européenne d'investissement, les prêts bancaires en Belgique représentent 66 % du financement externe des entreprises contre 56 % dans l'UE (BEI, 2017). De plus, le financement bancaire est déjà très dominant dans l'UE, surtout si on le compare aux États-Unis (Laveren, 2016).

Pour les entreprises individuelles en Belgique, Dhyne et al. (2020) constatent un retour sur investissement significatif dans les TIC : sur la période 2002-2013, un investissement supplémentaire en capital informatique de 1 euro en moyenne a entraîné une augmentation de la valeur ajoutée de 1,38 euro. Comparée à d'autres pays européens, la Belgique obtient de très bons résultats en ce qui concerne l'intégration de la technologie dans les activités des entreprises (3<sup>e</sup> place dans l'UE28) (CE, 2020c), bien que Dhyne et al. (2020) aient constaté, sur la base de leurs recherches sur la période 2002-2013, que les investissements sont encore trop peu réalisés par les entreprises où ils pourraient le plus augmenter la productivité (par exemple les grandes entreprises), un élément qui pourrait changer en raison de la crise. En outre, la littérature en la matière souligne également l'importance de facteurs complémentaires tels que la formation, le changement organisationnel, les bonnes compétences de gestion... afin d'exploiter pleinement le potentiel de ces technologies (voir par exemple Bresnahan et al., 2002; Bloom et al., 2012 ; Crespi et al., 2006 ; Benhamou et al., 2020).

Enfin, la crise peut également affecter la taille et le type d'investissements directs étrangers (IDE), ce qui peut aussi avoir un impact sur la croissance de la productivité. En effet, les entreprises multinationales sont non seulement plus productives en moyenne (et plus intensives en R&D) que les entreprises purement nationales (OCDE, 2020b), mais elles créent également de nombreuses retombées sur le reste du tissu économique (cf. ci-dessous). Les projections de l'OCDE au début du mois de mai montrent que, même dans le scénario le plus optimiste, les flux d'IDE devraient diminuer de 30 % en 2020 par rapport à 2019. Et si les mesures sanitaires et économiques ne donnent pas suffisamment de résultats, les flux d'IDE pourraient continuer à diminuer à moyen terme, d'une part en raison d'une diminution du bénéfice réinvesti (reinvested earnings), mais aussi en raison des ventes/liquidations (forcées) d'opérations à l'étranger (OCDE, 2020c). À plus long terme, les perturbations survenues lors de la crise COVID-19 pourraient inciter certaines multinationales à repenser leurs chaînes de valeur, par exemple en créant des possibilités de relocalisation des activités en Europe (voir ci-dessous).

### ***Impact sur les investissements publics***

Outre l'impact sur les investissements privés, la crise pourrait également avoir un impact négatif sur les investissements publics. Bien que les budgets prévus pour 2020 n'aient jusqu'à présent pas été remis en question - seule leur mise en œuvre a été reportée - la détérioration des finances publiques constitue un risque pour les investissements publics à l'avenir. Toutefois, ils sont essentiels pour stimuler la croissance de la productivité à long terme (Dhondt et Heylen, 2009 ; Everaert et al., 2015) et donc aussi le meilleur moyen de garantir la viabilité des finances publiques.

En théorie, malgré la forte augmentation du déficit public, la viabilité des finances publiques n'est pas menacée tant que les taux d'intérêt des obligations d'État restent inférieurs à la somme de la croissance réelle et de l'inflation. Dans une telle situation, la dette (en % du PIB) évoluera toujours vers un niveau stable. Ceci dit, plus le niveau de la dette est élevé et la structure des échéances est courte, plus la situation sera difficile à gérer en cas de remontée des taux d'intérêt. Si les marchés financiers devaient juger que la dette publique de certains pays devient insoutenable, les obligations d'État de ces pays seraient vendues en masse et ces pays devraient payer des taux d'intérêt plus élevés sur leur dette publique. Ainsi, les gouvernements de ces pays seront contraints de procéder à des coupes supplémentaires (parfois pendant des années) et d'annuler les investissements nécessaires. Il est à noter que la BCE est massivement intervenue au début de la crise pour acheter les obligations souveraines, y compris celles des États membres mis sous pression par les marchés<sup>17</sup>. Cependant, en plus de son taux d'endettement élevé, la Belgique a le désavantage à cet égard que les problèmes structurels auxquels l'économie belge fut confrontée pendant des décennies restent présents même après la crise COVID-19.

Du côté positif, un financement à grande échelle est fourni au niveau européen pour soutenir l'investissement public et les réformes dans les États membres (cf. chapitre 3). Cela crée donc des possibilités d'investissement public.

<sup>17</sup> Pandemic Emergency Purchase Programme de 1 350 milliards d'euro, <https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/pepp/html/index.en.html>.

### 2.2.3 Impact de la crise sur la PTF

#### *Utilisation croissante des TIC*

Comme mentionné ci-dessus, la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés a donné une forte impulsion à l'adoption des TIC. De nombreuses entreprises n'y étaient pas préparées, tant en termes d'infrastructure numérique qu'en termes d'état d'esprit des managers ou des employés, mais ont dû recourir à des solutions numériques sous la pression des circonstances, et il semble que cela continuera (au moins en partie) à être le cas après la crise.

L'augmentation de la vente à distance constitue la première évolution frappante. Après avoir vérifié les effets sectoriels, annuels et spécifiques à chaque pays, Falk et Hagsten (2015) ont constaté que les changements dans les activités de vente en ligne<sup>18</sup> et la croissance de la productivité du travail sont significativement corrélées positivement. Les activités de commerce électronique offrent aux entreprises non seulement des canaux supplémentaires pour faire des affaires et pénétrer de nouveaux marchés, mais aussi pour créer de la valeur ajoutée. En outre, elles offrent des possibilités de réaliser des économies d'échelle en particulier dans le cas du commerce électronique transfrontalier. Cela est d'autant plus important pour les entreprises confrontées à un petit marché intérieur.

Avant la crise, les entreprises belges obtenaient des résultats relativement bons en matière de commerce électronique (voir également CE, 2020d). En 2018, 31 % des entreprises non financières employant au moins 10 personnes vendaient via le commerce électronique contre 20 % dans la zone euro et 33 % de leur chiffre d'affaires était généré par le commerce électronique contre 18 % dans la zone euro. La hausse du chiffre d'affaires était principalement due aux bonnes performances en matière d'échange de données informatisées (Electronic Data Interchange) (soit 18 % du chiffre d'affaires contre 11 % dans la zone euro) et en matière de commerce *business to business* (B2B) et *business to government* (B2G) via des sites web (12 % du chiffre d'affaires contre 4 % dans la zone euro). La part du chiffre d'affaires générée par le commerce en ligne *business to consumer* (B2C) était beaucoup plus faible (seulement 3 %) et comparable à celle de la zone euro<sup>19</sup>. Le marché B2C en ligne était déjà en forte croissance avant la crise - les dépenses en ligne des consommateurs belges ont augmenté de 118 % entre 2014 et 2019 - et la crise a encore stimulé cette tendance. Au cours du premier trimestre de la crise de la COVID-19, le secteur des services en ligne (tels que les voyages et les événements) s'est complètement arrêté, mais les achats de produits en ligne ont connu une croissance spectaculaire. De plus en plus de personnes ont adopté le commerce électronique et ceux qui faisaient déjà des achats en ligne ont également acheté davantage (BeCommerce Market Monitor calculé par GfK, 11/6/2020). Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir. En juin, lorsque les mesures ont été assouplies et que de nombreux magasins ont rouvert, un tiers des personnes interrogées ont indiqué qu'elles achèteraient encore davantage en ligne à l'avenir (Van Camp, 2020). Auparavant, cependant, divers obstacles au développement des activités de commerce électronique en Belgique ont eu pour conséquence qu'environ la moitié des achats en ligne effectués par des particuliers belges l'ont été auprès de fournisseurs d'autres pays de l'UE et non auprès de fournisseurs nationaux. Cette proportion représentait presque le double de la moyenne de l'UE (BNB, 2020). L'impact de la crise de la COVID-19 sur ce point n'a pas encore été précisément mesuré.

L'augmentation spectaculaire du télétravail constitue un autre point important à soulever en matière de numérisation. Depuis avril 2020, environ un tiers des employés du secteur privé télétravaillent à temps plein ou à temps partiel. Cette évolution pourrait être permanente : environ un tiers des entreprises interrogées prévoient également une augmentation du télétravail à l'avenir (ERMG, 7 octobre 2020).

L'effet du télétravail sur la productivité peut être interprété de différentes manières. Du côté positif, le télétravail peut accroître l'efficacité des employés. C'est le cas si le télétravail permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, moins de temps de trajet, moins de distraction/plus de concentration pendant le travail et/ou moins d'absentéisme. En outre, le télétravail peut également améliorer les performances des entreprises en facilitant la réduction des coûts (par exemple, diminution des coûts d'investissement en termes

<sup>18</sup> Une entreprise est considérée comme active dans la vente en ligne lorsqu'elle reçoit des commandes via un site web, des systèmes de type EDI ou d'autres moyens de transfert électronique de données (conformément à l'enquête européenne harmonisée sur l'utilisation des TIC dans les entreprises).

<sup>19</sup> Si l'on ne considère pas le chiffre d'affaires généré par les ventes B2C, mais la part des entreprises réalisant des ventes B2C sur le web, la Belgique obtient de meilleurs résultats que la zone euro : 22 % contre 13 % en 2019.

d'espace de bureau) et en augmentant le nombre d'employés potentiels parmi lesquels une entreprise peut choisir lors de recrutement (la distance par rapport à l'entreprise perd de son importance). Enfin, l'adoption accrue du télétravail peut également générer d'importantes retombées positives pour l'ensemble de la société. En effet, elle peut réduire les embouteillages, diminuer les émissions de particules néfastes et aussi faire baisser le prix des logements dans les zones urbaines densément peuplées.

Cependant, le télétravail comporte aussi des risques pour l'évolution de la productivité. Il est également possible que l'efficacité des employés diminue en raison du télétravail. Le télétravail peut, par exemple, compliquer la communication entre les employés. En outre, le manque d'interaction personnelle peut également réduire les transferts de connaissances entre les employés, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'innovation. En effet, l'innovation dépend largement du partage des connaissances : « *Ce que chaque individu sait est moins important (...), ce qui compte, c'est le savoir collectif* » (Mokyr, 2002). En outre, le télétravail peut également compliquer la fonction de surveillance du management et aggraver le problème de *principal-agent*.

En définitive, l'effet du télétravail sur la productivité n'est donc pas sans ambiguïté et dépendra de divers facteurs. L'un d'entre eux est l'intensité du télétravail : l'effet négatif du manque d'interactions humaines peut éventuellement s'aggraver lorsque l'intensité du télétravail augmente et la satisfaction peut se réduire dans le cas d'un télétravail « excessif ». Les caractéristiques personnelles sont également importantes. Les employés diffèrent dans leurs préférences personnelles et leur capacité à travailler de manière indépendante. La possibilité de choisir si, et dans quelle mesure, le télétravail est pratiqué sera donc importante pour réaliser des gains de productivité (Crisuolo et al., 2020). Bien entendu, il est également important que les employés disposent d'un environnement de travail adapté (équipement TIC, espace de bureau, garde d'enfants...). Enfin, le travail à domicile exige également un processus d'apprentissage de la part de la direction. Les dirigeants doivent s'adapter aux opportunités et aux défis que pose le télétravail. Ceci démontre encore l'importance susmentionnée des compétences de gestion et de l'organisation du travail pour exploiter pleinement le potentiel du capital TIC.

Les circonstances exceptionnelles de la crise (par ex. la présence d'enfants à la maison en raison de la fermeture d'écoles, le télétravail 5 jours par semaine, l'infrastructure insuffisante des TIC...) ont eu pour conséquence que les effets positifs n'ont pas toujours surpassé les effets négatifs. Une enquête réalisée par un institut de recherche japonais pendant le lockdown a en effet montré une baisse auto-rapportée de la productivité (Morikawa, 2020). Cela ne change rien au fait que le télétravail, s'il est bien conçu, présente un certain potentiel pour augmenter la productivité à terme. Des recherches menées avant la crise montraient déjà que la Belgique était relativement bien placée en ce qui concerne la proportion d'emplois pouvant être réalisés à distance (OCDE, 2020d).

### **Impact sur la recherche et l'innovation**

Comme le soulignait déjà le précédent rapport du CNP, l'innovation est un processus crucial pour la croissance de la productivité. L'innovation peut être réalisée par tous les acteurs socio-économiques (gouvernements, entreprises, organisations à but non lucratif...). En outre, il s'agit d'un concept large. Par exemple, le commerce électronique et le télétravail, évoqués ci-dessus, sont respectivement des applications de l'innovation marketing et de l'innovation organisationnelle. Dans le texte ci-dessous, le champ d'application est limité à l'impact de la crise sur le développement de nouveaux produits et processus et sur les dépenses de R&D.

À court terme, il y a des effets à la fois positifs et négatifs. Le développement de nouveaux produits numériques (comme le développement d'applications pour tracer les infections, pour faciliter les paiements sans contact...) a fait l'objet d'une grande attention. Les universités, les instituts de recherche publics, les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques ont également effectué beaucoup de R&D - parfois en collaboration - dans la recherche de nouveaux traitements et d'un vaccin ou d'autres défis liés à la COVID-19. Cependant, le confinement et les exigences liées à la *distanciation sociale* ont interrompu ou retardé plusieurs projets de recherche et programmes de mobilité ; les mesures de *distance sociale* ont également limité les avantages bien connus de la proximité géographique et de l'interaction régulière entre les innovateurs, tant formelle (conférences, collaborations institutionnalisées) qu'informelle (OCDE, 2020c).

À moyen terme, l'impact est incertain. Les contraintes de financement et les incertitudes du marché peuvent ralentir les investissements des entreprises dans la recherche et l'innovation. Le passé montre que la croissance

des dépenses des entreprises en matière de R&D (BERD) a souvent évolué parallèlement à la croissance du PIB. Par exemple, en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, nous avons constaté une forte baisse de la croissance de ces dépenses en période de ralentissement économique, comme lors de la récession de 2001-2002 et de la crise économique et financière de 2008-2009. (OCDE, 2020c), un phénomène qui s'est également produit en Belgique au moins en 2001-2002. Bien sûr, l'innovation ne se limite pas à la R&D, mais de telles diminutions des investissements des entreprises dans la R&D sont préjudiciables aux performances d'innovation à long terme des entreprises, et donc à la croissance de la productivité. Cela est d'autant plus vrai lorsque des chercheurs très qualifiés ou du personnel chargé de l'innovation perdent également leur emploi du fait de la baisse des dépenses de R&D (OCDE, 2020c). Toutefois, l'impact peut varier selon les secteurs. Par exemple, l'économie numérique peut être moins impactée par la baisse des investissements dans la recherche et l'innovation, car la demande y a été moins affectée. Les entreprises seront également plus enclines à investir dans la R&D et l'innovation si elles sont persuadées que certaines transformations auront lieu dans leur secteur à long terme (OCDE, 2020c).

Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important dans la stabilisation des investissements dans la R&D et l'innovation pendant les récessions (voir par exemple Paunov, 2012), mais la détérioration des finances publiques et les besoins socio-économiques urgents constituent un risque à cet égard. En effet, ils peuvent menacer le financement public de la R&D. Pour autant, la nature spécifique de la crise actuelle, l'attention particulière du public pour la science et son appréciation de sa contribution à la solution de la crise de la COVID-19, ainsi que les objectifs politiques renouvelés et ambitieux de résilience et de reprise durable, peuvent également conduire à une nette augmentation du soutien public à la recherche (fondamentale) (OCDE, 2020c).

Outre un impact possible sur le niveau des dépenses de R&D et d'innovation, la crise pourrait également provoquer un glissement entre les domaines d'innovation. Par exemple, on peut s'attendre à ce que l'innovation dans les TIC reste importante même après la crise de la COVID-19. Une raison importante à cela est que la crise sanitaire a accéléré l'adoption de ces technologies (par exemple, les paiements électroniques, les achats sur Internet...). Cela a entraîné un changement de mentalité chez de nombreuses personnes à l'égard de ces nouvelles technologies, ce qui devrait encore accélérer l'adoption de nouvelles technologies à l'avenir (Abi Younes et al., 2020) et donc accroître les incitations à innover dans ce domaine. De plus, l'élargissement de la base d'utilisateurs entraîne également de nouvelles exigences en matière de produits et donc de nouvelles possibilités d'innovation (OCDE, 2020c).

L'intelligence artificielle (IA) est l'une des technologies TIC qui a connu une croissance exponentielle ces dernières années. Avant la crise déjà, plusieurs études et enquêtes menées auprès des entreprises ont estimé que l'intelligence artificielle (IA) aurait un impact majeur sur l'offre de produits et les différents processus de production dans les années à venir (voir bv. Ransbotham, S. et al., 2017). La crise actuelle pourrait amener cette technologie à trouver de nouvelles applications, par exemple dans le domaine de la planification de la production, de la gestion des stocks, de la prévision de la demande... (Abi Younes et al., 2020). Bien que la CE ait récemment présenté un cadre pour une IA plus responsable et plus éthique dans l'espoir de rattraper son retard, les États-Unis et la Chine sont actuellement les leaders mondiaux de l'IA. La crise pourrait renforcer le pouvoir des géants technologiques de ces pays et dominer toute l'arène de la technologie et de l'innovation dans ce domaine.

L'impact de la crise sur les *technologies propres* est plus ambivalent. La pression exercée sur les gouvernements pour qu'ils réduisent les coûts des entreprises et les pertes d'emplois est immense et peut menacer la révolution verte. Le prix relativement bas du pétrole, dû en partie à la crise, réduit également les incitations financières à investir et à innover dans les énergies propres. Cela comporte des risques importants, non seulement pour l'émergence d'une crise climatique à l'avenir, mais aussi pour le développement de la productivité à long terme. Après tout, les investissements dans les anciennes technologies risquent de devoir être amortis à relativement court terme. Il est déjà encourageant qu'au niveau européen, les ambitions climatiques d'avant la crise aient été maintenues et même renforcées et que le plan de relance européen de fin juillet 2020 s'inscrive également dans la stratégie du Green Deal européen.

Enfin, la crise pourrait également avoir un impact durable sur la manière dont la recherche et l'innovation sont menées. La nécessité de trouver rapidement des solutions à la crise sanitaire a donné lieu à un nombre sans précédent d'initiatives d'« open science » (par exemple, des initiatives de partage de données, des plateformes de collaboration en ligne...) (OCDE, 2020c). Un autre changement majeur concerne l'utilisation des outils et des

techniques d'IA pour la recherche (par exemple dans le développement de médicaments et de vaccins) et l'utilisation des technologies numériques (de communication) pour la collaboration, l'échange de connaissances et la formation (OCDE, 2020c). Même si toutes les expériences n'ont pas connu le même succès, certaines d'entre elles pourraient, à terme, accroître l'efficacité du processus de recherche.

### ***Impact sur la dynamique entrepreneuriale***

Un processus important pour la croissance de la productivité est la création et le développement de nouvelles entreprises. En effet, les jeunes entreprises semblent être cruciales pour la croissance de la productivité (voir par exemple Bartselsman et Doms, 2000 ; Foster et al., 2001 ; Sleuwaegen, 2016). En outre, elles contribuent également de manière disproportionnée à la croissance nette de l'emploi (voir par exemple Criscuolo et al., 2014 et pour la Belgique Dumont et Kegels, 2016).

Ces dernières années, nous avons constaté un déclin du dynamisme des entreprises dans la plupart des pays développés, phénomène qui se produit principalement dans les secteurs à forte intensité numérique (voir par exemple Calvino et al., 2019). En Belgique aussi, on constate un déclin de la dynamique des entreprises depuis le début des années 2000. Après une baisse du taux de création d'entreprises dans les années 1990, la Belgique a connu depuis le nouveau millénaire une diminution de la part des jeunes entreprises à forte croissance. (Bijnens et Konings, 2018). Le fait que cette tendance se produise dans plusieurs pays, y compris des pays ayant un niveau initial élevé de dynamique entrepreneuriale et un environnement institutionnel moins rigide comme les États-Unis, suggère que les tendances mondiales sont à l'origine de cette évolution plutôt que les changements spécifiques à un pays, mais des recherches plus approfondies sont nécessaires pour en déterminer les causes exactes.

Le déclin de la dynamique entrepreneuriale pourrait être exacerbé par la crise actuelle. Tout d'abord, les start-up (jeunes entreprises) sont durement touchées. Un certain nombre de jeunes entreprises ont réussi à réagir rapidement et avec souplesse à la pandémie et ont joué un rôle crucial dans la recherche de réponses aux défis posés par la crise (par exemple, le lancement des *digital health services*, de solutions permettant le télétravail ou l'apprentissage en ligne...). Toutefois, la majorité des jeunes entreprises existantes sont plus vulnérables que les entreprises plus anciennes. Leurs activités sont souvent plus risquées que celles de la PME moyenne, elles sont confrontées à des limitations dans l'accès au financement traditionnel et n'ont encore qu'une relation naissante avec leurs clients et fournisseurs (Calvino et al., 2020).

Cependant, le ratio de création d'entreprises, qui était déjà faible en Belgique avant la crise, pourrait également baisser encore plus. Les périodes de crise s'accompagnent généralement d'une diminution des enregistrements d'entreprises (Calvino et al., 2020). Ce fut également le cas pour la Belgique pendant la récession de 2008-2009, au cours de laquelle l'entrée de nouvelles entreprises a été nettement plus faible (Dumont et Kegels, 2016). Cela pose un problème car un nombre plus faible de nouvelles entreprises, ne fut-ce qu'au court d'une année en particulier, a clairement des effets persistants (effet de *missing generation*). Même si beaucoup de ces entreprises seraient mortes jeunes, certaines auraient pu se développer (fortement) et créer des emplois à long terme. De cette manière, un taux d'entrée plus faible a un impact négatif sur l'emploi et la production futurs. Les simulations basées sur la base de données DynEmp de l'OCDE montrent qu'une diminution de 20 % du nombre de nouvelles entreprises entraîne une perte d'emploi de 0,7 % de l'emploi global 3 ans après le choc, et encore de 0,5 % 14 ans après le choc. (Calvino et al., 2020) Pour la Belgique en particulier, Karimov et Konings (2020) ont calculé que la crise actuelle pourrait laisser un écart de 8.000 emplois en Belgique dans les 10 ans par rapport au scénario dans lequel il n'y a pas de diminution du nombre de start-ups, principalement en raison de du phénomène de *missing generation* de start-ups ayant des effets permanents.

Dans le même temps, il convient de noter que de nombreuses start-ups ou entreprises innovantes ont vu le jour en temps de crise. Pensez à Dropbox, Uber, Airbnb, WhatsApp, Pinterest... qui ont toutes été fondés pendant ou juste après la crise économique et financière de 2008-09. Cela montre qu'en temps de crise, il existe également des opportunités pour l'entreprenariat ; les start-ups peuvent aider à surmonter les limites créées par des conditions sanitaires ou économiques difficiles et à répondre à l'évolution des préférences et des besoins des consommateurs et de la société (Calvino et al., 2020).

Une première analyse de la création de nouvelles entreprises en Belgique montre un fort impact négatif en avril et mai, mais en juin et juillet de cette année, le taux de création était à nouveau aussi élevé qu'en 2019 et

supérieur à la moyenne pour 2015-2018. Cela s'explique sans doute en partie par le rattrapage après la forte baisse d'avril et mai, et il reste à voir comment les chiffres vont évoluer, mais c'est déjà un signe d'espoir (Dumont, 2020).

Outre l'entrée de nouvelles entreprises, la sortie des entreprises peu productives est également importante pour le développement de la productivité. La crise pourrait accélérer ce processus. Dans une première phase, nous avons constaté peu de faillites grâce aux mesures de soutien du gouvernement<sup>20</sup> et au moratoire temporaire visant à protéger les entreprises touchées par la crise de la COVID-19. Toutefois, il existe un risque réel que les problèmes de liquidité des entreprises débouchent finalement sur des problèmes de solvabilité, ce qui pourrait entraîner une forte augmentation du nombre de faillites dans la phase suivante. Les entreprises qui étaient saines et rentables avant la crise seront également touchées. Lorsque de telles entreprises sont liquidées, une grande partie du capital immatériel (capital organisationnel) est largement ou complètement perdue (voir par exemple Lev et al., 2003), ce qui est préjudiciable au développement de la productivité. D'autre part, les secteurs qui ont été/sont les plus touchés par la crise ont souvent de faibles niveaux de productivité et une faible croissance de la productivité. Cela permet un processus de réaffectation du travail et du capital vers des entreprises/activités plus rentables et plus productives, ce qui a un impact positif sur le développement de la productivité.

Il est important pour la croissance de la productivité que les entreprises zombie - c'est-à-dire celles qui survivent sans être rentables à long terme - se retirent aussi suffisamment rapidement. Comme indiqué dans le précédent rapport du CNP, la Belgique se caractérise par une forte proportion d'entreprises zombie. Elle représente environ 10 % des entreprises, ce qui est très élevé par rapport à d'autres pays européens (par exemple 3 % en France). Toutes ces entreprises ne fonctionnent pas de manière inefficace, mais la plupart d'entre elles affichent néanmoins une faible PTF (De Mulder et Godefroid, 2018). Ces entreprises exercent aussi un effet de congestion : on observe une croissance plus faible des firmes saines dans les secteurs où la part des crédits allouée aux firmes zombies est plus importante (De Jonghe, O. et al.)

Il existe un risque que les entreprises zombies restent un problème après la crise de la COVID-19. Dans ce contexte, il est souvent fait référence aux faibles taux d'intérêt permettant à des entreprises peu rentables de survivre (voir par exemple Erken et al., 2020). La politique de soutien du gouvernement peut également rendre le processus de destruction créative moins efficace (c'est-à-dire maintenir en vie des entreprises qui étaient déjà non rentables avant l'épidémie de la COVID-19), ce qui serait préjudiciable à la croissance de la productivité.

### ***Impact sur la concurrence***

La crise de la COVID-19 peut affecter la structure du marché de différentes manières. Par exemple, l'augmentation du nombre de faillites en raison de la crise peut entraîner un niveau accru de concentration (OCDE, 2020f). Moins d'entreprises signifie moins de concurrence, plus de pouvoir de marché pour certains vendeurs et certains acheteurs, et plus de risque d'entente sur les prix (Bear, 2020). En outre, les grands acteurs pourraient sortir plus forts de la crise aux dépens des petits, ce qui pourrait poser des défis supplémentaires pour la concurrence (OCDE, 2020a).

En outre, la crise peut également encourager les fusions et acquisitions (M&A) - y compris par des entreprises souhaitant améliorer leur position en fusionnant avec des concurrents plus sains - ce qui favorisera également la concentration. Dans certains secteurs, on fera valoir que la faiblesse d'une ou plusieurs entreprises nécessite une consolidation et une approbation rapide. Sur les marchés non concentrés, cela peut être la bonne solution, mais sur les marchés ne comptant qu'un nombre limité d'acteurs, cela aura un impact négatif sur l'innovation, la qualité et le prix au fil du temps (Bear, 2020). Un certain contrôle est nécessaire - également dans les cas urgents et critiques tels que l'acquisition d'une société qui pourrait faire faillite - pour éviter des dommages durables aux structures du marché (OCDE, 2020f).

La crise a également entraîné une coopération accrue entre les concurrents, comme des projets de recherche communs et la production/distribution conjointe de biens essentiels. Ces dispositions étaient ou sont nécessaires pour relever certains défis, mais ne devraient pas durer plus longtemps que nécessaire. En outre,

<sup>20</sup> Cela concerne non seulement les aides directes et fiscales, mais aussi la possibilité de report de paiement pour les entreprises stables et les travailleurs indépendants et le régime de garantie pour les nouveaux prêts remplissant certaines conditions.

les autorités de la concurrence doivent veiller à ce que cette coopération ne conduise pas à une réduction de la concurrence, par exemple au travers d'une concertation au niveau de la fixation des prix (OCDE, 2020f). La volonté de former des cartels est généralement plus forte dans un contexte de baisse des prix due à une réduction de la demande (Bear, 2020).

La position relative des grandes entreprises de plateforme numérique - principalement américaines et chinoises - a également été renforcée par la crise. Avant la crise déjà, ces entreprises étaient devenues très puissantes dans la chaîne de valeur. En raison des économies d'échelle et des effets de réseau, elles n'ont que peu de concurrence. Un nouveau renforcement de leur position constitue non seulement un risque pour le développement de la productivité, mais peut également réduire la capacité de l'Europe à orienter les développements dans ce domaine - y compris concernant les aspects éthiques.

Enfin, comme mentionné ci-dessus, les aides d'État peuvent également fausser la concurrence. La CE a assoupli les règles relatives aux aides d'État afin d'atténuer l'impact économique de la pandémie de la COVID-19 et de préserver le fonctionnement de l'économie. Si cette aide d'État n'est pas correctement conçue (*clear, transparent competitive neutral*), elle risque de fausser le level-playing-field entre les entreprises qui reçoivent une aide d'État et celles qui n'en reçoivent pas (OCDE, 2020f). Il y a alors un risque que les biens et les services ne soient plus produits par les acteurs qui peuvent le faire le plus efficacement, avec des conséquences négatives sur la productivité.

Cet effet de distorsion se produit non seulement entre les entreprises, mais aussi entre les pays. Il existe une grande différence dans la marge de manœuvre budgétaire des pays pour stimuler davantage l'économie, non seulement au niveau de l'Europe (par exemple, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas par rapport à l'Italie et l'Espagne), mais aussi au niveau international (les États-Unis et la Chine par rapport à l'Europe). Même s'il existe des retombées positives d'une économie mondiale qui fonctionne bien, a fortiori pour une petite économie ouverte comme celle de la Belgique, les différences d'aides d'État entre les pays peuvent toujours avoir un impact sur la concurrence entre les pays.

### ***Impact sur les chaînes de valeur et la mondialisation***

La Belgique bénéficie grandement de son intégration dans l'économie mondiale. Comme le soulignait déjà le rapport de l'année dernière, cet état de fait englobe bien plus que l'importation et l'exportation de biens finaux. En effet, son implication dans les chaînes de valeur mondiales apporte notamment de nombreux avantages : une plus grande efficacité dans l'allocation des ressources, une plus grande variété et une meilleure qualité des inputs intermédiaires ou une réduction de leur coût, et un meilleur transfert de technologie tout au long de la chaîne de valeur (CompNet, 2020). L'investissement direct étranger (IDE) a également un impact important sur la croissance de la productivité. En effet, les entreprises multinationales sont en moyenne plus productives (et plus intensives en R&D) que les entreprises purement nationales (OCDE, 2020b). Elles ont aussi généralement des retombées positives sur le reste du tissu économique : elles stimulent les innovations technologiques (par une concurrence accrue, mais aussi par des retombées de savoir-faire et de connaissances) ; elles contribuent à la formation du capital humain (par exemple par la mobilité des employés et du management) ; elles facilitent l'intégration dans le commerce international. En outre, des analyses basées sur des crises précédentes ont montré que les filiales étrangères (y compris les PME) font souvent preuve d'une plus grande résilience pendant les crises grâce à leurs liens avec leur société mère et à leur accès aux ressources financières de celle-ci (par exemple Alfaro et Chen, 2012).

La crise, et en particulier le lockdown, a eu un fort impact négatif sur le commerce mondial et l'investissement direct étranger et cet effet pourrait devenir structurel. Comme indiqué à la section 2.2.2, les problèmes de liquidité et de solvabilité peuvent inciter les entreprises à abandonner certaines de leurs activités à l'étranger (Borga et al, 2020). Par ailleurs, la crise actuelle a également mis en exergue un certain nombre de risques de la mondialisation pour les entreprises. Les inquiétudes concernant les vulnérabilités potentielles des chaînes de valeur mondiales ne sont pas nouvelles, mais les entreprises se sont désormais aperçues que leurs chaînes d'approvisionnement pouvaient être brusquement interrompues, ce qui pourrait les encourager à revoir (à terme) leur stratégie d'internationalisation, avec les éventuelles augmentations de coûts qui en découleraient. En outre, un tel processus peut être encouragé par les régulateurs et les intermédiaires financiers qui sont susceptibles d'intégrer les chocs liés à une pandémie dans leurs analyses de risques et leurs *stress tests* à l'avenir (cf. Baldwin et al., 2020).

Concrètement, les entreprises peuvent décider de diversifier davantage leur réseau de distribution ou de raccourcir leurs chaînes de distribution. Les technologies 4.0 de l'industrie telles que les robots, l'impression 3D, les entreprises intelligentes... peuvent également encourager les entreprises à *rapatrier* (*reshoring*) une partie de leurs activités. Toutefois, à ce jour, le phénomène de *reshoring* est resté relativement limité (OCDE, 2020b). Le lien avec l'automatisation est également ambigu. Au cours de la période 2011-2016, les pays spécialisés dans les tâches innovantes au sein des chaînes de valeur mondiales ont connu une robotisation plus importante, mais dans le même temps, leur participation aux chaînes de valeur mondiales a moins diminué que dans d'autres pays. En outre, de nouveaux développements - tels que l'entrée d'autres pays à faibles coûts dans les chaînes de valeur mondiales ou l'arrivée de nouveaux marchés émergents avec une demande croissante des consommateurs - pourraient ralentir la tendance à l'automatisation et au *reshoring* (Seric et Winkler, 2020).

Un autre point important est de savoir comment les pays vont réagir. Avant que la pandémie de la COVID-19 ne frappe, nous avons assisté à un réflexe protectionniste (cf. la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, le Brexit...) et il existe un risque réel que la pandémie que nous traversons renforce la tendance actuelle à moins de multilatéralisme. La crise a clairement mis en évidence un certain nombre de dépendances et de faiblesses qui ont nettement accru la demande pour la production de certains biens/services ne dépendant plus des pays étrangers. Dans le même ordre d'idées, la crise a attiré l'attention sur la perte potentielle de contrôle du processus décisionnel dans certains secteurs clés. Des inquiétudes ont été soulevées quant au fait que la crise de la COVID-19 transforme des entreprises européennes, intrinsèquement saines mais en position financièrement plus faible, en des proies faciles pour les acquéreurs étrangers (chinois, américains, etc.), avec le risque que le savoir-faire et d'autres capacités dans des secteurs critiques ne s'envolent à l'étranger (SERV, 2020).

Les défis décrits ci-dessus sont réels et doivent être relevés afin de mettre en place des chaînes de valeur solides et résilientes. Au niveau européen, des efforts sont déjà faits pour développer une plus grande autonomie stratégique (par exemple, par des investissements dans des superordinateurs, la stratégie de l'hydrogène...). Cependant, dans la mesure où les mesures prises augmentent également les coûts de production (par exemple, par le biais de plus petites économies d'échelle, de moindre diffusion de connaissances, d'une pression concurrentielle moindre...), cela se fera au détriment de la croissance future de la productivité. En résumé, nous devons relever les défis auxquels nous sommes confrontés en cette période de crise, mais il importe de réfléchir soigneusement à la conception des solutions afin que les effets négatifs (notamment sur la croissance de la productivité) soient réduits au minimum et qu'aucun nouveau problème ne soit créé. Dans un avenir proche, par exemple, la production en masse d'un vaccin COVID-19 nécessitera un effort international important et une coopération au sein de réseaux de production internationaux. L'ouverture et la coopération mondiale (multilatéralisme) resteront donc prépondérantes à l'avenir, mais il est important que tout le monde adhère aux mêmes règles du jeu. L'approche européenne en matière de coopération internationale doit être basée sur un *level-playing-field* mondial.

### 3. Une politique adaptée focalisée sur la croissance de la productivité

La section 2.2 a donné un aperçu des risques et des opportunités de la crise de la COVID-19 pour la croissance de la productivité. D'un point de vue politique, il importe de gérer ces risques et de maximiser les opportunités, en tenant compte des défis structurels importants qui existaient déjà avant la crise de la COVID-19. C'est le sujet de ce chapitre.

Cet exercice démarre des recommandations annuelles adressées à chaque pays par le Conseil européen dans le cadre du Semestre européen et dont la mise en œuvre est suivie par la CE dans le rapport par pays. Cet exercice est d'autant plus utile que l'une des missions du CNP est d'évaluer les recommandations de l'UE dans le domaine de la productivité. L'exercice peut également s'avérer intéressant dans le contexte de la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (FRR)<sup>21</sup>, par laquelle les États membres peuvent faire appel à des subventions et des prêts pour financer tout ou partie d'un plan national de relance et de résilience accepté par les autres États

<sup>21</sup> En mai 2020, la Facilité de relance et de résilience (FRR) a été proposée dans le cadre du plan de relance européen (Next Generation EU). La législation créant cette nouvelle facilité est toujours en négociation et elle ne sera votée qu'en janvier 2021.

membres et par la CE. La facilité européenne prévoit que ce plan national de relance et de résilience réponde aux recommandations des dernières années et en particulier, les recommandations 2019 et 2020.

Sur la base de ces recommandations européennes énumérées à la section 3.1 et compte tenu de l'analyse effectuée à la section 2.2, le Conseil propose à la section 3.2 un certain nombre de domaines qui devraient être prioritaires.

### **3.1 Mesures potentielles pour augmenter la croissance de productivité : recommandations du Conseil européen**

Depuis 2011, le Conseil européen a émis des recommandations spécifiques par pays dans le cadre du Semestre européen en vue de renforcer la croissance économique et l'emploi. Une attention accrue a récemment été accordée à d'autres aspects du développement des pays de l'UE : la transition écologique et numérique et la cohésion sociale et territoriale.

Dans le cadre du Semestre européen 2020, le Conseil de l'Union européenne recommande que la Belgique s'attache :

1. dans le respect de la clause dérogatoire générale, à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie, stimuler l'économie et soutenir la reprise qui s'ensuivra; lorsque les conditions économiques le permettront, à mener des politiques budgétaires visant à parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes et à garantir la soutenabilité de la dette, tout en favorisant l'investissement; à renforcer la résilience globale du système de santé et à garantir l'approvisionnement en produits médicaux critiques;
2. à atténuer les répercussions sur l'emploi et les effets sociaux de la crise, notamment en promouvant des mesures actives efficaces du marché du travail et en encourageant le développement des compétences ;
3. à parvenir à une mise en œuvre efficace des mesures visant à aider les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants en leur fournissant des liquidités et à améliorer l'environnement des affaires; à lancer des projets aboutis d'investissement public et à promouvoir l'investissement privé pour favoriser la reprise économique; à axer les investissements sur la transition écologique et numérique, en particulier sur les infrastructures de transport durable, la production et l'utilisation propres et efficaces d'énergie, les infrastructures numériques, comme les réseaux 5G et Gigabit, et la recherche et l'innovation.

Encourager le développement de compétences, de l'investissement tant public que privé, de l'innovation et améliorer l'environnement des affaires sont quatre thèmes qui sont présents quasi chaque année dans les recommandations adressées à la Belgique depuis 2011. Les années précédentes, à ces quatre thèmes s'ajoutait le thème de l'amélioration des conditions de concurrence dans certains secteurs (commerce de détail, secteur énergétique, industries de réseaux et professions réglementées). Toutes ces recommandations sont destinées à assurer des conditions économiques favorables à la croissance de la productivité.

Chaque année dans le rapport pays, la Commission monitorise la mise en œuvre de ces recommandations. Elle s'appuie pour ce faire sur une base de données, CeSar, qui suit la mise en œuvre des recommandations divisées en sous-parties. Les cinq thèmes et les parties de recommandations qui les concernent ainsi que leur mise en œuvre selon le jugement de la Commission sont décrits ci-après et un tableau détaillé est disponible à l'annexe 2.

#### ***Développer les compétences***

L'acquisition de compétences, le développement de connaissances en lien avec les nouvelles technologies ou les activités de recherche, augmentent la productivité de la main-d'œuvre. La Commission reconnaît que des efforts ont été faits pour rendre plus attractives les études scientifiques, pour augmenter la participation au lifelong learning, pour développer l'offre de formations en ligne, pour améliorer l'équipement numérique des écoles et pour développer les pédagogies adaptées aux nouveaux outils. Cependant, elle constate la persistance de pénuries de main-d'œuvre ayant des compétences spécifiques, de la faiblesse de la participation à la

formation continue et du manque de coordination des politiques suivies dans ce domaine par les différentes entités. Il reste donc des marges de progression dans tous les aspects de ce thème.

### ***Augmenter l'investissement public***

A la suite de la crise économique et financière de 2008, l'Union européenne a lancé le plan d'investissement pour l'Europe destiné à booster l'investissement public et privé dans les Etats membres. En effet, en fonction des conditions initiales, une augmentation de l'investissement public est susceptible de générer un double dividende : augmenter la croissance à court terme en augmentant la demande agrégée et augmenter la croissance de long terme grâce à son effet sur l'offre agrégée. L'investissement public peut améliorer la PTF des entreprises privées en diminuant leurs coûts de production et en augmentant l'accumulation de connaissances disponibles dans l'économie. Cet effet positif peut à son tour encourager l'investissement de ces mêmes entreprises. Les études empiriques ont montré que toutes les catégories d'investissements publics n'avaient pas le même effet positif sur la productivité du secteur privé et que les investissements publics en infrastructure présentaient l'effet positif le plus élevé (Bom and Ligthart 2014).

Depuis 2016, la Commission a adressé, chaque année, à la Belgique une recommandation portant sur le renforcement des investissements publics, en particulier dans les infrastructures, notamment de transport ferroviaire. Si la Commission salue l'adoption d'un pacte national pour les investissements stratégiques en 2017 et les efforts des Régions pour améliorer les transports publics et la mobilité douce, elle souligne que la coordination entre les différentes entités devrait être renforcée et met en avant la nécessité d'opérer une rationalisation des dépenses publiques (public spending review) afin d'éviter une augmentation excessive du déficit public.

### ***Soutenir l'innovation***

L'innovation génère des gains de productivité à travers l'augmentation de la PTF. Favoriser l'innovation demande d'encourager les efforts de R&D, de numérisation, d'accumulation du capital basé sur la connaissance.

Si la Commission reconnaît que l'intensité en R&D des entreprises privées belges est relativement élevée, elle souligne sa forte concentration dans certaines activités et certaines entreprises. Elle met aussi en évidence la faiblesse de l'intensité en R&D du secteur public et plaide pour un monitoring de l'efficacité des différents types d'aides publiques à la R&D. La Commission estime aussi que le système de gouvernance de la R&D en Belgique est compliqué avec différents niveaux de pouvoir impliqués. Elle souligne l'effort des Régions en termes de soutien au déploiement de l'Intelligence Artificielle mais réclame une coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés pour déployer la 5G au risque d'être à la traîne dans ce domaine.

### ***Améliorer l'environnement des affaires***

Un environnement favorable à la création d'entreprises permet d'améliorer le dynamisme du tissu économique. La création destructive qui favorise la réallocation des ressources des activités en déclin vers des activités en développement participe aux gains de productivité.

La Commission reconnaît les efforts entrepris les dernières années pour réduire les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants notamment grâce à la numérisation des procédures et le raccourcissement des délais administratifs. Des améliorations sont cependant recommandées en termes de fiscalité qui reste complexe pour les investissements financiers et d'enregistrement des biens immobiliers qui continue d'être coûteux et long. La numérisation de la justice nécessite encore des mesures supplémentaires. La coordination des politiques en matière de climat, d'énergie, de numérique et de transport reste un problème. Les analyses d'impact ne sont pas intégrées dans l'élaboration des politiques. Le délai de paiements de l'Etat belge aux entreprises se détériore et constitue un handicap pour l'environnement commercial de ces dernières.

### ***Augmenter la concurrence dans certaines activités***

Selon la théorie économique, les défaillances de marché peuvent être présentes pour une série de raisons : une situation de monopole ou de forte concentration comme dans les industries de réseau (transport, énergie ou communication par exemple) ou la présence d'externalités positives (création de connaissances) ou négatives (pollution). L'intervention de l'autorité publique est alors nécessaire pour garantir le bien-être collectif. Cette intervention peut prendre plusieurs formes comme l'établissement de régulateurs sectoriels pour éviter l'abus

de position dominante ou de réglementations donnant accès aux professions pour assurer la qualité des services délivrés à la population. Mais en limitant la concurrence, la réglementation peut entraver la croissance de la productivité. D'une part, en limitant les pressions de la concurrence sur les opérateurs historiques, ces derniers ont moins d'incitations à investir et à innover. D'autre part, les entreprises en aval ont également moins d'incitations à innover, car leur rente d'innovation peut être captée par les entreprises en amont (Cette, Lopez et Mairesse (2014, 2017), Bourlès, Cette, Lopez, Mairesse et Nicoletti (2013)). En outre, la réglementation peut réduire l'efficacité allocative si les ressources sont piégées dans des entreprises inefficaces protégées de la sortie par la réglementation alors que de nouveaux entrants potentiellement plus efficaces ne peuvent pas accéder au marché (Canton, Ciriaci et Solera (2014), ElFayoumi, Ndoye, Nadeem et Auclair (2018)).

Depuis 2012, la Commission a mis en avant plusieurs activités pour lesquelles elle estime qu'une concurrence accrue serait bénéfique pour l'économie belge : le commerce de détail et les industries de réseau que sont l'énergie, les télécommunications, la poste et le transport (chemin de fer et aéroports). Au fur et à mesure des années et en fonction des décisions prises par les autorités, la liste des activités pointées par la Commission s'est réduite. En 2019, la Commission recommandait de réduire les entraves à la concurrence dans les services, particulièrement dans le commerce de détail, les télécommunications et les services professionnels. Elle soulignait aussi que les principaux responsables de l'application de la réglementation, de la surveillance du marché ou de la concurrence manquaient toujours de personnel et de moyens matériels.

### 3.2 Priorités du CNP

En tenant compte des recommandations de la CE, de l'analyse effectuée à la section 2.2 et des défis structurels mis en évidence dans le rapport de l'année dernière, les membres du Conseil identifient un certain nombre d'axes prioritaires pour l'action politique. Le déploiement de ces axes nécessite des actions dans un large éventail de matières politiques pour lesquelles l'Union européenne, le gouvernement fédéral, les autorités régionales et les autorités locales disposent d'outils importants. Il est donc crucial que les mesures prises dans les différentes matières et aux différents niveaux politiques soient coordonnées afin qu'elles puissent se renforcer mutuellement.

Le moment est particulièrement opportun pour proposer des mesures favorables à la croissance de la productivité. En effet, l'UE a introduit un nouvel instrument pour soutenir la relance des Etats membres et améliorer la résilience des économies européennes. Pour bénéficier de ce financement européen, chaque Etat membre doit soumettre à la Commission un plan national pour la reprise et la résilience qui en plus de favoriser une reprise économique solide doit aussi intégrer les objectifs stratégiques de l'Union en matière de transition écologique et numérique et de cohésion sociale et territoriale. En pratique, ce plan doit combiner des réformes et des investissements publics. La transition énergétique de l'économie doit représenter au moins 37 % du montant total du plan tandis que la transition numérique doit mobiliser au moins 20 % de ce montant. Pour la Belgique, le montant recevable au titre de contributions financières (sans remboursement) est d'un peu plus de 5 milliards d'euros dont 70 % doit être mobilisé entre 2021 et 2022 et les 30 % restant en 2023.

#### 3.2.1 Investir davantage dans les STEM et dans l'apprentissage permanent

La crise de la COVID-19 impacte fortement le marché du travail. Le chômage a déjà augmenté et devrait encore s'amplifier dans un avenir proche. En outre, l'inadéquation des compétences existantes sur le marché du travail menace de s'accroître encore. La raison en est que les personnes peu qualifiées sont les plus touchées par la crise, alors que la transition numérique - dont les besoins en compétences augmentent rapidement - pourrait être accélérée par la crise. Il est essentiel de prendre des mesures pour garantir que le moins de talents possible soient perdus compte tenu notamment du vieillissement de la population, et donc de la diminution de la part de la population en âge de travailler. En effet, trouver du personnel qualifié même avant la crise était identifié par les entreprises comme l'un des principaux problèmes auxquels elles étaient confrontées (CCE, 2019).

Cela requiert tout d'abord que la génération de jeunes actuels soit suffisamment préparée à intégrer le marché du travail de demain :

- Compte tenu de la forte demande de profils STEM sur le marché du travail et des importants effets de la productivité des emplois STEM, il importe de se concentrer davantage sur ces orientations. Les matières STEM doivent donc être suffisamment représentées dans les acquis d'apprentissage. Parallèlement, il convient de rester attentif afin de rendre le choix vers des **orientations STEM** plus

attrayant, en particulier pour les filles qui, malgré l'évolution positive de ces dernières années, sont encore sous-représentées dans ces matières. Il est certain qu'étant donné la transformation numérique à laquelle nous sommes confrontés, une attention particulière est nécessaire au sein des STEM pour les disciplines des TIC. Les analyses du Digital Economy and Society Index (DESI) indiquent que la Belgique présente des résultats médiocres dans ce domaine (la proportion des diplômés en TIC est de 1,9 % en Belgique contre 3,6 % dans l'UE).

- Mais s'orienter davantage vers le STEM n'est qu'une partie de la solution. Pour se préparer à l'avenir, les enfants et les jeunes doivent non seulement maîtriser les outils du monde technologique et numérique, mais aussi apprendre à faire face au changement, à penser de manière critique, à coopérer et à développer d'autres compétences non techniques. En outre, il faut développer dès le plus jeune âge un **état d'esprit favorable à l'apprentissage permanent**.
- Afin de pouvoir effectuer la transition verte et numérique nécessaire, il est important que **tous les étudiants reçoivent un minimum de compétences**. Actuellement, un trop grand nombre de personnes sont encore exclues<sup>22</sup>. Il convient de réfléchir aux méthodes d'enseignement et aux infrastructures correspondantes nécessaires pour les réintégrer. L'apprentissage sur le lieu de travail, y compris l'apprentissage en alternance, peut être utile dans ce contexte (CCE, 2016) et peut également contribuer à une culture de l'apprentissage tout au long de la vie. Une connaissance précoce du monde de l'entreprise et des réalités du travail montre dès le plus jeune âge que l'apprentissage sur le lieu de travail est d'une efficacité indéniable, et que la culture de l'apprentissage est également renforcée dans les entreprises participant à ce système d'apprentissage en alternance (De Raeve et al. 2019).
- Enfin, **l'enseignement à distance (combiné à l'enseignement en présentiel)** présente également un potentiel considérable. Cela est certainement vrai dans l'enseignement supérieur, où la méthode d'enseignement à distance était déjà plus courante, mais le potentiel de combinaison de l'enseignement numérique et de l'enseignement scolaire devrait également être exploré à d'autres niveaux d'enseignement. Il peut être un outil efficace tant pour la différenciation pédagogique que pour la lutte contre l'abandon scolaire précoce. Une condition préalable importante pour cela est que toutes les conditions d'organisation soient en place, tant en matière d'infrastructure et de ressources d'apprentissage numériques qu'en matière de compétences des enseignants. Il importera également de veiller à ce que l'enseignement à distance n'accroisse pas davantage les inégalités existantes en ce qui concerne l'accès à l'apprentissage et à sa qualité. Par exemple, jusqu'à un jeune de 15 ans sur huit n'a pas d'endroit où il peut travailler tranquillement sur les devoirs donnés par le professeur. Les écoles devront donc fournir un "abri d'urgence" à ce groupe d'élèves, même les jours où ils travaillent avec l'enseignement à distance. (De Witte, 2020)

Outre le fait de rendre la formation de base pérenne, en particulier dans un contexte de marché du travail tendu et de transitions technologiques rapides, il est indispensable de **renforcer l'apprentissage permanent**. Cela devrait faciliter la transition d'emplois en déclin, du chômage ou de l'inactivité vers les professions émergentes.

Nous constatons néanmoins que la participation à la formation continue est relativement faible en Belgique. En outre, on observe un fort effet Matthieu, les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé participant davantage à la formation continue que celles ayant un niveau d'éducation moins élevé ou celles qui quittent l'enseignement sans diplôme. Cela pose un problème car ce sont précisément ces groupes qui sont les plus vulnérables sur le marché du travail s'ils ne se recyclent pas à temps. Il est important de mieux comprendre les raisons de cette situation, mais selon les chiffres de l'enquête Adult Education Survey, cela s'expliquerait essentiellement par le fait que les plus de 55 ans, ainsi que les personnes peu qualifiées, ressentent peu le besoin de suivre une formation<sup>23</sup> (Van Langenhove et al., 2020). Les employés qui suivent une formation le font dans une large mesure pour mieux faire leur propre travail. Les employeurs, quant à eux, proposent principalement

<sup>22</sup> En Belgique, environ un jeune de 15 ans sur cinq présente des résultats médiocres pour les cours de sciences (20 %), pour ses compétences en lecture (21,3 %) et pour les mathématiques (19,7 %) (CE, 2019).

<sup>23</sup> Conclusion basée sur l'analyse de la Région flamande.

Selon cette enquête, le "temps" semble être l'obstacle le plus important à la poursuite d'une formation pour le groupe qui aurait souhaité suivre une (ou plusieurs) formation. Les groupes dans lesquels cela est le plus évident sont les adultes entre 25 et 44 ans, les personnes très qualifiées et les professionnels. La combinaison d'une formation avec une famille et/ou un travail (recherche) est donc souvent difficile (Van Langenhove et Vansteenkiste, 2020).

des formations axées sur les compétences techniques, pratiques et spécifiques à l'emploi, nécessaires pour l'emploi qu'ils proposent (Economisch Adviescomité, 2020). Cela contraste avec l'évolution rapide de l'environnement et les changements majeurs que la crise entraînera.

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons affirmer que la promotion de l'éducation et de la formation permanente nécessite une **approche globale, s'attaquant à la fois à l'offre et à la demande**. Par exemple, il est nécessaire d'avoir une offre de formation suffisamment adaptée aux évolutions économiques ; il est également nécessaire de développer la formation en vue d'une plus grande mobilité intersectorielle. C'est un défi de veiller à ce que tous les groupes cibles participent à la formation continue, compte tenu des niveaux spécifiques des différents groupes cibles ; et une attention particulière doit être accordée aux besoins de formation des petites entreprises qui, en moyenne, investissent moins dans la formation. Étant donné l'importance de l'apprentissage permanent non seulement pour la croissance de la productivité, mais aussi pour le caractère inclusif de la croissance, le CNP demande que ces questions soient examinées par le Conseil supérieur de l'emploi.

De manière générale, il importera que tous les acteurs (employés, employeurs et prestataires de formation) assument leurs responsabilités. Le gouvernement devrait fournir un cadre qui stimule l'investissement dans la formation.

### 3.2.2 Importance des investissements tant publics que privés dans la transition écologique et numérique

Avant même la crise de la COVID-19, un certain nombre d'évolutions structurelles (en particulier la dynamique du vieillissement de la population et les soins de santé) menaçaient la viabilité à long terme des finances publiques. Ces problèmes n'ont pas disparu du fait de la crise actuelle : le Comité d'étude sur le vieillissement a calculé qu'à politiques inchangées, les dépenses sociales passeront de 24,8 % à 29,8 % du PIB d'ici 2040. En outre, la Belgique a un niveau élevé de dette publique, qui continue d'augmenter fortement en raison de la crise de la COVID-19. En l'absence d'une trajectoire crédible de la dette publique pour les marchés financiers, la Belgique court donc le risque d'une pression à la hausse sur les taux d'intérêt des obligations d'État. Si cela devait se produire, cela réduirait considérablement, voire éliminerait, les possibilités d'action politique, y compris pour le financement de la sécurité sociale. Par conséquent, il est **nécessaire d'élaborer un plan pour équilibrer structurellement les finances publiques à moyen terme**.

Toutefois, ce plan ne doit **pas** se faire **au détriment de l'investissement public**. En effet, la Belgique a sous-investi dans les infrastructures publiques pendant des années. L'investissement net des administrations publiques en % du PIB est resté pratiquement inchangé depuis 1990, de sorte que le stock net de capital des administrations publiques est resté stable depuis cette période et a diminué en % du PIB. La Belgique présente également un faible niveau d'investissement public en % du PIB au regard de ses voisins européens. C'est particulièrement le cas pour les investissements en infrastructure qui sont ceux qui ont potentiellement le plus d'impact positif sur la croissance (Biatour et al., 2017).

Cela pose un problème car la présence d'une **infrastructure matérielle et immatérielle de qualité** est non seulement une condition préalable à la réalisation de l'activité économique, mais des investissements seront également nécessaires pour relever les défis qui se présenteront à nous dans un avenir proche et hypothéqueront notre capacité à maintenir la prospérité. En outre, les investissements productifs dans les infrastructures ont un effet multiplicateur important, qui peut stimuler la croissance de la productivité de notre économie et profiter également à la création d'emplois et au financement de la sécurité sociale.

Nous devons donc investir. Outre le financement direct, il faut également envisager d'autres sources de financement telles que les partenariats public-privé (PPP). Mais il faut aussi examiner comment utiliser les nouvelles possibilités de soutien offertes au niveau européen (cf. ci-dessus).

Lors du choix des investissements, il est important de se concentrer sur les domaines pour lesquels nous pouvons espérer un retour clair en matière de productivité et qui s'inscrivent dans une transition numérique et écologique à long terme. Ces transitions nécessitent de nombreux investissements, tant publics que privés. En ce qui concerne cette dernière catégorie, le gouvernement a un rôle de guide important à jouer : il doit élaborer un cadre réglementaire stable et clair qui oriente les choix des acteurs privés vers le Green deal et la transition numérique.

Sans être exhaustif, il est nécessaire de procéder à des investissements supplémentaires dans le domaine de l'**efficacité énergétique** (tant pour la production d'énergie renouvelable que pour l'utilisation plus efficace de l'énergie ou le recours aux énergies renouvelables), des **transports durables** (en accordant une attention particulière aux systèmes modernes, connectés et transrégionaux de modes de transport et aux chaînons manquants qui existent aujourd'hui), **des investissements qui nous arment pour l'avenir contre les risques climatiques** (par exemple, la pénurie d'eau et les inondations) **et des investissements dans les infrastructures numériques**. Ce dernier comprend non seulement des investissements dans des réseaux 5G rapides et fiables et de très haute capacité (tels que les réseaux FTTH), mais aussi, par exemple, des investissements dans une infrastructure numérique moderne pour les écoles et les centres de formation.

Enfin, l'innovation sera également cruciale pour effectuer la transition écologique et numérique. Il est donc important de **maintenir l'investissement dans la R&D**, mais il faut en même temps **accroître l'efficacité des ressources publiques de R&D** (au sens large, c'est-à-dire la R&D publique<sup>24</sup>, le soutien à la R&D privée, les marchés publics). Cela peut se faire, entre autres, en utilisant ces ressources de manière plus prospective et en les concentrant sur la production des connaissances et des solutions nécessaires à la transformation numérique et écologique - sans prescrire la manière dont cela doit être fait et en tenant compte des atouts de notre pays/Europe. Des politiques de R&D et d'innovation efficaces nécessitent également une plus grande coordination des instruments politiques. Par exemple, en l'absence de personnel de recherche, les subventions salariales n'entraînent qu'une augmentation des salaires des chercheurs et non une recherche supplémentaire.

De manière générale, à tous les niveaux de pouvoir, il est encore possible d'améliorer l'**efficacité des dépenses publiques**. Les **Spending reviews et les évaluations des politiques** qui examinent l'efficacité des **dépenses existantes** par rapport aux objectifs sociétaux peuvent libérer des ressources pour des investissements urgents ou, améliorer l'output du gouvernement avec les mêmes ressources. L'éducation est un bon exemple : une comparaison des dépenses en Belgique avec celles d'autres pays ayant des dépenses élevées en matière d'éducation semble suggérer que les résultats de l'éducation en Belgique pourraient être améliorés<sup>25</sup> (CE, 2020b).

Outre la stimulation de l'investissement intérieur, il est **important d'attirer les investissements étrangers**. En effet, comme déjà mentionné, les EMN n'ont pas seulement un impact direct sur l'économie locale, mais peuvent aussi indirectement améliorer l'accès aux inputs, aux biens et aux services étrangers et jouer un rôle important dans la diffusion des connaissances et des innovations. Compte tenu de la baisse prévue des IDE mondiaux (section 2.2), un **environnement des affaires attrayant (en ce compris des infrastructures de qualité)** est d'autant plus important pour attirer les investisseurs étrangers.

Inversement, il est également important que les entreprises nationales puissent investir à l'étranger. Cela peut accroître l'efficacité de la production et/ou faciliter l'accès à de nouveaux marchés, avec des effets positifs sur la production nationale et l'emploi.

### 3.2.3 Accroître les efforts de numérisation

Grâce à la numérisation, les effets négatifs de la crise de la COVID-19 ont été partiellement atténués. Sans les solutions numériques, les dommages économiques et sociaux auraient été encore plus profonds. De plus, la crise a donné un élan supplémentaire au processus de numérisation. C'est positif. L'utilisation des technologies numériques est un puissant moteur de croissance de la productivité. La poursuite de la numérisation peut aussi contribuer à trouver des solutions à un certain nombre de défis complexes auxquels la société est confrontée (tels que les défis en matière de soins de santé, la réalisation de l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050, la transition vers la production d'énergie renouvelable, etc.). Il est donc important de profiter de cette dynamique

<sup>24</sup> Comme l'a également noté la CE, la R&D menée par le secteur public en Belgique est étonnamment faible. Cela est dû à l'organisation du paysage R&D belge. En Belgique, la recherche publique est principalement réalisée par le secteur de l'enseignement supérieur. En effet, la faiblesse de la Belgique en termes d'intensité de R&D exécutée par le secteur public est en partie corrigée quand l'enseignement supérieur est pris en compte.

<sup>25</sup> Par exemple, la proportion de jeunes de 15 ans qui n'atteignent pas le niveau minimum requis en sciences, en lecture et en mathématiques est supérieure à la moyenne de l'UE (12,5 % contre 11 %). Le nombre de redoublants est l'un des plus élevés de l'UE. Et l'écart de niveau d'éducation dû au contexte socio-économique et migratoire reste très élevé (CE, 2020b). Les taux de participation à l'enseignement supérieur sont élevés, mais la proportion d'étudiants qui obtiennent leur diplôme de Bachelor dans les délais normaux est inférieure à la moyenne. (OCDE, 2019)

pour **soutenir et accélérer davantage la transition numérique** en encourageant tous les acteurs économiques à investir davantage dans l'utilisation des technologies numériques. Le Conseil européen s'est déjà engagé dans cette voie en liant une partie du soutien financier à la relance des états membres à l'accélération de la transition numérique (20 % du montant total du Plan national pour la relance et la résilience devrait être consacré à cette question).

Une préoccupation politique importante est qu'il ne suffit pas d'encourager les investissements dans les technologies numériques. Les entreprises/organisations doivent également avoir **la capacité en interne d'exploiter ces nouvelles technologies** (voir par exemple Bresnahan et al., 2002 ; Bloom et al., 2012). En effet, les employés doivent avoir les **compétences nécessaires** pour utiliser ces nouvelles technologies et les intégrer dans le processus de production. Non seulement les professionnels des TIC, mais aussi les autres employés doivent avoir des compétences suffisantes en matière de TIC. Le besoin en main-d'oeuvre ayant davantage de compétences numériques reste un problème en Belgique (CE, 2020c). L'éducation et la formation ont un rôle prépondérant à jouer dans ce contexte (point 3.2.1).

Outre les compétences en matière de TIC, il faut des compétences de gestion adéquates pour initier les **changements organisationnels** nécessaires à l'intégration des nouvelles technologies dans le fonctionnement de l'entreprise (Anderton et al., 2020). En effet, comme déjà mentionné, l'économie numérique nécessite un type d'organisation du travail différent, caractérisé entre autres par des lignes de décision plus courtes, une responsabilisation des employés et des cadres, une autonomie accrue et un travail en équipe virtuelle (voir également Economisch adviescomité, 2020). Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, **dans le Nord de l'Europe, plusieurs pays ont mis en place depuis des années des programmes nationaux pour moderniser l'organisation du travail** (Benhamou et al., 2020).

Une **infrastructure large bande rapide, sûre et fiable** est également nécessaire (voir également le point 3.2.2). De nombreux nouveaux développements technologiques (mobilité, soins de santé, applications industrielles, ...) en dépendent. La Belgique obtient de bons résultats en matière de réseaux à très haute capacité<sup>26</sup>. En revanche, notre pays est à la traîne dans le déploiement des réseaux à très haut débit (fiber to the home) et le déploiement de la 5G est également problématique (CE, 2020c). Il est important de créer rapidement des conditions favorables qui permettent et encouragent le déploiement de ces investissements. Le prix des services de télécommunication est également un point d'attention en Belgique (CE, 2020c).

D'une manière générale, il existe un besoin de **culture numérique**. La transformation numérique exige un état d'esprit conscient de l'importance et du potentiel des (nouvelles) technologies numériques. Les **entreprises (y compris les PME)** doivent être encore plus conscientes des nouveaux développements et de leur potentiel (par exemple dans le domaine de l'IA), et les traduire en projets. Mais **l'e-government** doit également être davantage déployé. Car les technologies numériques ont non seulement le potentiel d'améliorer la performance et l'efficacité du secteur public (voir ci-dessous), mais le gouvernement a également une fonction d'exemple importante grâce aux innovations numériques dans le domaine de l'administration publique, de l'éducation et des soins de santé (voir ci-dessous).

Il faut également veiller à ce que la réglementation ne freine pas la numérisation. Cela ne s'applique pas seulement aux nouvelles réglementations, mais il faut également examiner si les **cadres réglementaires existants sont encore suffisamment en phase avec l'économie numérique** et s'ils n'empêchent pas l'expérimentation de nouvelles idées, technologies et modèles commerciaux (El-Dardiry, 2019). **Néanmoins, il est important d'accorder également une attention suffisante aux effets potentiellement négatifs des technologies numériques.** Par exemple, il existe des défis importants en termes de sécurité (par exemple, la vulnérabilité aux attaques des cybercriminels, l'espionnage, l'influence...) et de vie privée. Le marché du travail présente également des défis qu'il faut gérer. La numérisation ne créera pas seulement beaucoup de nouveaux emplois, nombre d'emplois changeront fondamentalement et, disparaîtront même dans certains cas. En outre, il faut s'assurer que les nouveaux emplois protègent correctement les droits des travailleurs. Tous ces défis doivent être relevés de manière proactive et nécessitent une discussion avec toutes les parties prenantes (tant nationales qu'internationales). Car sans la confiance du public, il n'y aura pas d'innovation.

<sup>26</sup> Ceci a été réalisé par la mise à niveau vers DOCSIS 3.1.

Deux applications ont été fortement stimulées par la crise de la COVID-19 et doivent l'être davantage :

- **E-commerce.** Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais la crise actuelle devrait accélérer la numérisation de la chaîne de valeur. Si les entreprises, quel que soit le secteur dans lequel elles opèrent, ne prennent pas de mesures dans ce domaine, cela signifie que la valeur ajoutée s'échappera à l'étranger et que les possibilités de réaliser des économies d'échelle seront manquées. Le commerce en ligne B2B ne doit certainement pas être oublié, mais une attention particulière est également nécessaire pour le commerce en ligne B2C pour lequel la Belgique réalisait déjà un score moins bon avant la crise. Il est important que les entreprises belges trouvent leur place dans ce marché en pleine croissance et que les obstacles à cette évolution soient levés.

- **Télétravail.** Ce mode de travail a également fait une forte progression pendant la crise. Comme indiqué à la section 2.2, une utilisation plus large du télétravail à l'avenir a certainement le potentiel d'accroître la productivité et d'améliorer un certain nombre d'autres indicateurs, tels que le bien-être des travailleurs, les émissions de CO<sub>2</sub>, etc. Mais le télétravail comporte aussi des risques, notamment dans les domaines de l'échange de connaissances, de l'innovation et de la satisfaction des employés. Par conséquent, le télétravail n'aura un impact positif sur la productivité que si un certain nombre de conditions sont remplies, telles **qu'un environnement de travail adapté au domicile** et une **organisation du travail appropriée. Non seulement les décideurs politiques, mais aussi les partenaires sociaux** ont un rôle important à jouer dans le suivi de ces conditions-cadres. Des accords-cadres sur le télétravail dans le cadre de conventions collectives peuvent faciliter l'utilisation du télétravail (OCDE, 2020e).

### 3.2.4 Importance d'une dynamique entrepreneuriale suffisante

Comme indiqué ci-dessus, un dynamisme suffisant des entreprises est également un déterminant important de la croissance de la productivité. Le défi consiste à augmenter le nombre de nouvelles entreprises et à promouvoir leur développement ultérieur. En outre, les entreprises structurellement peu performantes devraient également être en mesure de sortir facilement du marché, ce qui permettrait une réaffectation des facteurs de production à des activités plus productives.

Il est donc important que les obstacles à la sortie des entreprises non viables soient supprimés autant que possible et que les facteurs de production libérés puissent être facilement réaffectés à des activités productives. La réforme de la législation sur les faillites de 2018 est positive dans ce contexte, mais l'OCDE (2020g) souligne qu'il n'existe pas de procédures spéciales pour les PME qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour gérer des procédures d'insolvabilité complexes. D'autres obstacles à la sortie se situent au niveau des banques, qui tardent souvent à reconnaître leurs pertes. L'obstacle peut aussi se situer au niveau politique : la tentation est grande de continuer à soutenir des entreprises structurellement non viables en période de hausse du chômage. Il faut éviter cela autant que possible. En effet, de telles politiques équivalent à une taxe implicite sur les entreprises saines (Anderton et al., 2020) et ont des effets négatifs non seulement sur la croissance de la productivité (Adalet McGowan et al., 2018 ; Andrews et Petroulakis, 2019), mais aussi sur l'emploi futur.

Outre la suppression des rigidités pour la sortie d'entreprises non viables, il est important de garantir des conditions et des incitations favorables aux start-ups et aux entreprises innovantes et de veiller à ce qu'elles soient en mesure de se développer suffisamment.

Un élément important pour cela est de continuer à se concentrer sur la réduction de la charge administrative et, plus généralement, sur l'amélioration de la qualité de la réglementation.

- En premier lieu, il s'agit de la charge administrative liée à la création d'une entreprise. Malgré les récentes réformes, un système complexe de licences et de permis crée encore des charges administratives pour les start-ups (OCDE, 2020g). De plus, une réglementation importante dans divers services professionnels, tels que les avocats, les architectes et les agents immobiliers, pèse également sur la productivité, non seulement dans ces services eux-mêmes mais aussi dans les autres secteurs de l'économie qui consomment ces services (OCDE, 2020g).
- La qualité du cadre réglementaire a aussi un impact important sur les start-ups. Les coûts fixes de la réglementation pèsent en effet plus lourdement sur les petites entreprises et renforcent donc la position des entreprises établies au détriment des nouveaux venus potentiels. Dans certains cas, la

réglementation peut également empêcher de nouvelles initiatives et expériences parce qu'elle n'est pas adaptée aux nouveaux développements sociétaux et technologiques. Un cadre réglementaire approprié est bien entendu nécessaire pour répondre à des exigences telles que la protection des consommateurs ou des travailleurs, la correction des imperfections du marché, ou d'autres objectifs tels que la protection de l'environnement ou le respect de la vie privée, mais un équilibre adéquat est nécessaire. Des barrières inutilement strictes empêchent l'émergence de nouvelles activités prometteuses. Il est donc crucial d'accorder une plus grande attention à l'amélioration de la réglementation, comme le préconisent l'avis du CCE, et à la déclaration conjointe des partenaires sociaux fédéraux et régionaux<sup>27</sup>.

- Il est également important de continuer à développer les services publics numériques de manière coordonnée. Cela peut contribuer à un meilleur service, à des procédures plus rapides et à une réduction de la charge administrative. Une réglementation favorable au numérique et puis une application conséquente de la réglementation devraient fournir l'espace nécessaire pour permettre des applications de pointe ("Only-once", "no wrong door", "digital first", octroi automatique des droits, IA, Blockchain, ...). Les défis liés à la numérisation du système judiciaire doivent également être relevés.

Outre la réduction des charges administratives, les autorités publiques devraient également fournir les **incitants appropriés** pour la création d'entreprises.

- L'incertitude liée à la demande est un obstacle plus important pour les jeunes entreprises innovantes que pour les autres entreprises (Veugelers et al., 2020). Une proportion relativement élevée d'entreprises en croissance en Belgique indique que trouver des clients est un problème important (CCE, 2019). Dans les limites prévues par la réglementation européenne dans ce domaine, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important par le biais des marchés publics. Cela concerne non seulement les autorités nationales, mais aussi européennes. Compte tenu de l'ampleur nécessaire pour développer certaines activités, la fragmentation actuelle des marchés publics européens constitue un obstacle majeur à une politique décisive dans ce domaine (cf. Veugelers et al., 2012).
- Par le biais des aides à la R&D, les pouvoirs publics visent à encourager l'innovation. Cependant, toutes les formes d'aide ne conviennent pas de la même façon aux jeunes entreprises. Par exemple, les jeunes entreprises actives dans la R&D ne réalisent souvent pas suffisamment de bénéfices pour prétendre à des avantages fiscaux, alors que ces avantages représentent un coût budgétaire important en Belgique. Les formes actuelles de soutien public pourraient donc être adaptées pour mieux atteindre les jeunes entreprises.

La disponibilité d'un **financement adapté** et son utilisation sont importantes tant pour le démarrage que pour la croissance continue des entreprises innovantes. Une source importante de financement pour cela est le capital-risque (Venture Capital). Un financement par l'emprunt trop important peut être une stratégie risquée pour les entreprises en croissance, car les flux de trésorerie futurs sont inconnus, incertains et peuvent varier considérablement dans le temps alors que le paiement des intérêts et le remboursement de la dette suivent un calendrier fixe et doivent donc être effectués périodiquement. En outre, les intermédiaires traditionnels, tels que les banques, manquent souvent de connaissances pour évaluer les projets risqués et les idées innovantes basées sur des technologies complexes, et les jeunes entreprises manquent souvent de ressources internes et de réputation pour "faire connaître" leur qualité aux investisseurs.

L'utilisation du capital-risque est faible en Belgique et pourrait encore diminuer en raison de la crise<sup>28</sup>. La palette de financements limitée peut accroître la vulnérabilité des entreprises. En effet, la diversification des sources de

<sup>27</sup> Plus précisément, ces avis préconisent un engagement en faveur d'une meilleure réglementation à un niveau politique élevé ; une plus grande ouverture du processus réglementaire ; une évaluation ex ante et ex post de la réglementation ; une réglementation favorable à l'innovation et à l'épreuve du temps ; la cohérence et la coopération entre les niveaux de gouvernement ; le rôle important des organes consultatifs et représentatifs et l'importance du Conseil d'État dans le contrôle de la qualité juridique et technique de la réglementation.

<sup>28</sup> Les données historiques sur l'activité de capital-risque aux États-Unis sur la période 1976-2017 montrent que le volume agrégé des opérations, le capital investi et la taille des opérations diminuent tous considérablement en période de récession (Howell et al., 2020). Les investissements à un stade précoce, en particulier, réagissent fortement au cycle économique, bien plus que les investissements à un stade plus avancé.

financement externes est considérée comme un élément clé de la résilience aux chocs financiers et aux chocs économiques réels. (Bankowska et al., 2020).

Les taux d'intérêt très bas, observés depuis plusieurs années, ont rendu le financement de la dette encore plus attractif. Cependant, d'autres facteurs sont aussi influents. En effet, il y a un manque d'esprit d'entreprise ambitieux et à haut risque en Belgique, ce qui a pour conséquence une faible demande de capital-risque. En outre, une majorité d'entreprises à forte croissance préfèrent se financer uniquement par leurs ressources internes. Cela serait également dû en partie à un manque de connaissances et de compétences au sein des entreprises de croissance en matière de financement non bancaire. Cependant, l'écosystème entourant l'offre de capital-risque est également trop fragmenté, trop restreint et insuffisamment international (CCE, 2019).

Enfin, la Belgique doit également poursuivre ses efforts pour stimuler une **culture entrepreneuriale**. Des études GEM antérieures ont indiqué que la Belgique obtient un score relativement faible sur cette question. Il est donc important de continuer à travailler à une image positive de l'esprit d'entreprise et d'intégrer davantage le "comportement entrepreneurial" dans l'éducation dès le plus jeune âge.

## Rapport d'activités

### Le Conseil

#### *Création du Conseil*

A la suite du rapport « [Compléter l'Union économique et monétaire européenne](#) » préparé par les « cinq Présidents » (22 juin 2015), le Conseil de l'Union européenne a adopté le 20 septembre 2016 une [recommandation](#) encourageant les Etats membres à créer un Conseil National de la Productivité. La création d'un tel conseil répond à une volonté de renforcer durablement la compétitivité afin que les économies soient plus résilientes et puissent dès lors se redresser plus rapidement après des chocs économiques. Le rôle des Conseils de la Productivité est d'analyser la compétitivité au sens large, d'enrichir les connaissances de base et d'alimenter le débat national, pour renforcer l'appropriation des politiques et des réformes.

En Belgique, le Conseil National de la Productivité a été installé officiellement le 14 mai 2019, conformément à [la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil National de la Productivité](#) (publication au Moniteur Belge le 7 décembre 2018) qui transpose la recommandation européenne.

#### *Mission du Conseil*

Le Conseil National de la Productivité en Belgique est chargé :

- de réaliser des diagnostics et des analyses de l'évolution de la productivité et de la compétitivité ;
- d'effectuer des analyses des enjeux politiques dans le domaine de la productivité et de la compétitivité ;
- d'évaluer les conséquences des options politiques dans les domaines précités.

A l'occasion de ces missions, le Conseil National de la Productivité peut nouer des contacts avec les Conseils de la Productivité des autres Etats membres, communiquer publiquement en temps utile, obtenir un accès approprié à l'information disponible auprès des administrations publiques et consulter des parties prenantes.

Le Conseil National de la Productivité effectue ses missions dans le cadre du Semestre européen, notamment, en assistant la Commission européenne dans la collecte de données et en assistant les gouvernements dans la préparation de la rédaction du programme national de réforme.

Le Conseil National de la Productivité publie un rapport annuel.

#### *Composition du Conseil*

Le Conseil National de la Productivité est dirigé par un Bureau composé :

- d'un président, proposé par le secrétariat du Conseil central de l'économie (CCE) et
- de deux vice-présidents, un proposé respectivement par la Banque nationale de Belgique (BNB) et par le Bureau fédéral du Plan (BfP).

Le Bureau détermine l'agenda des réunions ainsi que le choix des thèmes qui seront étudiés par le Conseil.

Le Conseil National de la Productivité est composé de 12 membres, six au niveau fédéral et six au niveau régional :

- Siska Vandecandelaere (CCE)
- Luc Denayer (CCE)
- Catherine Fuss (BNB)
- Tim Hermans (BNB)
- Chantal Kegels (BfP)
- Joost Verlinden (BfP)
- Caroline Ven (Région flamande)
- Joep Konings (Région flamande)
- Marcus Dejardin (Région wallonne)
- Bernard Jurion (Région wallonne)
- Astrid Romain (Région de Bruxelles-Capitale)
- Luc Hens (Région de Bruxelles-Capitale) jusqu'au 25 juin 2020.

Le SPF Economie assure le Secrétariat du Conseil.  
Les membres du Conseil et du Secrétariat sont nommés par le Roi.

## **Activités 2020**

### ***Réunions du Conseil***

Le Conseil national de la Productivité s'est réuni huit fois en 2020, notamment le :

- 23 janvier 2020 : Discussion de la note préparatoire sur le rapport annuel 2020 ;
- 14 mai 2020 (visioconférence) : Discussion sur le contenu du prochain rapport, compte tenu de la pandémie COVID-19 ;
- 2 juin 2020 (visioconférence) : Discussion sur la structure du rapport annuel 2020 ;
- 18 juin 2020 (visioconférence) : Discussion sur le contenu du rapport annuel 2020 ;
- 17 juillet 2020 (visioconférence) : Discussion des textes du rapport annuel 2020 ;
- 27 août 2020 (visioconférence) : Discussion des textes du rapport annuel 2020 ;
- 25 septembre 2020 (visioconférence) : Discussion des textes du rapport annuel 2020 ;
- 21 octobre 2020 (visioconférence) : Finalisation du rapport annuel 2020.

### ***Activités externes***

Outre les réunions du Conseil national de la Productivité, un nombre d'activités ont été organisées par des organisations extérieures, auxquelles ont participé des membres du Conseil, notamment le :

- 16 avril 2020 : National productivity boards conference call – The impact of COVID-19 on productivity (participation de Catherine Fuss, Chantal Kegels et Siska Vandecandelaere) ;
- 4 juin 2020 : National productivity boards conference call – Follow-up discussion on the impact of COVID-19 (participation de Catherine Fuss, Chantal Kegels et Siska Vandecandelaere) ;
- 19 juin 2020 : National productivity boards conference call – Follow-up discussion on the impact of COVID-19 (participation de Chantal Kegels, Catherine Fuss et Siska Vandecandelaere) ;
- 30 septembre 2020 : Participation de la vice-présidente Chantal Kegels au groupe d'experts de l'OCDE afin de conseiller le Productivity Board de la République Slovaque dans le cadre de l'assistance technique aux réformes structurelles proposée par la Commission européenne.
- 20 octobre 2020 : Société Royale d'Economie Politique de Belgique conference call - La compétitivité et la concurrence en Belgique (participation de Luc Denayer et Catherine Fuss) ;
- 6 novembre 2020 : Réunion du CNP au niveau européen (participation de Chantal Kegels) ;
- 9 décembre : Réunion annuelle CPE et CNP européens ;
- décembre 2020 : Présentation du rapport annuel aux partenaires sociaux (Bruxelles).

## Sources

AbiYounes, G., C. Ayoubi, O. Ballester, G. Cristelli, M. van den Heuvel, L. Zhou, G. Pellegrino, G. de Rassenfosse, D. Foray, P. Gaule and E. Webster, “COVID-19: Insights from Innovation Economists”, *Science and Public Policy*, 2020, 1-13.

Adalet McGowan, M., Andrews, D. and Millot, V. (2018), “The walking dead? Zombie firms and productivity performance in OECD countries”, *Economic Policy*, CEPR; CES; MSH, Vol. 33, No 96, p. 685-736.

Alfaro, L. and M. Chen (2012), “Surviving the Global Financial Crisis: Foreign Ownership and Establishment Performance,” *American Economic Journal: Economic Policy*, 4(3): 30-55.

Anderton, R., V. Jarvis, V. Labhard, J. Morgan, F. Petroulakis, L. Vivian (2020), *Virtually everywhere? Digitalisation and the euro area and EU economies*, Occasional Paper Series, No. 244, June 2020, 137 pages.

Andrews, D. and Petroulakis, F. (2019), *Breaking the shackles: Zombie firms, weak banks and depressed restructuring in Europe*, Working Paper Series, No. 2240, European Central Bank.

Arulampalam, W., P. Gregg and M. Gregory (2001), “Unemployment Scarring”, *The Economic Journal* 111(475): 577-584.

Baldwin, R. and E. Tomiura (2020), “Thinking ahead the trade impact of COVID-19”, in Baldwin en di Mauro (eds), *Economics in the Time of COVID-19*, VoxEU eBook, CEPR Press.

Bańkowska, K, A. Ferrando and J.A. Garcia (2020), “The COVID-19 pandemic and access to finance for small and medium-sized enterprises: evidence from survey data”, *ECB Economic Bulletin*, Issue 4/2020.

Bartelsman, E.J. and M. Doms (2000), “Understanding productivity: Lessons from longitudinal microdata”, *Journal of Economic Literature* 38(3): 569-94.

Bear, B. (2020), *Why we need antitrust enforcement during the COVID-19 pandemic*, Techtank, 22 avril 2020.

Benhamou, S. et E. Lorenz (2020), *Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France*, France Stratégie, Document de Travail, avril 2020, 111 pages.

Biatour, B., C. Kegels, J. van der Linden and D. Verwerft (2017), *Public investment in Belgium – Current state and economic Impact*, Federaal Planbureau, Working Paper 1-17.

Bijnens, G. and J. Konings (2018), “Declining business dynamism in Belgium”, *Small Bus Econ* 54, 1201-1239(2020).

Bloom, N., Sadun, R. and Van Reenen, J. (2012), “Americans do IT better: US multinationals and the productivity miracle”, *American Economic Review*, Vol. 102, No 1, pp. 167-201.

Borga, M., P. Ibarlucea Flores and M. Sztajerowska (2020), *Drivers of divestment decisions of multinational enterprises - A cross-country firm-level perspective*, OESO Working Papers on International Investment, No. 2019/03, OESO Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5a376df4-en>.

Bresnahan, T.F., E. Brynjolfsson en L.M. Hitt (2002), “Information technology, workplace organisation and the demand for skilled labor: Firm-level evidence”, *Quarterly Journal of Economics* 117 (1), 339-376.

Burgess, S and H Sievertson (2020), *Schools, Skills and Learning: the impact of COVID-19 on education*, VoxEU.org, 1 avril 2020.

Calvino, F. and Criscuolo, C. (2019), *Business dynamics and digitalisation*, OESO Science, Technology and Industry Policy Papers, No. 62, OESO Publishing, Paris.

Calvino, F. C. Criscuolo en R. Verlhac (2020), Start-ups in the time of COVID-19: facing the challenges, seizing the opportunities, VoxEU.org, 13 mai 2020.

Carlsson, M., G.B. Dahl, B. Ockert en DO Rooth (2015), "The effect of schooling on cognitive skills", *Review of Economics and Statistics*, Vol. 97, issue 3, p. 533-547.

COMPNET (2020), Firm Productivity Report, mai 2020, 66 pages.

CCE (2016), Alternierend leren, Conclusies Symposium Alternierend Leren, CCE 2016-2250.

CCE (2019), Financiering voor doorgroei van ondernemingen in België: resultaten enquête en focusgroepen, Note de documentation, CCE 2019-0839.

CCE (2020), Pour une réglementation réalisant les objectifs de politique à un coût minimal, Avis, CCE 2020-0100.

CCE, NAR, Brupartners, CESE Wallonie, SERV et WSR (2020), Les partenaires sociaux plaident en faveur d'une meilleure réglementation, Déclaration commune, CCE 2020-0101.

Crespi, G., C. Criscuolo en J. Haskel. (2006), Information Technology, Organisational Change and Productivity Growth: Evidence from UK Firms, Working papers 558, Queen Mary University of London, School of Economics and Finance.

Criscuolo, Ch., P.N. Gal and C. Menon (2014), The dynamics of employment growth: new evidence from 18 countries, OESO Science, Technology and Industry Policy Papers, No. 14, OESO Publishing, Paris.

Criscuolo, Ch., G. Nicoletti, P. Gal, T. Leidecker (2020), Productivity gains from teleworking in the post COVID-19 era: how can public policies make it happen?, OECD DSTI/CIE(2020)15, 22 pages.

De Jonghe, O., K. Mulier en J. Samarin, Bank specialization and zombie lending: evidence from Belgium, unpublished manuscript.

De Mulder, J. et H. Godefroid (2018), "De vertraging van de productiviteit: bevindingen en poging tot verklaring", *Economisch tijdschrift Nationale Bank van België*, Décembre 2018, p. 53-70.

De Raeve, J. et S. Teughels (2019), Levenslang leren. Samen beter presteren., VOKA paper septembre 2019, 24 pages.

De Witte, K. (2020), Afstandsonderwijs als heilige graal, Itinera opinion 27 juillet 2020, <https://www.itinerainstitute.org/nl/artikel/online-onderwijs/>

De Witte, K. et J.E. Maldonado (2020), De effecten van de COVID-19 crisis en het sluiten van scholen op leerlingprestaties en onderwijsongelijkheid, *Leuvense Economische Standpunten*, 2020/181.

Dellas, Harris & Sakellaris, Plutarchos. (2003). "On the Cyclicity of Schooling: Theory and Evidence", *Oxford Economic Papers*. 55. 148-172. 10.1093/oep/55.1.148.

Dhont, T. et F. Heylen (2009), "Employment and growth in Europe and the US: the role of fiscal policy composition", *Oxford Economic Papers*, 61(3), 538-565.

Dhyne, E., J. Konings, J. Van den Bosch and S. Vanormelingen (2020), "The return on information technology: who benefits the most?", *Information Systems Research*, 2020.

Dumont, M. and C. Kegels (2016), Young Firms and Industry Dynamics in Belgium, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 6-16, 64 pages.

Dumont, M. (2020), L'impact de la COVID-19 sur la création de nouvelles entreprises en Belgique, Bureau fédéral du Plan, article nr. 4, septembre 2020.

Duyck, W. (2020), Digitaal onderwijs zal op 1980 moeten lijken, article d’opinion paru dans de Tijd du 28/8/2020 <https://www.tijd.be/dossiers/corona-rasa/digitaal-onderwijs-zal-op-1980-moeten-lijken/10247751.html>

CE (2020a), Science, research and innovation performance of the EU2020 – A fair, green and digital Europe, European Science Research and Innovation Performance Report, 770 pages.

CE (2020b), Rapport par pays Belgique 2020 par Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, à la Banque central européenne et à l’ Eurogroupe, Document de travail des service de la Commission, SWD(2020) 500 final, 114 pages.

CE (2020c), indice relatif à l’économie et à la société numériques (DESI) 2020 Belgique, 14 pages.

CE (2020d), Digital Economy and Society Index (DESI) 2020: Integration of Digital Technology, 16 pages.

Economisch adviescomité (2020), Vlaanderen: welvarender, weerbaarder en wervender, Rapport van het Economisch Relancecomité, 59 pages.

BEI (2017), EIB Group Survey on Investment and Investment Finance Country Overview: Belgium, 17 pages.

El-Dardiry, R. et B. Overvest (2019), Position paper digitalisering, Centraal Planbureau, Position Paper, novembre 2019, 21 pages.

Erken, H., E. de Groot, R. Hayat and Ph. Marey (2020), Looking beyond the COVID-19 crisis, Rabobank 30 avril 2020, 15 pages.

Everaert, G., F. Heylen and R. Schoonackers (2015), “Fiscal policy and TFP in the OESO: measuring direct and indirect effects”, *Empirical Economics*, 49(2), 605–640.

Falk, M. and E. Hagsten (2015), E-Commerce Trends and Impacts Across Europe, UNCTAD Discussion Paper No. 2020, Mars 2015.

Foster, L., J. Haltiwanger and C.J. Krizan (2001), “Aggregate productivity growth: Lessons from microeconomic evidence”, in C. Hulten, E. Dean and M. Harper (eds.), *New Developments in Productivity Analysis*, NBER Book Series Studies in Income and Wealth, Chicago: University of Chicago Press, p. 303-72.

Howell, S., J. Lerner, R. Nanda and R. Townsend (2020), Financial Distancing: How Venture Capital Follows the Economy Down and Curtails Innovation, No 20-115, Harvard Business School Working Papers.

Karimov, S. and J. Konings (2020), How lockdown causes a missing generation of start-ups and jobs, VIVES Briefing 2020/5.

Laveren, E. (2016), Financement des entreprises de croissance en Belgique : un aperçu des sources de financement appropriés et des recommandations politiques, rapport externe à la demande du CCE.

Lavy, V. (2015), “Do Differences in Schools' Instruction Time Explain International Achievement Gaps? Evidence from Developed and Developing Countries”, *The Economic Journal*, Vol. 125, issue 588, p. 397-424.

Lev, B. and S. Radhakrishnan (2003), The measurement of firm specific organisational capital, NBER Working Paper 9581.

Mokyr, J. (2002), *The gifts of Athena: Historical Origins of the Knowledge Economy*, Princeton University Press.

Montacute, R. (2020), Social mobility and COVID-19 – Implications of the COVID-19 crisis for education inequality, Sutton Trust Report, 13 pages.

Morikawa, M. (2020), COVID-19, teleworking and productivity, VoxEU.org, 10 avril 2020.

BNB (2020a), Financial Stability Report, 162 pages.

BNB (2020b), Rapport annuel 2019 –Développements économiques et financiers, 300 pages.

OCDE (2018), A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility, OECD Publishing, Paris.

OCDE (2019), Education at Glance, Country Note Belgium, 6 pages.

OCDE (2020a), OECD investment policy responses to COVID-19, Tackling Coronavirus (COVID-19): Contributing to a Global effort, māj 4 juin, [https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=129\\_129922-gkr56na1v7&title=oecd-Investment-Policy-Responses-to-COVID-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=129_129922-gkr56na1v7&title=oecd-Investment-Policy-Responses-to-COVID-19)

OCDE (2020b), Foreign Direct Investment Flows in the time of COVID-19, Tackling Coronavirus (COVID-19): Contributing to a Global Effort, 4 mai 2020, <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/foreign-direct-investment-flows-in-the-time-of-covid-19-a2fa20c4/>

OCDE (2020c), Science, Technology and Innovation in times of COVID-19 – What policy responses for the recovery?, workshop virtuel 17 et 24 juin, background report.

OCDE (2020d), Capacity for remote working can affect lockdown costs differently across places, 2 juin 2020, OECD Policy Responses to Corona-virus (COVID-19), <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/capacity-for-remote-working-can-affect-lockdown-costs-differently-across-places-0e85740e/>

OCDE (2020e), Productivity gains from teleworking in the post COVID-19 era: how can public polities make it happen?, OECD Policy responses to coronavirus, 15 juillet 2020, <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/productivity-gains-from-teleworking-in-the-post-covid-19-era-a5d52e99/>

OCDE (2020f), Competition policy responses to COVID-19, OECD Policy responses to coronavirus, 27 avril 2020, [https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=130\\_130807-egxgniyo7u&title=oecd-competition-policy-responses-to-COVID-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=130_130807-egxgniyo7u&title=oecd-competition-policy-responses-to-COVID-19)

OCDE (2020g), OECD Economic Surveys: Belgium, février 2020, 63 pages.

OCDE (2020h), Start-ups in the time of COVID-19: Facing the challenges, seizing the opportunities, OECD Policy Responses to Coronavirus, 13 mai 2020, <http://www.OECD.org/coronavirus/policy-responses/start-ups-in-the-time-of-covid-19-facing-the-challenges-seizing-the-opportunities-87219267/>

Ostry, J.D., A. Berg en C.G. Tsangarides (2014), Redistribution, inequality and growth, IMF Staff Discussion Nota, februari 2014.

Paunov, C. (2012), “The global crisis and firms’ investments in innovation”, Research Policy, Vol. 41/1, p. 24-35.

Piketty (2014), Kapitaal in de 21e eeuw, De Bezige Bij, Amsterdam.

Ransbotham, S., D. Kiron, P. Gerbert et M. Reeves (2017), Reshaping Business with Artificial Intelligence, MIT Sloan Management Review and The Boston Consulting Group, Septembre 2017.

Revoltella, D. (2020), EU corporates and COVID-19 : the short and long term challenges, presentation lors de la National Productivity Boards Conference Call Follow-Up Discussion on the Impact of COVID-19 du 4 juin 2020.

Schleicher, A. (2020), The impact of COVID-19 on education – Insights from education at glance 2020, OCDE brochure, 31 pages.

Seric, A. and D. Winkler (2020), COVID-19 could spur automation and reverse globalisation – to some extent, VoxEU.org article, 28 avril 2020.

SERV (2020), Rapport screening buitenlandse directe investeringen – een stand van zaken, Achtergronddocument bij het advies Vlaamse screening buitenlandse directe investeringen, 29 pages.

Sleuwaegen, L. (2016), Hoge Groei Ondernemingen in België, rapport réalisé à la demande du CCE, Bruxelles, 29 pages.

Tumino, A (2015), The scarring effect of unemployment from the early '90s to the Great Recession, Institute for Economic and Social Research, Working Paper 2015-5.

Van Camp, J. (2020), Impact of the corona crisis on Belgian purchasing behavior: results consumer survey – June 2020, Thomas More, Haute École Louvain en Comeos, [https://static.comeos.be/Impact\\_of\\_the\\_corona\\_crisis\\_on\\_Belgian\\_purchasing\\_meting2\\_1.pdf](https://static.comeos.be/Impact_of_the_corona_crisis_on_Belgian_purchasing_meting2_1.pdf)

Van Langenhove, H. et S. Vansteenkiste (2020), “Drempels en motivatie bij het volgen van opleiding in Vlaanderen. Une analyse sur la base de Adult Education Survey”, dans *Levenslang leren en dynamische loopbanen*, Over.Werk 2020, nr. 1.

Vansteenkiste, S. et M. Verbruggen (2020), “Vier jaar loopbaanonderzoek binnen Steunpunt WSE. Wat leerden we over de transitie werkloosheid-werk?”, in *Levenslang leren en dynamische loopbanen*, Over.Werk 2020 nr. 1.

Veugelers, R., B. van Pottelsberghe and N. Véron (2012), Lessons for ICT Innovative Industries: Three Experts' Positions on Financing, IPR and Industrial Ecosystems, JRC Technical Reports EC, 76 pages.

## Annexes

### Annexe 1. Méthodologie

Les principales modifications introduites par la révision méthodologique des comptes nationaux qui ont une implication pour l'analyse de la productivité sont énumérées ci-dessous.

- La révision des déflateurs de la production, de la consommation intermédiaire et donc de la valeur ajoutée pour un ensemble de branches.
- L'introduction de nouvelles activités telles que la production d'électricité par les ménages.
- L'utilisation de nouvelles sources et/ou méthodes pour mesurer la valeur ajoutée de certaines branches, comme l'assurance (branche KK) ou l'activité des administrateurs de société (branche MA).
- La révision des activités de R&D pour certaines branches intensives en R&D comme l'industrie pharmaceutique.

Le tableau suivant présente la croissance cumulée de la productivité horaire du travail sur la période 2000-2017 suivant la comptabilité nationale publiée en octobre 2018 (avant la révision, colonne OLD) et la comptabilité nationale publiée en octobre 2020 (colonne NEW) pour les branches d'activité marchandes de la nomenclature A38.

**Tableau 7 : Croissance cumulée de la productivité horaire du travail, 2000-2017**  
**Indice 2000=100**

	2017	OLD	NEW
Economie totale		115	114
Agriculture, pêche (A)		111	117
Industries extractives (B)		162	168
Industrie manufacturière (C)		167	148
Industrie alimentaire (CA)		174	135
Industrie textile (CB)		148	120
Industrie du bois et du papier (CC)		160	139
Raffinage de pétrole (CD)		494	167
Industrie chimique (CE)		123	140
Industrie pharmaceutique (CF)		242	194
Industrie du caoutchouc et plastiques (CG)		149	154
Industrie métallurgique (CH)		164	131
Fabrication de produits électroniques (CI)		129	250
Fabrication d'équipements électriques (CJ)		93	91
Fabrication machines et équipements (CK)		123	123
Fabrication de véhicules à moteur (CL)		169	129
Autres industries manufacturières (CM)		110	111
Electricité, gaz et vapeur d'eau (D)		92	118
Production, distribution et traitement de l'eau (E)		67	71
Construction (F)		124	122
Commerce (G)		135	127
Transports et entreposage (H)		113	121
Hébergement et restauration (I)		95	96
Edition, cinéma, vidéo (JA)		114	113
Télécommunications (JB)		336	344
Services informatiques (JC)		110	112
Activités financières, assurances (K)		140	119
Activités immobilières (L)		86	101
Activités juridiques, comptables (MA)		114	112
R&D scientifique (MB)		131	147
Publicité, services techniques (MC)		112	98
Services administratifs, de soutien (N)		87	94

Source : Eurostat, Comptes Nationaux, octobre 2020.

## Annexe 2. Evaluation de la mise en œuvre des recommandations pays en lien avec la productivité à partir de la base de données CeSar de la Commission européenne

**Tableau 8 : Recommandation pays en lien avec le développement de compétences et mise en œuvre**

CSR	Année	Libellé	Mise en œuvre
Partie	2019	address skills mismatches	Limited Progress
Partie	2018	increasing the proportion of graduates in science, technology, engineering and mathematics.	Limited Progress
Partie	2016	Move forward with education and vocational training reforms	Substantial Progress
Entière	2015	Improve the functioning of the labour market by reducing financial disincentives to work, increasing labour market access for specific target groups and addressing skills shortages and mismatches	Some Progress
Partie	2014	improving professional mobility and addressing skills shortages and mismatches as well as early school leaving	Some Progress
Partie	2014	and by pursuing coordinated education and training policies addressing the pervasive skills mismatches and regional disparities in early school leaving.	Some Progress
Partie	2013	Simplify and reinforce coherence between employment incentives, activation policies, labour matching, education, lifelong learning and vocational training policies for older people and youth	Limited Progress
Partie	2012	to strengthen the coherence between education, lifelong learning, vocational training and employment policies	Not Assessed

Source : CeSar, Commission européenne.

**Tableau 9 : Recommandation pays en lien avec l'investissement public et mise en œuvre**

CSR	Année	Libellé	Mise en œuvre
Partie	2019	and the coordination of fiscal policies by all levels of government to create room for public investment.	No Progress
Partie	2019	Focus investment-related economic policy on sustainable transport, including upgrading rail infrastructure,	Some Progress
Partie	2018	Improve the efficiency and composition of public spending at all levels of government to create room for public investment, notably by carrying out spending reviews.	Limited Progress
Partie	2017	Improve the composition of public spending in order to create room for infrastructure investment, including on transport infrastructure.	Limited Progress
Partie	2016	Address shortfalls in investment in transport infrastructure	Limited Progress

Source : CeSar, Commission européenne.

**Tableau 10 : Recommandation pays en lien avec l'innovation et mise en œuvre**

CSR	Année	Libellé	Mise en œuvre
Partie	2019	and research and innovation, in particular in digitalisation, taking into account regional disparities.	Limited Progress
Partie	2017	Foster investment in knowledge-based capital, in particular with measures to increase digital technologies adoption, and innovation diffusion.	Some Progress
Partie	2016	Boost the capacity to innovate, in particular by fostering investment in knowledge-based capital.	Limited Progress
Partie	2014	by promoting innovation through streamlined incentive schemes and reduced administrative barriers;	Some Progress

Source : CeSar, Commission européenne.

**Tableau 11 : Recommandation pays en lien avec le climat des affaires et mise en œuvre**

CSR	Année	Libellé	Mise en œuvre
Partie	2019	Reduce the regulatory and administrative burden to incentivise entrepreneurship	Limited Progress
Partie	2018	Reduce the regulatory and administrative burden to incentivise entrepreneurship and	Some Progress
Partie	2014	by promoting innovation through streamlined incentive schemes and reduced administrative barriers;	Some Progress

Source : CeSar, Commission européenne.

**Tableau 72 : Recommandation pays en lien avec la concurrence et mise en œuvre**

CSR	Année	Libellé	Mise en œuvre
Partie	2019	and remove barriers to competition in services, particularly telecommunication, retail and professional services.	Limited Progress
Partie	2018	increase competition in services, particularly retail, construction and professional services.	Limited Progress
Partie	2017	Increase competition in professional services markets and retail, and	Limited Progress
Partie	2017	enhance market mechanisms in network industries.	Some Progress
Partie	2016	Increase competition in the business services sector and the retail sector by removing unwarranted operational and establishment restrictions.	Limited Progress
Partie	2014	by strengthening competition in the retail sectors, removing excessive restrictions in services, including professional services and addressing the risk of further increases of energy distribution costs;	Limited Progress
Partie	2013	Present concrete and time-specific structural measures to improve competition in the services sector, by removing barriers in retail and	Limited Progress
Partie	2013	excessive restrictions in professional services and	No Progress
Partie	2013	Continue to improve the functioning of the energy sector by reducing distribution costs and monitoring retail prices,	Some Progress
Partie	2013	strengthen the independence of the regulators in the energy, telecoms and the transport sectors (railway, airport).	Some Progress
Partie	2013	Remove remaining regulatory barriers in the postal sector.	No Progress
Entière	2012	Continue to strengthen competition in the retail sector by lowering barriers and reducing operational restrictions. Introduce measures to strengthen competition in the network industries by revising regulatory barriers and reinforcing the institutional arrangements for effective enforcement of state aid rules.	Limited Progress
Entière	2011	Introduce measures to boost competition in the retail sector, by lowering barriers to entry and reducing operational restrictions; and introduce measures to strengthen competition in the electricity and gas markets by further improving the effectiveness of the sectoral regulatory and competition authorities.	No Assessed

Source : CeSar, Commission européenne.

### **Annexe 3. Avis du Conseil central de l'économie**

24 novembre 2020

#### **1 Saisine**

L'article 4 de la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil National de la Productivité prévoit dans son paragraphe 2 que les études et les rapports de cette institution puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil central de l'économie, préalablement à leur publication. Si ce dernier souhaite formuler un avis, cet avis sera joint en annexe lors de la publication de l'étude ou du rapport.

Le rapport annuel 2020 sur la productivité a été transmis au Conseil central de l'économie le 21 octobre 2020.

L'avis est approuvé en séance plénière le 24 novembre 2020.

#### **2 Le rapport du Conseil national de la productivité**

Le rapport annuel du Conseil National de la Productivité (CNP) a pour objectif de définir l'état de la connaissance sur la productivité et la compétitivité pour permettre d'en apprendre davantage sur les sources de la croissance de la productivité et identifier les causes de son ralentissement.

Cette année, le rapport a été rédigé dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Dans la mesure où l'incertitude qui pèse encore sur l'économie rend difficile une estimation de l'évolution de la productivité, le rapport du Conseil national de la productivité de 2020 s'est concentré sur la présentation des canaux de transmission à travers lesquels la crise peut avoir un impact sur la croissance de la productivité. Sur base de cette analyse, le rapport dresse un certain nombre de recommandations et identifie des axes prioritaires à destination des décideurs politiques.

#### **3 Le plan de relance européen**

Pour contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus mais aussi pour donner un coup de fouet à la relance européenne et protéger les emplois, l'Union européenne s'est doté d'un plan de reprise et de résilience.

Le Conseil central de l'économie (CCE), à travers le Rapport Emploi-Compétitivité 2020<sup>29</sup> (REC) et le Conseil national de la productivité (CNP), via son récent rapport annuel, soulignent l'opportunité que représente ce plan. Pour y adhérer et bénéficier d'un financement européen, chaque Etat membre doit soumettre à la Commission un plan national de relance et de résilience qui, en plus de favoriser une reprise économique solide, doit aussi intégrer les objectifs stratégiques de l'Union en termes de transition écologique et numérique et de cohésion sociale et territoriale.

Le plan de relance européen prévoit de mobiliser un certain nombre d'instruments, parmi lesquels la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR). Pour bénéficier d'un soutien européen dans le cadre de ce mécanisme, la Belgique doit tenir compte des recommandations que la Commission européenne lui a adressées en 2019 et en 2020, dans le cadre du Semestre européen.

Le REC 2020 et le rapport annuel du CNP de 2020 entament tous deux un suivi des modalités et des étapes du plan de relance et mettent en avant une série de domaines dans lesquels le CCE, comme le CNP, entendent contribuer. Les deux institutions balisent ainsi les grandes orientations du plan de relance, chacune apportant ses contributions propres.

La FRR prévoit un rôle pour les conseils nationaux de productivité et le rapport du CNP vise à y répondre. Le Rapport Emploi-Compétitivité 2020 prend, lui, appui sur un socle bâti lors des REC précédents, lesquels apportaient déjà des réponses à certaines recommandations de la Commission européenne.

---

<sup>29</sup> CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2020), Rapport Emploi-Compétitivité 2020 : Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise, Octobre 2020

### **3.1 L'appropriation du plan de relance**

Dans sa communication du 17 septembre<sup>30</sup>, la Commission européenne souligne qu'il est essentiel que les États membres engagent dès que possible un vaste dialogue politique qui associe les partenaires sociaux et toutes les autres parties prenantes dans l'élaboration de leurs plans de relance. Une appropriation nationale sera indispensable pour une mise en œuvre satisfaisante du plan européen et la garantie d'un succès durable au niveau national ainsi qu'une crédibilité au niveau européen.

Un plan de relance implique que des actions soient entreprises dans une grande variété de domaines politiques, dans lesquels l'Union européenne, le gouvernement fédéral, les autorités régionales et les autorités locales auront un rôle à jouer. Le CCE rappelle qu'une telle approche doit se concevoir à travers la coordination des niveaux politiques de notre pays en prenant compte les spécificités socio-économiques de chaque région. Les différents niveaux de pouvoir doivent mieux utiliser les organes de coordination existants et renforcer la transparence de ceux-ci, notamment vis-à-vis des interlocuteurs sociaux.

## **4 Les concepts de compétitivité et productivité**

### **4.1 La croissance de la productivité, un défi majeur**

Les gains de productivité représentent une condition nécessaire de la prospérité de la population et du renforcement de la cohésion sociale. Ils doivent être compatibles avec la soutenabilité environnementale, ce qui implique entre autres de se diriger vers une économie circulaire et une utilisation des ressources qui se stabilise ou diminue. Les gains de productivité sont le fondement d'une amélioration des revenus réels, de baisses des prix relatifs. Grâce à ces derniers, les entreprises peuvent aussi accroître leur rentabilité, laquelle est déterminante pour les investissements futurs.

Pour le CCE, ces différents éléments sont nécessaires pour qu'une augmentation de la productivité puisse donner lieu à une amélioration de la compétitivité.

La croissance de la productivité est aussi une condition nécessaire pour dégager les marges budgétaires permettant d'élargir la palette des choix politiques possibles et ainsi relever les défis tels que le vieillissement de la population, la cohésion sociale et la transition écologique. Si la croissance de la productivité fait structurellement défaut, alors c'est vers les instruments budgétaires qu'il faudra se tourner pour tenter d'assurer la soutenabilité des finances publiques. Le recours à de tels instruments tend à peser sur la croissance, et donc sur la soutenabilité des finances publiques mais également sur la soutenabilité du modèle social et sur la cohésion sociale. La Belgique est confrontée à des défis en ce qui concerne la soutenabilité à moyen et à long termes de ses finances publiques. Les préoccupations au regard du niveau élevé de la dette publique et des passifs importants liés au vieillissement sont aggravées par la détérioration de la situation budgétaire. Les dépenses liées aux soins devraient aussi augmenter sensiblement dans les années à venir. Une dette publique élevée accroît la vulnérabilité des politiques publiques, particulièrement en cas de hausse des taux d'intérêt et des primes de risque.

### **4.2 Le CNP et le CCE : deux approches complémentaires**

Dans le REC 2020, qui reflète l'ensemble des accords conclus entre les membres du CCE en matière d'analyse de politique économique et de compétitivité, les membres du CCE ont identifié des objectifs sociétaux dans lesquels la croissance de la productivité doit s'inscrire : le besoin d'œuvrer à une économie qui procure à ses habitants un haut niveau de vie, une forte inclusion sociale mais aussi qui s'inscrit dans l'objectif européen de neutralité carbone et qui est de plus en plus sobre en ressources, tout en garantissant la soutenabilité financière et budgétaire. Le rapport du CNP, s'il met davantage l'accent sur la croissance de la productivité, souligne le besoin d'une approche élargie qui est en accord avec ces objectifs.

Dans leur analyse pour comprendre l'impact potentiel de la crise du COVID-19, les deux rapports examinent une série de canaux de transmission. Alors que les analyses effectuées par le CNP portent sur la croissance de la productivité, le CCE examine l'impact de la crise sanitaire sur notre niveau de vie, notre cohésion sociale, nos ambitions environnementales et sur la détérioration des finances publiques. Pour cette raison, les approches

<sup>30</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, Stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable, COM (2020) 575 final, 17 septembre 2020.

des deux institutions apparaissent comme complémentaires plutôt que contradictoires. Cette complémentarité permet de mettre en évidence certaines priorités et d'identifier des domaines dans lesquels les décideurs politiques sont appelés à agir.

## **5 Analyse de la productivité en Belgique et impact potentiel de la crise du COVID-19**

La deuxième partie du rapport du CNP analyse les performances de la Belgique en termes de productivité et propose ensuite une analyse des canaux de transmission de la crise du COVID-19 sur la croissance de la productivité.

La Belgique, comme l'ensemble des économies avancées, a enregistré un ralentissement généralisé de la croissance de la productivité, et ce dès le début des années 2000. Il a cependant été plus prononcé en Belgique que dans l'UE. La croissance de la productivité a été plus vive dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands, ce qui, dans un contexte de tertiarisation de l'activité économique, pèse dans une certaine mesure sur la croissance de la productivité agrégée.

### **5.1 Thématiques d'intérêt pour le CCE**

La croissance de la productivité en Belgique ralentit depuis un certain temps mais cette tendance a été exacerbée par la crise économique et financière. Le ralentissement de la croissance de la productivité s'est produit dans tous les grands groupes d'activités, mais il est plus prononcé dans l'industrie manufacturière, où les industries les plus performantes ont connu une forte baisse de la croissance de la productivité. Cela contraste avec le ralentissement de la croissance de la productivité dans les services marchands, qui s'explique principalement par une nouvelle baisse de la croissance de la productivité dans les secteurs les moins productifs. Le CNP pourrait tenter d'éclairer les dynamiques qui ont donné lieu à ces évolutions.

La contribution de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée diminue fortement en Belgique entre 2000 et 2018 alors qu'elle reste presque inchangée en Allemagne. Le CNP pourrait analyser les raisons derrière cette différence et, dans la mesure où l'industrie manufacturière reste la source majeure de croissance de la productivité, émettre des recommandations pour stabiliser ou augmenter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB.

Par rapport aux Pays-Bas, la croissance de la productivité apparaît plus faible dans un certain nombre de secteurs. Une analyse pourrait être menée par le CNP pour éclairer l'écart observé dans le secteur des services. Certaines différences pourraient relever d'effets structurels liés à des périodes-clé comme les mesures du tax shift et de la crise sanitaire.

Il s'agit aussi de vérifier dans quelle mesure le ralentissement de la croissance de la productivité des dernières années peut être imputée à la croissance des services ainsi qu'aux mesures des pouvoirs publics sur le marché du travail, visant à accroître la participation de la main-d'œuvre.

Les membres du CCE soulignent par ailleurs qu'une approche « micro » de la productivité est souhaitable, autant que possible, pour mettre en évidence les dynamiques à l'œuvre derrière les tendances générales de la productivité. Le CCE souhaiterait par exemple que des analyses particulières soient menées pour les secteurs du commerce, des transports ainsi que sur l'impact du commerce électronique et des achats transfrontaliers.

Il serait également intéressant d'observer différents niveaux de désagrégation des données. L'évolution de la productivité pourrait par exemple faire l'objet d'une analyse pour les différentes régions du pays et par branche d'activité.

Concernant les effets liés à la crise du coronavirus, le CNP pourrait explorer, dans la mesure du possible, les effets de la diminution de l'investissement (notamment en R&D) sur la croissance de la productivité, en détaillant cela au niveau sectoriel.

Enfin, le rapport du CNP 2020 met l'accent sur la croissance de la productivité. Le CCE estime qu'une analyse plus poussée pourrait être réalisée par rapport aux niveaux de productivité. En effet, la Belgique pourrait être confrontée à des écarts de croissance de productivité avec ses principaux voisins qui s'expliqueraient par la proximité de la frontière technologique. La "frontière technologique" renvoie à l'utilisation de la meilleure

technologie disponible (dans un certain domaine de production) à travers le monde. Un pays qui se situe en deçà de la frontière peut, par imitation des technologies existantes, accroître rapidement sa productivité. Un pays qui, en revanche, se situe sur la frontière technologie, doit s'employer à la déplacer par le développement d'innovations.

## **6 Politiques appropriées pour la croissance de la productivité**

La troisième partie du rapport du CNP identifie un certain nombre d'axes stratégiques sur lesquels la politique est appelée à se concentrer en priorité pour améliorer la croissance de la productivité dans le contexte actuel. Le point de départ de cet exercice est la liste des recommandations par pays que le Conseil européen formule chaque année dans le cadre du semestre européen.

Pour le CCE, les mesures introduites dans le cadre du plan de relance représentent une opportunité, non seulement parce qu'elles visent une reprise économique solide mais aussi parce qu'elles intègrent les objectifs stratégiques de l'UE en termes de transition écologique, numérique et de cohésion sociale et territoriale. Ces objectifs sont en adéquation avec les objectifs sociétaux communs identifiés par les membres du CCE.

### **6.1 Education et Formation**

L'éducation et la formation sont des éléments essentiels dans le processus d'accumulation de capital humain. Or ce facteur est fondamental pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation. L'accès à une éducation de qualité pour tous est un moyen efficace pour renforcer la cohésion sociale, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'égalité. Le CCE insiste sur l'importance d'une insertion durable sur le marché du travail et, dans ce cadre, sur l'importance des qualifications et compétences pour la sécurisation des parcours professionnels et la réponse aux besoins de recrutement des entreprises.

La formation est un élément crucial pour renforcer le potentiel de développement économique et il est impératif, aujourd'hui, de promouvoir la formation tout au long de la vie. Des moyens suffisants doivent être dégagés pour permettre à chacun l'accès au marché du travail, aux formations et à l'apprentissage tout au long de la vie sans discrimination fondée sur l'âge, l'origine, le sexe ou le niveau d'instruction ou de qualification. La participation à la formation continue constitue une responsabilité partagée entre les employeurs, individus et pouvoirs publics. Les transitions numérique et environnementale qui s'annoncent sont porteuses d'opportunités et devraient donner lieu à des gains de productivité et des emplois supplémentaires. Toutefois il faut reconnaître qu'elles ne seront pas simples et qu'elles prennent du temps. Parallèlement à l'éducation et à la formation, un filet social solide s'impose donc pour sécuriser les carrières professionnelles des personnes au travail, condition importante de l'accueil que la population réservera aux transitions nécessaires.

### **6.2 Investissements**

Dans l'avis relatif au Pacte national pour les investissements stratégiques, le CCE rappelle que pour profiter au maximum des effets bénéfiques du pacte, celui-ci doit s'intégrer dans une politique économique générale de stimulation de la croissance durable et des investissements privés, de développement de l'emploi et de renforcement du bien-être social. Une hausse des investissements, et en particulier des investissements publics, doit viser à stimuler tant la croissance économique à court terme que la croissance économique potentielle à long terme.

Le CNP comme le CCE soulignent l'importance des investissements nécessaires à l'accélération de la transition vers une économie verte et numérique. Ils identifient quelques domaines clés dans lesquels des investissements publics doivent être planifiés prioritairement : la mobilité, l'énergie, l'infrastructure numérique (y compris l'infrastructure numérique de l'enseignement et de la formation) et la gestion des ressources en eau (pénuries et inondations). Le REC 2020 reconnaît également le besoin en investissements dans les infrastructures de santé, dans le contexte des soins aux personnes âgées.

Pour le CCE, il faut un ambitieux programme d'investissements publics conduit par les autorités fédérales, régionales et locales. Les investissements prévus doivent être réalisés de manière accélérée. Leur mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi. Ces objectifs en matière d'investissements publics pour les 10 prochaines années doivent être revus considérablement à la hausse : de 2,2 % du PIB, ces investissements devraient évoluer vers au moins 4 % du PIB sur 10 ans. Il importe cependant que ces investissements s'inscrivent dans une vision large

qui fixe dans chacun de ces domaines l'orientation globale et assure la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, européen).

Les investissements privés doivent eux aussi être encouragés. En effet, la combinaison des investissements publics et privés a un effet multiplicateur plus grand sur l'économie. Les pouvoirs publics ont pour tâche importante d'indiquer la direction à suivre. Pour ce faire, il faut un cadre réglementaire clair, cohérent et stable, garantissant aux investisseurs la sécurité juridique.

Enfin, le CCE annonce qu'il entend mener dans les prochaines mois une réflexion sur une stratégie industrielle intégrant les investissements en R&D, les investissements en matière de rénovation et de mobilité, la transition vers une économie circulaire et la transition numérique.

En ce qui concerne le financement, il est important d'examiner la façon dont les moyens que l'Union européenne met à la disposition de notre pays peuvent être mobilisés. Les membres du CCE rappellent aussi leur demande adressée au gouvernement belge et à la Commission européenne, d'un traitement plus favorable des investissements publics productifs dans le cadre des règles budgétaires européennes. Cela pourrait se faire en déterminant le solde budgétaire à prendre en compte sur la base des amortissements sur investissements publics plutôt que sur la base des dépenses d'investissement, ce qui reviendrait à corriger le solde de financement des administrations publiques à concurrence des investissements nets.

A cet égard, dans le cadre des discussions sur le réexamen de la gouvernance économique européenne, le comité budgétaire européen souhaite une réforme du pacte de stabilité et de croissance pour simplifier les règles budgétaires européennes et encourager l'investissement productif.

### **6.3 Transformation numérique**

L'application de nouvelles technologies numériques est importante non seulement pour la croissance de la productivité mais aussi, à condition que le processus soit inclusif et juste, pour la prise en main d'un certain nombre de défis sociétaux (soins de santé, mobilité et soutenabilité). En effet, ce n'est que de cette façon que tous les acteurs seront disposés à collaborer à la transition numérique, une condition sine qua non du succès de celle-ci.

La numérisation a un impact prononcé sur les compétences et aptitudes recherchées, lesquelles ne correspondent pas toujours à l'offre de travail, ce qui provoque des tensions sur le marché du travail. On a dès lors besoin d'une politique qui mobilise tous les talents et veille à la concordance maximale entre l'offre et la demande de travail. Il sera important dans ce cadre de miser sur un enseignement, des formations et un apprentissage tout au long de la vie axés sur le développement de compétences durables et tournées vers l'avenir.

Le télétravail est une application spécifique des TIC. Il possède un potentiel d'accroissement de la productivité et d'amélioration du bien-être des travailleurs ; il recèle cependant aussi des risques. Un bon encadrement est dès lors nécessaire. Les interlocuteurs sociaux examineront les conditions qui permettent la prépondérance des bénéfiques par rapport aux risques ainsi que la contribution qu'ils peuvent apporter à la mise en place de ces conditions.

Les interlocuteurs sociaux souhaitent aussi examiner quelles innovations organisationnelles et de gestion sont nécessaires pour une transition numérique réussie. L'économie numérique en mutation rapide demande en effet une organisation du travail différente, caractérisée notamment par des lignes de décision courtes, la responsabilisation des travailleurs et des dirigeants ainsi que par une autonomie accrue et un travail d'équipe virtuel. La Belgique n'obtient qu'un score relativement faible dans le domaine de l'innovation organisationnelle, une forme d'innovation qui est encouragée depuis assez longtemps dans les pays scandinaves, et ce souvent en collaboration avec les partenaires sociaux.

L'importance d'une infrastructure numérique rapide, sécurisée et fiable ne peut non plus être ignorée. De nombreux nouveaux développements technologiques dans le domaine de la mobilité, des soins de santé, des applications industrielles... en dépendent en effet. Il s'agit non seulement d'infrastructures matérielles telles que les réseaux 5G et les réseaux à très haute capacité (VHCN) mais aussi d'actifs fixes immatériels comme

les banques de données et la R&D. En outre, la transformation numérique requiert une culture imprégnée de l'importance et du potentiel des technologies numériques.

#### **6.4 Dynamisme entrepreneurial**

La congestion du marché engendrée par les entreprises les moins productives peut créer des barrières à l'entrée et limiter les possibilités de croissance d'autres entreprises plus productives.

Une sortie du marché des entreprises « zombies » permet aux facteurs de production de se libérer, ce qui, dans le long terme, favorise la création de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes plus productives. De ce fait, il est important d'éliminer autant que possible les barrières à la cessation des entreprises affaiblies et de procéder aux bons choix lors de l'attribution des aides publiques.

Toutefois, la réhabilitation des entreprises en difficulté implique moins de coûts sociaux liés à la perte d'emploi que si seule une sortie était envisagée. Il est dès lors important de faciliter la réorganisation des entreprises zombies qui disposent d'un potentiel de croissance clairement démontré, en particulier par une reprise, et à réaliser les investissements nécessaires pour améliorer leur productivité. Dans la mesure du possible, la relance d'entreprises en difficulté, en particulier quand elles occupent une place importante dans la chaîne de valeur, est donc préférable à leur suppression. Lorsque cela n'est pas possible, l'État a un rôle à jouer dans la protection sociale et la réintégration des travailleurs concernés.

#### **6.5 Transformation du marché du travail**

La transition environnementale et les changements technologiques devraient entraîner une transformation qualitative et quantitative du marché du travail. La formation continue est un élément-clé afin de répondre aux besoins des entreprises et aux inquiétudes des travailleurs. Elle offre des opportunités de reconversion professionnelle et contribue ainsi à l'employabilité des individus, ce qui favorise le développement de parcours professionnels sécurisés tout au long de la carrière. Cela apporte une réponse aux difficultés de recrutement des entreprises en bonne santé, qui peuvent également freiner le changement. Par ailleurs, continuer à assurer le filet de sécurité qui existe via l'assurance-chômage pour les travailleurs qui perdraient leur emploi reste important.

L'économie belge est confrontée à un problème structurel d'inadéquation sur le marché du travail. D'un côté, de nombreux postes restent difficiles à pourvoir. De l'autre, des groupes spécifiques de la population continuent d'éprouver des difficultés à être intégrés au marché du travail. Ce phénomène se révèle être en Belgique un frein sérieux à l'activité économique et une menace pour la cohésion sociale. Les transitions qui s'annoncent sont porteuses de nombreuses opportunités en termes d'emploi et de compétitivité mais il faut veiller à ce qu'elles n'aggravent pas les problèmes structurels de l'économie belge. L'intégration des groupes à risque sur le marché du travail constitue une thématique prioritaire pour le CCE et le Conseil national du Travail (CNT).

### **7 Le CCE invite le CNP à examiner plus en profondeur les problématiques suivantes :**

#### **7.1 Chaînes de valeur**

La pandémie a mis en évidence nos dépendances aux chaînes de valeur. Il serait intéressant d'effectuer des analyses en profondeur des secteurs les plus touchés et de l'impact que cela a sur la productivité. Mieux comprendre les chaînes de valeur des entreprises belges pourrait déboucher sur des recommandations plus précises pour améliorer la position internationale de ces dernières, en diversifiant par exemple les chaînes de valeurs ou, dans de cas particuliers, en relocalisant certaines parties des chaînes de valeurs dans le marché unique

On pourrait aussi s'interroger sur l'interaction entre résilience et productivité. La crise a montré que certaines opérations visant à accroître les gains de productivité pouvaient donner lieu à une perte en termes de résilience (comme la délocalisation des activités essentielles). À l'inverse, certains investissements visant à accroître la résilience peuvent se faire au détriment de la croissance de la productivité à court terme. Il s'agit d'une réflexion sociétale sur notre indépendance stratégique par rapports à certains biens et services essentiels qui dépasse le cadre d'analyse de l'entreprise individuelle.

## 7.2 E-commerce

La crise du Covid a accéléré le recours vers l'achat en ligne. Le CNP pourrait se pencher sur les retombées du secteur de l'e-commerce en termes de gains de productivité. Le sujet du développement de l'e-commerce, dans un environnement durable et concurrentiel, est un axe de travail prioritaire du CCE<sup>31</sup>.

## 7.3 Concurrence

Les questions de concurrence et de concentration constituent une problématique importante qui devrait faire l'objet d'un suivi approfondi eu égard notamment à l'impact négatif sur la concurrence de la concentration du pouvoir de marché ses dernières années aux mains de quelques acteurs, notamment les plateformes en ligne mais aussi certains secteurs de services.

Pour éviter une concurrence déloyale avec des entreprises étrangères soumises à des législations moins contraignantes dans ces domaines, il est aussi souhaitable de promouvoir une gouvernance et des relations commerciales qui garantissent un level playing field pour les entreprises.

Enfin, l'avis de la Commission de la concurrence de 2018<sup>32</sup> soulignait le rôle important de l'Autorité belge de la concurrence dans la poursuite des pratiques anticoncurrentielles (p.ex. les cartels et les abus de position dominante) et pour contrôler les principales opérations de concentration et de fusion. En comparaison avec les autres pays européens, les moyens mis à la disposition de l'Autorité sont insuffisants pour remplir correctement ses missions. Le CCE plaide pour un renforcement des moyens de l'Autorité belge de la concurrence, et ce d'autant plus au vu de la nouvelle compétence que celle-ci s'est vu octroyer en juin 2020 concernant les abus de position de dépendance économique (B2B) (loi du 4 avril 2019).

## 7.4 Innovation

Dans l'avis du CCE sur le rapport du CNP de 2019, le CCE estimait que ce dernier se montrait peu explicite sur la formule qu'il mettait en avant pour promouvoir le développement de l'innovation et sa diffusion, à savoir un « *écosystème caractérisé par une culture entrepreneuriale et d'innovation propice au développement de ces innovations dans lequel les interactions entre pouvoirs publics, entreprises et universités ou centres de recherche jouent un rôle essentiel (triple hélice)* ». Il serait intéressant d'approfondir davantage ce concept, en explicitant notamment le rôle attendu des différents acteurs et les conditions dans lesquels leurs interactions doivent se produire

Concernant les domaines de Recherche et Développement et de la diffusion des connaissances et techniques, le CCE invite le CNP à se pencher sur les questions qui suivent. Quelles sont les causes du manque de valorisation de la R&D en Belgique malgré l'intensité de R&D relativement élevé ? Quel pourrait être le cadre institutionnel propice au développement des innovations garantissant que les facteurs de production se déplacent vers les entreprises les plus productives ? Quelle est l'efficacité et l'additionnalité des instruments fédéraux qui visent à stimuler la R&D ?

Le CCE souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée à la manière dont la diffusion peut être stimulée.

<sup>31</sup> CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2020), Rapport Emploi-Compétitivité 2020 : Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise, Octobre 2020, p.44

<sup>32</sup> COMMISSION DE LA CONCURRENCE, AVIS CONCERNANT LA REFORME DU LIVRE IV DU CODE DE DROIT ECONOMIQUE (CCE 2018-1680 DEF MED), 15/06/2018